



LIVRET GENRE FEMMES ET HOMMES À MADAGASCAR EN 2026



Mot de Madame la Ministre de la Population et des Solidarités



Madagascar, terre de traditions ancestrales, regorge de richesses, où se nourrit l'espérance. Mais cette richesse ne saurait être valorisée et exploitée tant que subsisteront les inégalités entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons. La persistance des disparités de genre empêche le plein épanouissement de la société. Jusqu'à ce jour, les femmes soutiennent la moitié du monde, mais peinent à capter équitablement les ressources et sont souvent exclus des sphères décisionnelles.

Le Livret Genre « Femmes et Hommes à Madagascar 2026 », réalisé par le Ministère de la Population et des Solidarités, l'INSTAT et la Banque mondiale, à travers le Projet de renforcement des statistiques sur le genre (SGS), marque une étape historique en tant que premier Livret Genre dédié à Madagascar. Bien plus qu'une compilation de données, il constitue la base de référence incontournable pour analyser la situation actuelle entre femmes et hommes dans le pays. Il révèle les avancées et les défis persistants, avec un atout majeur : des indicateurs genrés détaillés par secteur – éducation, santé, emploi, justice, lutte contre les violences, participation politique,

accès aux ressources, et plus encore. Ces indicateurs sectoriels permettront des diagnostics précis, des comparaisons annuelles et des stratégies ciblées pour combler les écarts.

Ce document s'aligne parfaitement à la Politique Nationale de l'Égalité Femmes-Hommes 2025-2035, incarnant notre engagement pour un Madagascar équitable, inclusif et dynamique. Ici, chaque compétence est valorisée, et hommes comme femmes peuvent propulser l'essor du pays, guidés par ces indicateurs sectoriels pionniers. C'est un miroir de nos réalités sociales, économiques et politiques, qui révèle les progrès déjà accomplis, mais aussi les défis persistants : en matière d'éducation, de santé, d'emploi, de justice, de lutte contre les violences basées sur le genre, de participation citoyenne et politique, ou encore d'accès équitable aux ressources et aux opportunités.

Je lance un appel à la population, les institutions publiques, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, le monde académique d'exploiter et de transformer ces indicateurs genrés par secteur au service de décisions courageuses et d'actions transformatrices vers une société malagasy plus juste et égalitaire que nous rêvons pour notre pays.



Avant propos livret genre Madagascar

À l'instar des autres pays, Madagascar s'est engagé en 2015 dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 sur le développement durable. Il a été retenu 64 cibles assortis de 85 indicateurs en vue du suivi de la mise en œuvre des ODD et de l'évaluation de la contribution de tous les programmes sectoriels à la réalisation de l'Agenda 2030. La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes fait partie des cibles prioritaires par Madagascar.

Afin d'évaluer l'impact des programmes et politiques en faveur des femmes, il s'avère nécessaire de disposer de données de qualité et disponibles en temps opportun. Les données utilisées pour réaliser ce livret sont de sources diverses. Elles comprennent essentiellement les données quantitatives publiées par l'INSTAT, notamment l'EPM 2021-2022 et l'EDSMD 2021. Pour ce qui concerne les politiques et les programmes touchant divers domaines qui permettent d'appréhender l'égalité des sexes, les données utilisées sont celles émanant des ministères sectoriels ou autres organismes étatiques. Afin d'éviter d'alourdir le livret, les données les plus récentes ont été privilégiées.

Aussi, je me fais le plaisir de vous présenter le tout premier recueil de données sur l'égalité des sexes à Madagascar. Fruit d'une collaboration étroite entre le Ministère de la Population et des Solidarités, l'INSTAT et la Banque mondiale, ce document inédit offre une vision globale et approfondie des inégalités entre les femmes et les hommes dans le pays.

Les statistiques de genre sont bien plus que de simples données chiffrées : elles rendent visibles des inégalités souvent invisibles et permettent d'en mesurer l'ampleur aux niveaux national et régional. Elles mettent notamment en évidence les écarts en matière de scolarisation, de mariage précoce ou de participation politique, selon des critères tels que la région, l'âge ou le niveau d'instruction. Au-delà de la diffusion de données factuelles, le livret vise à nourrir une prise de décision éclairée et à contribuer à la réduction des inégalités les plus marquantes.

Ce livret se veut également un outil évolutif. Il représente une étape importante dans notre collaboration, et nous nous engageons tous à en assurer la mise à jour régulière. Cela impliquera non seulement l'actualisation des indicateurs existants, mais aussi l'identification de nouveaux besoins en données, en lien avec les priorités politiques du moment.

J'ose espérer que ce document sera une ressource précieuse pour tous les organismes et toutes personnes qui œuvrent en faveur de l'égalité entre les sexes à Madagascar.

Le Directeur Général

de l'Institut National de la Statistique



ANTOANJANA Eric Jean Michel
Statisticien, Agru-Economiste



FEMMES ET HOMMES À MADAGASCAR

LIVRET GENRE 2026





Table des matières

Sigles et abréviations.....	10
Chapitre 1. Cadres légal, politique et institutionnel de l'égalité des genres à Madagascar.....	13
Le cadre légal.....	13
Le cadre politique.....	15
Mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité des genres à Madagascar.....	17
Chapitre 2. Population et démographie.....	20
Structure de la population et des chefs de ménage.....	20
Caractéristiques de la population.....	23
Migrations.....	27
Chapitre 3. Santé.....	30
Problèmes généraux de santé.....	31
Méthodes contraceptives.....	33
Mortalité des enfants.....	38
Maladies et infections sexuellement transmissibles.....	39
Maladies non transmissibles.....	45
Chapitre 4. Scolarisation.....	50
Synthèse des indicateurs de scolarisation.....	50
Enseignement préscolaire.....	51
Absence de scolarisation par cycle d'enseignement.....	52
Inscription au primaire.....	54
Taux brut de scolarisation.....	54
Taux net de scolarisation.....	55
Parité des sexes.....	56
Redoublement scolaire.....	57
Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire.....	58
Taux d'achèvement au primaire et au secondaire.....	58
Transition effective du primaire au secondaire.....	59
Alphabétisation et niveau d'instruction.....	60
Niveau d'instruction.....	61
Absence de niveau d'instruction.....	62
Personnel scolaire et de recherche.....	63
Chapitre 5. Emploi.....	66
Allocation du temps.....	66
Charge de travail.....	67
Participation au marché du travail.....	68
Taux d'activité.....	68
Taux de chômage.....	69
Personnes ni en études, ni en emploi, ni en formation.....	70
Taux d'emploi.....	71



Emplois vulnérables (travailleurs exerçant à leur propre compte, aides familiaux)	72
Employeurs	73
Travail salarié	74
Travail à temps partiel	74
Branche d'activité	75
Emploi informel	75
Écart salarial	76
Travail des enfants	77
Responsabilités et protection dans l'emploi	78
Chapitre 6. Violences basées sur le genre	81
Définitions	81
Typologie globale des violences subies par les femmes	81
Recherche d'aide face aux violences conjugales	87
Chapitre 7. Justice et représentation	91
Justice	91
Population carcérale	92
Représentation	92
Participation des femmes dans les décisions importantes du ménage	95
Chapitre 8. Actifs	98
Inclusion financière	98
Pénétration des Technologies de l'information et de la communication (TIC)	99
Possession d'entreprises non agricoles	101
Chapitre 9. Agriculture	104
Population agricole	104
Détenction de propriété sur les terres agricoles	105
Distribution des détenteurs de droits de propriété sur les parcelles agricoles par sexe	105
Mode d'acquisition des parcelles/droits sur les terres agricoles	106
Documents justifiant la propriété des parcelles sur terres agricoles	106



Liste des graphiques

Graphique 2.1. Proportion de femmes et d'hommes au sein de la population totale, par lieu de résidence	21
Graphique 2.2. Structure de la population par sexe et par âge.	21
Graphique 2.3. Répartition des chefs de ménage, par sexe, lieu de résidence et statut matrimonial	22
Graphique 2.4. Âge médian du chef de ménage, par sexe et lieu de résidence	23
Graphique 2.5. Indice synthétique de fécondité par lieu de résidence	24
Graphique 2.6. Espérance de vie à la naissance, par sexe et lieu de résidence	24
Graphique 2.7. Répartition en pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus, par sexe et statut matrimonial	25
Graphique 2.8. Prévalence du handicap, par sexe et lieu de résidence.	26
Graphique 2.9. Prévalence du handicap, par type et par sexe	26
Graphique 2.10. Répartition en pourcentage de la population résidente, par sexe et lieu de résidence	28
Graphique 3.1. Proportion d'individus ayant rencontré un problème de santé au cours des 30 derniers jours, par sexe et lieu de résidence.	31
Graphique 3.2. Principaux problèmes de santé, par sexe	32
Graphique 3.3. Proportion de la population se déclarant malade et n'ayant jamais cherché à se faire soigner, par sexe	32
Graphique 3.4. Raisons de non-recours aux consultations, par sexe.	33
Graphique 3.5. Connaissance des méthodes contraceptives, par type de méthode et par sexe	34
Graphique 3.6. Proportion des femmes de 15-49 ans actuellement en union utilisant une méthode de contraception moderne, selon certaines caractéristiques socio-démographiques	34
Graphique 3.7. Proportion des femmes de 15-49 ans actuellement en union ayant des besoins satisfaits en matière de planification familiale, selon certaines caractéristiques socio-démographiques	35
Graphique 3.8. Proportion des femmes de 15-49 ans ayant reçu des soins prénatals par un prestataire qualifié au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon certaines caractéristiques socio-démographiques	36
Graphique 3.9. Proportion des naissances vivantes ayant eu lieu au cours des cinq dernières années ayant précédé l'enquête qui a été assisté par un prestataire qualifié, selon certaines caractéristiques socio-démographiques	37
Graphique 3.10. Taux brut global de mortalité, par sexe et lieu de résidence	38
Graphique 3.11. Quotient de mortalité des enfants, par sexe	39
Graphique 3.12. Prévalence des infections sexuellement transmissibles autodéclarées, par sexe	40
Graphique 3.13. Proportion de personnes ayant recherché un traitement ou un conseil contre les IST, par sexe	41
Graphique 3.14. Pourcentage d'hommes et de femmes ayant effectué un test de dépistage du VIH au cours des 12 mois, par sexe	42
Graphique 3.15. Connaissance des moyens de prévention du VIH, par sexe.	44
Graphique 3.16. Maladies ou problèmes cardiaques, par sexe	46



Graphique 3.17. Maladies ou problèmes pulmonaires, par sexe	47
Graphique 3.18. Consommation de tabac, par sexe	48
Graphique 4.1. Pourcentage d'enfants d'âge préscolaire (3-5 ans), par sexe et lieu de résidence	52
Graphique 4.2. Taux de non-scolarisation, par sexe et par cycle d'enseignement.	52
Graphique 4.4. Taux d'inscription en première année du cycle primaire, par sexe et lieu de résidence	54
Graphique 4.5. Taux brut de scolarisation, par sexe, cycle d'enseignement et lieu de résidence	55
Graphique 4.6. Taux net de scolarisation, par sexe, cycle d'enseignement et lieu de résidence	56
Graphique 4.7. Indice de parité entre les sexes, par cycle d'enseignement et lieu de résidence	57
Graphique 4.8. Taux de redoublement, par sexe et lieu de résidence.	57
Graphique 4.9. Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire, par sexe et lieu de résidence	58
Graphique 4.10. Taux d'achèvement au primaire et au secondaire, par sexe et lieu de résidence	59
Graphique 4.11. Taux de transition effective du primaire au secondaire, par sexe et lieu de résidence	59
Graphique 4.12. Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et lieu de résidence	60
Graphique 4.13. Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15-24 ans, par sexe et lieu de résidence	60
Graphique 4.14. Niveau d'instruction des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et lieu de résidence	61
Graphique 4.15. Niveau d'instruction des personnes âgées de 25 ans et plus, par sexe et lieu de résidence	62
Graphique 4.16. Proportion d'individus non instruits, par sexe, lieu de résidence et groupe d'âge	63
Graphique 4.17. Personnel scolaire, par sexe	63
Graphique 4.18. Enseignants-chercheurs, par sexe, grade et domaine de recherche.	64
Graphique 5.1. Nombre moyen d'heures consacrées au travail, par sexe et par type de travail	67
Graphique 5.2. Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe, âge, lieu de résidence et niveau d'instruction	69
Graphique 5.3. Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe et lieu de résidence	69
Graphique 5.4. Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus par sexe, lieu de résidence, âge et situation de handicap	70
Graphique 5.5. Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation, par sexe et lieu de résidence	70
Graphique 5.6. Taux d'emploi, par sexe, lieu de résidence, groupe d'âge et niveau d'instruction	71
Graphique 5.7. Taux d'emploi par sexe, présence d'enfants et type de ménage	72
Graphique 5.8. Proportion d'emplois vulnérables, par sexe et lieu de résidence	73
Graphique 5.9. Proportion d'employeurs parmi les travailleurs, par sexe et lieu de résidence	73
Graphique 5.10. Répartition en pourcentage des travailleurs salariés, par sexe, lieu de résidence et secteur d'activité	74
Graphique 5.11. Proportion de travailleurs à temps partiel, par sexe et par secteur	75
Graphique 5.12. Proportion de travailleurs, par sexe et branche d'activité	75



Graphique 5.13. Proportion d'emplois informels dans le travail non agricole, par sexe et lieu de résidence 76

Graphique 5.14. Salaires horaires, par sexe et secteur et branche d'activité, tranche d'âge, statut de handicap et formalité de l'emploi 77

Graphique 5.15. Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et lieu de résidence. 78

Graphique 5.16. Représentativité dans les instances de décisions économiques, par sexe . . 78

Graphique 5.17. Taux d'accès aux marchés publics, par sexe 79

Graphique 5.18. Taux d'affiliation à la sécurité sociale, par sexe 79

Graphique 6.1. Expériences en matière de violence physique 82

Graphique 6.2. Auteurs d'actes de violence physique 83

Graphique 6.3. Expériences en matière de violence sexuelle 84

Graphique 6.4. Auteurs d'actes de violence sexuelle 84

Graphique 6.5. Contrôle exercé par le conjoint . 85

Graphique 6.6. Prévalence d'actes de violence conjugale, par type 86

Graphique 6.7. Dommages corporels causés par les violences conjugales, par type. 87

Graphique 6.8. Recherche d'aide pour mettre fin à la violence 88

Graphique 6.9. Sources ou personnes auprès desquelles l'aide pour mettre fin à la violence est recherchée. 89

Graphique 7.1. Évolution du taux de représentativité au sein de la police nationale, par sexe 91

Graphique 7.2. Types de litiges/recours les plus portés en justice, par sexe 92

Graphique 7.3. Nombre de condamnations et d'incarcérations, par sexe 92

Graphique 7.4. Évolution de la population électorale, par sexe 93

Graphique 7.5. Évolution du pourcentage de députés, par sexe 93

Graphique 7.6. Évolution du nombre de sénateurs, par sexe 94

Graphique 7.7. Pourcentage de femmes occupant des postes décisionnels en 2021 95

Graphique 7.8. Pourcentage de femmes 15-49 ans actuellement en union qui ont participé à la prise de certaines décisions 96

Graphique 8.1. Possession d'un compte auprès d'une institution financière ou d'un prestataire d'argent mobile, par sexe 99

Graphique 8.2. Proportion d'individus (âgés de 15 ans et plus) possédant un téléphone portable, par sexe 99

Graphique 8.3. Proportion d'individus (âgés de 15 ans et plus) ayant accès à internet, par sexe . 100

Graphique 8.4. Proportion de ménages ayant accès aux médias, par sexe du chef de ménage 101

Graphique 8.5. Proportion de propriétaires d'entreprises non agricoles, par sexe et lieu de résidence 101

Graphique 8.6. Répartition des propriétaires d'entreprises non agricoles, par sexe et lieu de résidence 102

Graphique 9.1. Proportion de la population agricole, par sexe et lieu de résidence 104

Graphique 9.2. Proportion de la population adulte détentric de droits de propriété sur des terres agricoles 105

Graphique 9.3. Répartition des propriétaires de parcelles de terre agricole au sein de la population agricole, par sexe 105

Graphique 9.4. Mode d'acquisition de parcelles de terre agricole par sexe du propriétaire 106

Graphique 8.11. Documents justifiant la propriété de parcelles de terre agricole, par sexe du propriétaire 106



Sigles et abréviations

AMEDE	Association malgache pour l'éducation et le développement
ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CIDPH	Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CNAPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CNIDH	Commission nationale indépendante des droits de l'homme
DGP	Direction générale de la population
EDSMD	Enquête démographique et de santé à Madagascar
EPM	Enquête permanente auprès des ménages
FDS	Forces de défense et de sécurité
FENOFAMA	Fédération nationale des femmes malgaches
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
INSTAT	Institut national de la statistique
IPS	Indice de parité des sexes
ISF	Indice synthétique de fécondité
IST	Infections sexuellement transmissibles
LMDH	Ligue malgache des droits de l'homme
MGA	Ariary malgache
MESUPRES	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
MNT	Maladies non transmissibles
MPS	Ministère de la Population et des Solidarités
MST	Maladies sexuellement transmissibles
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail



ONG	Organisations non gouvernementales
OSC	Organisations de la société civile
PANAGED	Plan d'action national Genre et développement
PND	Plan national de développement
PNEFH	Politique nationale de l'égalité femmes-hommes
PNPF	Politique nationale de la promotion de la femme
PNS	Politique nationale de santé
PTF	Partenaires techniques financiers
RGPH-3	Troisième recensement général de la population et de l'habitation
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIGMP	Système intégré de gestion des marchés publics
TBS	Taux brut de scolarisation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNS	Taux net de scolarisation
UNSD	Division de statistique des Nations unies
VBG	Violences basées sur le genre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine





CHAPITRE 1. CADRES LÉGAL, POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ÉGALITÉ DES GENRES À MADAGASCAR



Depuis l'adoption de la loi fondamentale de 2010¹, Madagascar a franchi des étapes significatives en matière d'égalité de genre. La représentation dans les instances décisionnelles s'est accrue, et des politiques publiques ont été mises en place pour promouvoir l'autonomisation des femmes. Tout cela s'est fait en conformité avec les conventions internationales fondamentales en

matière des droits humains, ainsi qu'aux agendas mondiaux ratifiés par le pays pour la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

Ce chapitre présente les cadres juridique, politique et institutionnel qui régissent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à Madagascar.

Le cadre légal

Le système légal malgache s'est inspiré du Code napoléonien pour définir la constitution et les lois qui en découlent. Par ailleurs, la loi et les coutumes sont ajoutées au corpus légal officiel. Le principe de non-discrimination est établi dans l'article 6 de la Constitution de 2010. Cet article prône l'égalité entre les sexes en insistant sur l'égal accès et l'égale participation des femmes

et des hommes aux emplois publics et aux fonctions de la vie politique, économique et sociale. La signature et la ratification par Madagascar de la plupart des instruments internationaux promouvant la protection des droits humains et plus particulièrement les droits des femmes constituent de ce fait un signal d'engagement fort. On peut citer, entre autres et de manière chrono-

1 La loi fondamentale de 2010 à Madagascar, également connue sous le nom de Constitution de la République de Madagascar, est la loi suprême du pays. Elle a été adoptée par référendum le 17 novembre 2010 et est entrée en vigueur le 21 novembre 2010. Elle s'appuie sur une constitution démocratique qui garantit les droits fondamentaux des citoyens malgaches, notamment la liberté d'expression, la liberté de religion et la liberté d'association.

logique, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes² (CEDAW) (1988), la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (1992), la Déclaration de Beijing et son plan d'action³ (1995) et la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité⁴ (2000).

Avancées en matière de lois

Le Code pénal malgache, dans son article 115, confère une protection juridique à toute personne privée d'un droit auquel elle peut prétendre sur les critères de race, d'origine, de sexe ou de situation familiale. Cependant, lorsque les normes étatiques imposent des distinctions, des exclusions, des restrictions ou des préférences sans fournir de précision sur la finalité de cet assouplissement, le même article 115 déroge à cette protection. Ce n'est qu'à partir de l'année 2007 que les législateurs malgaches ont entamé la mise en conformité des lois nationales avec les conventions internationales. Par exemple, l'égalité de la majorité matrimoniale des filles et des garçons va être portée à 18 ans, alors qu'elle était de 14 ans pour les filles et de 17 ans pour les garçons auparavant. Néanmoins, la possibilité pour les parents d'obtenir une dérogation ramène au statu quo ante, perpétuant ainsi le phénomène de mariages d'enfants et de grossesses précoces (loi n° 2007-023). De plus, il est aussi important de souligner la co-responsabilité des conjoints dans l'administration des biens de la

communauté et dans la tutelle des enfants, alors que cette prérogative n'était réservée qu'au père.

En 2014, la loi contre la traite des êtres humains, avec des ramifications au mariage forcé, à la traite domestique et à l'exploitation de la mendicité d'autrui, est adoptée à Madagascar (loi n° 2014-040). En outre, la loi de 2015 sur la politique nationale de la jeunesse, qui garantit l'accès des personnes âgées de 14 à 29 ans à toute une gamme de services de santé sexuelle et reproductive, constitue un moyen de contrer les grossesses précoces et réduire la mortalité maternelle. La loi sur la planification familiale renforce et offre aux femmes et aux hommes le libre accès à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité (loi n° 2017-043). Enfin, une réforme du Code national a permis aux femmes malgaches de transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes (loi n° 2016-038). Madagascar s'est doté en janvier 2020 d'un instrument juridique pour lutter contre les violences basées sur le genre (VBG) (loi n° 2019-008⁵), renforcé par son décret d'application N° 2022-1219 fixant les règles relatives à la prévention, à la protection et à la prise en charge des violences basées sur le genre.

Persistance des disparités hommes/ femmes dans les lois

Malgré des progrès considérables réalisés par le gouvernement malgache pour faire avancer l'égalité des genres, de nombreuses discriminations persistent

- 2 La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 1979. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 et a été ratifiée par 189 États. C'est le premier traité international à définir la discrimination à l'égard des femmes et à établir un cadre juridique pour son élimination.
- 3 Il s'agit de deux documents historiques adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, en Chine, en 1995. La Déclaration est une déclaration politique qui réaffirme les droits fondamentaux des femmes et les principes d'égalité et de non-discrimination. Le Plan d'action est un programme détaillé de mesures à prendre pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes.
- 4 C'est la première résolution du Conseil de sécurité à reconnaître le rôle important que jouent les femmes dans la prévention et la résolution des conflits armés, ainsi que dans la consolidation de la paix.
- 5 Cette loi est relative à la lutte contre les VBG. Cette loi définit le cadre juridique pour la prévention, la poursuite, la répression des actes de VBG, ainsi que la prise en charge, la réparation et la protection des victimes de VBG. Elle stipule que l'État doit assurer la prise en charge sanitaire, psychosociale, et l'accompagnement juridico-judiciaire des victimes.



dans les lois. Il existe encore à ce jour des dispositions qui instituent :

- Le mari comme « chef de famille » (loi n° 2007-022) et seul détenteur du livret familial, dont la femme ne peut obtenir une copie conforme qu'en cas de divorce (loi n° 61-025). Cela est totalement en contradiction avec le droit à l'égalité de la famille de la CEDEF ;
- La possibilité pour les cohéritiers d'accorder aux héritières l'équivalent en argent de leur héritage en lieu et place de leur part en biens immobiliers (loi n° 68-012). Cette loi est discriminatoire envers les femmes, car elle permet aux cohéritiers de restreindre l'accès des femmes à la propriété foncière en leur donnant de l'argent plutôt que des biens immobiliers. Cela va à l'encontre des principes de la loi n° 2019-008, qui vise non seulement à protéger les droits des femmes, mais aussi à prévenir tout acte portant atteinte à l'égalité des genres.
- La possibilité aux seuls hommes malgaches de transmettre leur nationalité à leur épouse étrangère (Code de la nationalité). Cette loi est donc discriminatoire car elle ne permet pas aux femmes malgaches de transmettre leur nationalité à leur

époux étranger. Cela crée une inégalité entre les sexes en matière de droits de nationalité.

- La répression par le Code pénal de l'avortement, quelles que soient les circonstances (article 317 du Code pénal et article 28 de la loi n° 2017-043) ; cela va à l'encontre du droit des femmes à la vie.

De manière globale, à la source de la non-jouissance effective par les femmes des droits acquis par le Droit international, l'absence de définition de l'égalité et de la non-discrimination, telles que mentionnées par l'article 1 de la CEDEF, est un frein important à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Actuellement, le cadre légal n'est pas encore totalement abouti pour accompagner les femmes dans la pleine jouissance de leurs droits civils et politiques, de leurs droits de disposer de leurs corps, de leurs propriétés, de leur ménage et de leur choix individuel ou communautaire. Les lois actuelles peuvent être mal interprétées en l'absence de décrets d'application ou à cause de normes et pratiques culturelles traditionnelles. Seule la loi n° 2016-038 permet aux femmes de transmettre automatiquement leur nationalité à leurs enfants, allant au-delà de la simple reproduction pour atteindre le niveau de la citoyenneté.

Le cadre politique

Si d'importantes dispositions légales ont été prises à ce jour, une attention particulière doit être accordée à la coordination des engagements pris par Madagascar en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

En souscrivant à la déclaration politique adoptée à la 64^e session de la Commission de la condition de la femme en mars 2020, Madagascar a pris plusieurs engagements spécifiques et a mis sur pied un agenda pour l'orientation de l'élaboration de la Politique nationale de l'égalité femmes-hommes (PNEFH). Cette politique se veut en phase avec l'évolution des enjeux mondiaux, continentaux et sous-régionaux de l'égalité des genres.

Il convient de rappeler que la Politique nationale de la promotion de la femme (PNPF) instituée en 2000

est arrivée à son terme en 2015. En 2003, Madagascar s'est également doté d'un Plan d'action national Genre et développement (PANAGED) pour la période 2004-2008, visant à corriger les disparités entre les hommes et les femmes malgaches. Toutefois, le PANAGED s'est avéré limité dans la mobilisation des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

La réactualisation du PANAGED en juillet 2015 a rendu disponible l'ossature d'un nouveau plan d'action en 11 thématiques : (i) droits des femmes et lutte contre les VBG (ii) genre et médias (iii) genre, paix et sécurité (iv) genre et santé, (v) genre, éducation et culture (vi) genre, gouvernance et participation aux prises de décisions (vii) lutte contre la traite des personnes (viii) genre, environnement et développement

durable, (ix) genre et économie, (x) adolescentes et petites filles (xi) mécanisme de suivi-évaluation.

Par ailleurs, Madagascar a adopté la Stratégie nationale de lutte contre les VBG 2017-2021, accompagnée de son plan d'action (2016), la Stratégie nationale de lutte contre le mariage d'enfants 2018-2024 (2018), la stratégie « Genre et élection 2015-2020 » et le Plan d'action national 1325 (2021) dans le cadre de l'élaboration de la PNEFH. Le Plan national de développement (PND) de 2014 affirme l'engagement du gouvernement à tenir compte des inégalités structurelles qui entravent la participation des femmes au processus de développement.

La Politique générale 2019-2023 cible parmi les acteurs de l'émergence, les femmes et les filles, avec pour

objectif leur autonomisation et l'effectivité de l'application de l'approche Genre. Grâce à leur promotion, au renforcement de leurs capacités, en visant l'équité, elles seront autonomes et participeront à la vie politique et entrepreneuriale du pays. La formulation de la PNEFH veillera à mettre en cohérence les besoins et aspirations des différentes composantes de la société, ressortis à l'issue de la présente analyse situationnelle avec les engagements pris par le pays. Il en ressort alors que la forte reconnaissance des aspects de genre dans le PND souligne la conviction que ces aspects sont critiques et doivent être renforcés. Cela signifie qu'il y a une prise de conscience de la nécessité d'améliorer et de renforcer les politiques pour mieux promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Encadré 1. Politique Nationale d'Égalité Femmes-Hommes (PNEFH) de Madagascar :

C'est un cadre stratégique visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique. Elle a été adoptée en 2000 et révisée en 2019. Elle est mise en œuvre par le Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la Femme et de la Solidarité, en collaboration avec les autres ministères et institutions du gouvernement, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

La PNEFH s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- i. L'éducation et la formation des femmes :** l'objectif est d'accroître l'accès des femmes à l'éducation et à la formation, afin qu'elles puissent développer leurs compétences et leur employabilité.
- ii. La santé et la reproduction des femmes :** l'objectif est de garantir l'accès des femmes à des services de santé de qualité, y compris la santé sexuelle et reproductive.
- iii. L'autonomisation économique des femmes :** l'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et d'améliorer l'accès des femmes aux ressources économiques.
- iv. La participation des femmes à la vie publique :** l'objectif est d'accroître la participation des femmes aux processus décisionnels politiques et sociaux.
- v. La lutte contre les violences faites aux femmes :** l'objectif est d'éradiquer les violences faites aux femmes, y compris le mariage d'enfants, la mutilation génitale féminine et les violences sexuelles.



Mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité des genres à Madagascar

Le dispositif institutionnel de promotion du genre à Madagascar relève de la Direction générale de la population (DGP), au sein du ministère de la Population et des Solidarités (MPS). Le décret n° 2015-1034 du 30 juin 2015 a instauré une cellule « *d'intégration*⁶ » de la dimension de genre, rattachée au ministère en 2015 et devenue en 2019 une direction à part entière rattachée à la DGPF, au même titre que la Direction des droits des femmes. MPS s'engage dans le processus de ratification de certains instruments régionaux sur l'égalité femmes-hommes tel le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le genre et le développement⁷ post -2015 et le Protocole à la Charte africaine des droits de la femme en Afrique. Des points focaux Genre existent encore au sein des différents départements. Toutefois, leur opérationnalité demeure réduite, se traduisant par leur incapacité à influencer fortement sur les politiques internes du fait de leur caractère 'changeant'.

Au départ, la promotion du genre dépendait tantôt d'un secrétariat d'État, tantôt d'une direction générale ou d'un service, suivant l'importance que les élites politiques en place lui accordaient. La MPS a aujourd'hui pu se concentrer de façon continue sur l'élaboration des documents de cadrage de l'égalité femmes-hommes à Madagascar.

Cependant, face à l'ampleur des défis liés à sa mission de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, les ressources humaines, financières et matérielles de la DGPF

semblent très insignifiantes. La mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques financiers (PTF) s'érige en défi majeur et en frein à l'atteinte de l'égalité des genres à Madagascar. L'absence de cadre référentiel mis à jour sur le genre en est une illustration parfaite. La dépendance aux PTF a toujours caractérisé le cadre institutionnel de promotion de l'égalité femmes-hommes.

Les progrès réalisés par le Parlement dans la promotion du genre sont perceptibles au niveau des mandatures depuis 2014, notamment à travers les efforts des deux chambres de rendre leurs propres institutions sensibles au genre et la mise en place des caucus et commissions « genre » en leurs seins, avec l'appui des PTF. Cela a contribué à l'adoption de lois non discriminatoires à la suite des actions de plaidoyer des organisations de la société civile (OSC) entre autres. La Médiature de la République, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) et le ministère de la Justice constituent également des mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité femmes-hommes.

Les autres mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité femmes-hommes à Madagascar sont mis en œuvre par les organisations de la société civile (OSC), qui comprennent les associations et organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, qui jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité des genres. Intervenant sur plusieurs fronts (dialogue politique, plaidoyer, sen-

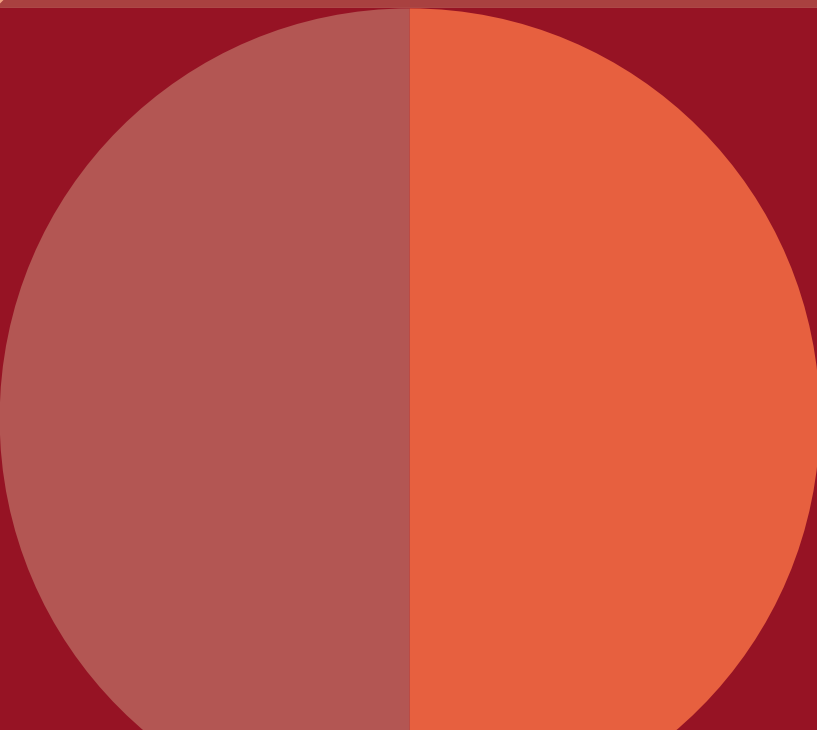
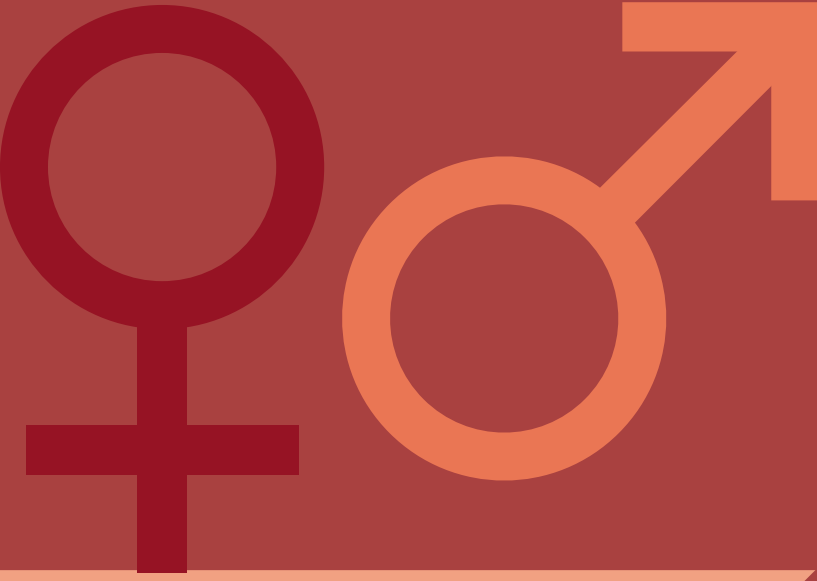
6 Il s'agit d'un processus systématique d'intégration des considérations liées au genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques, programmes et activités afin d'atteindre l'égalité des genres. C'est donc un processus visant à garantir que les besoins, les intérêts et les points de vue des femmes et des hommes sont pris en compte de manière égale à tous les niveaux de décision.

7 C'est un accord juridiquement contraignant qui a été adopté par les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en 2008. Il vise à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la région, dans tous les domaines de la vie, y compris l'économie, la politique, la société et la culture.



sibilisation, observatoire, plateformes, fédérations, alliances et associations de femmes), elles travaillent à impulser l'action, à interpeller et à collaborer avec l'État et le secteur privé. Leur réseautage aux mouvements sous-régionaux, régionaux et mondiaux, connaît des avancées significatives, laissant présager des retombées positives en matière d'égalité des genres

à Madagascar. À cet égard, les progrès observés aujourd'hui dans le pays en matière de gouvernance, de droits matrimoniaux, de nationalité, d'entrepreneuriat et de lutte contre les VBG sont tributaires de l'action intensive et accrue des OSC engagées dans la défense des droits des femmes.



CHAPITRE 2. POPULATION ET DÉMOGRAPHIE



Le présent chapitre s'appuie sur la nouvelle projection démographique issue du recensement réalisé par l'Institut national de la statistique (INSTAT), avec le soutien du Fonds des Nations unies pour la population

(FNUAP) et d'autres partenaires internationaux. Les calculs et projections ont été faits à partir du Troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-3) conduit en 2018.

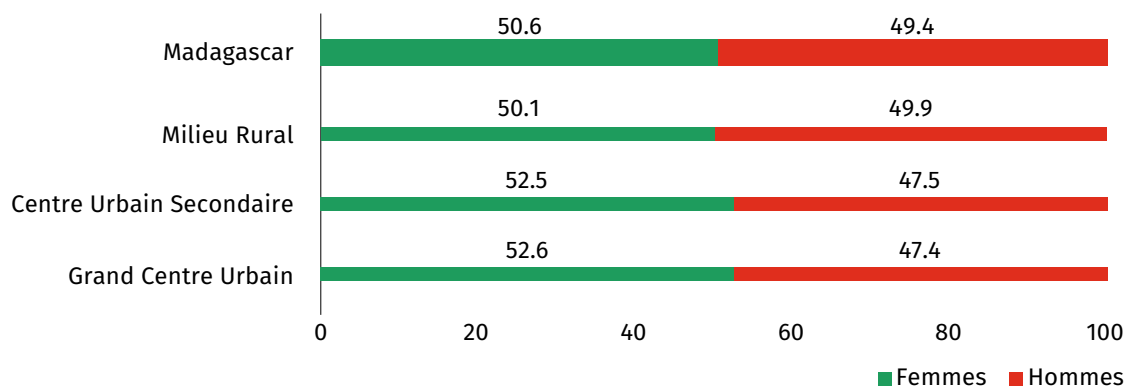
Structure de la population et des chefs de ménage

Cette section présente un bref aperçu de la population malgache, en mettant l'accent sur les disparités entre les genres.

Structure de la population par sexe

Les résultats de l'Enquête permanente auprès des ménages 2021-2022 (EPM 2021-2022) montrent que la population de Madagascar est évaluée à environ 28 millions d'habitants. Cette population est composée de

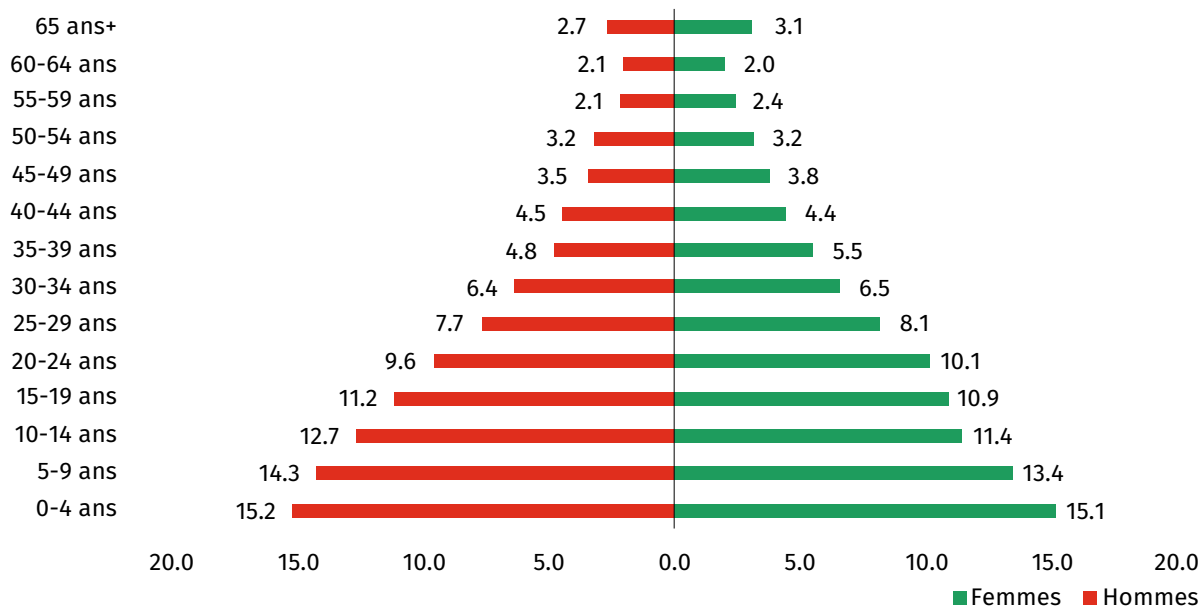
50,7 % de femmes pour un ratio de 97 hommes pour 100 femmes. Les données révèlent quelques variations selon le lieu de résidence. Dans les grands centres urbains (52,6 % des femmes contre 47,4 % des hommes) comme dans les centres urbains secondaires (52,5 % des femmes contre 47,5 % des hommes). En milieu rural on retrouve une répartition quasiment équitable de la population par sexe (50 % d'hommes et 50 % de femmes).

**Graphique 2.1.** Proportion de femmes et d'hommes au sein de la population totale, par lieu de résidence

Source : EPM 2021-2022

Par ailleurs, la structure de la population par tranche d'âge représentée par la pyramide des âges présente comme pour la plupart des pays africains, une base élargie qui se rétrécit rapidement au fur et à mesure que l'on avance vers les âges élevés. Cela montre la jeunesse de la population. Les données montrent que la structure de la population par âge et par sexe est régulière et révèle une certaine asymétrie. De manière précise, la population de 0 à 14 ans repré-

sente environ 40,3 % de la population féminine, contre environ 42,6 % de la population masculine. Dans la tranche des personnes âgées de 15 à 65 ans qui constitue la population active, les femmes ont la plus grande proportion (56,6 % contre 54,7 % pour les hommes). Enfin, chez les personnes âgées de plus de 65 ans, la population féminine est plus importante, avec une proportion de 3,1 % contre 2,8 % pour les hommes.

Graphique 2.2. Structure de la population par sexe et par âge

Source : EPM 2021-2022

Répartition des chefs de ménages

Chef de ménage

Selon le Manuel de l'enquêteur de l'EPM de Madagascar, le chef de ménage est la personne qui :

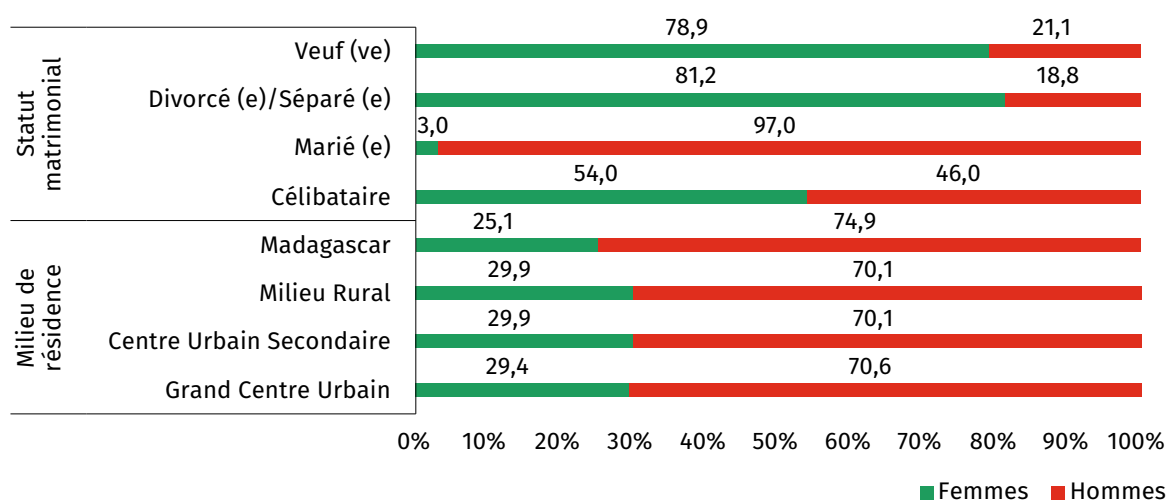
- Exerce le pouvoir décisionnel au sein du ménage. Cette personne est généralement responsable des dépenses du ménage, de la prise de décisions concernant les activités des membres du ménage, et de la représentation du ménage auprès de tiers.
- À la charge d'au moins un membre du ménage. Il peut s'agir d'un enfant, d'un parent, d'un conjoint, ou de toute autre personne qui dépend financièrement du chef de ménage.

Dans les cas où il n'y a pas de personne répondant à ces critères, le chef de ménage est la personne la plus âgée du ménage.

Selon les données de l'Enquête permanente auprès des ménages 2021-2022 (EPM 2021-2022), près d'un quart des ménages à Madagascar est dirigé par des femmes (soit 25,1 %). C'est dans les centres urbains secondaires et en milieu rural qu'on retrouve le plus de femmes cheffes de ménage (29,9 %, respectivement). Cette proportion est très similaire dans les grands

centres urbains (29,4 %). En se référant au statut matrimonial, les femmes cheffes de ménage demeurent moins représentatives dans le pays. En effet, la proportion de femmes cheffes de ménage est plus faible chez les personnes mariées (3 %) contre 81,2 % chez les personnes divorcées ou séparées.

Graphique 2.3. Répartition des chefs de ménage, par sexe, lieu de résidence et statut matrimonial



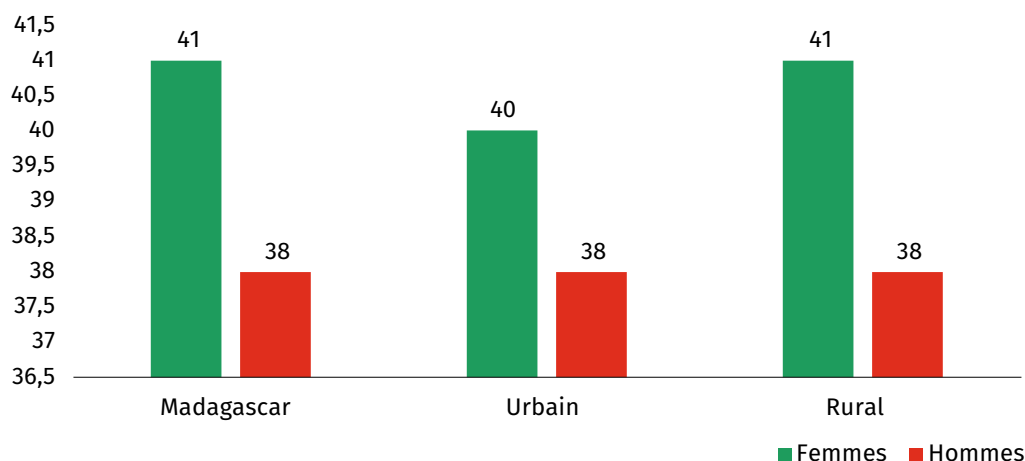
Source : EPM 2021-2022

Lorsqu'on s'intéresse à l'âge médian des chefs de ménages, il est de 38 ans pour les hommes et de 41 ans

pour les femmes. Cette tendance est presque similaire, quel que soit le lieu de résidence du chef de ménage.



Graphique 2.4. Âge médian du chef de ménage, par sexe et lieu de résidence



Source : RGPH-3 2018

Caractéristiques de la population

Fécondité

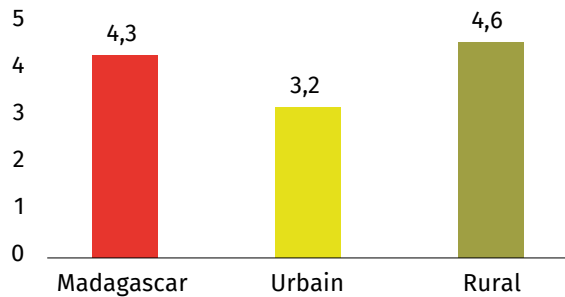
La fécondité est généralement analysée à partir de l'Indice synthétique de fécondité.

Indice synthétique de fécondité (ISF)

L'Indice synthétique de fécondité évalue le nombre d'enfants qu'aurait une femme, au cours de sa vie féconde, si elle se comportait conformément à la fécondité par âge observé au cours d'une année donnée. Il est obtenu par l'addition du nombre moyen de naissances par femme dans toutes les années définies comme fécondes (15 à 50 ans). Ainsi, l'effet de la composition de la population par âge est corrigé. L'Indice de fécondité doit être au moins égal à 2,1 pour que le maintien de l'effectif d'une population soit assuré. Selon les Nations unies, l'ISF était de 2,3 enfants par femmes en moyenne dans le monde en 2023 et de 4,4 enfants en moyenne en Afrique subsaharienne.

À Madagascar, selon les données de l'Enquête démographique et de santé de 2021 (EDSMD-V 2021), l'Indice synthétique de fécondité est élevé et se situe autour de 4,3 enfants par femme, proche de la

moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 4,4. Par ailleurs, l'ISF varie selon le lieu de résidence à Madagascar, et se situe autour de 3,2 en milieu urbain contre 4,6 en milieu rural.

**Graphique 2.5.** Indice synthétique de fécondité par lieu de résidence

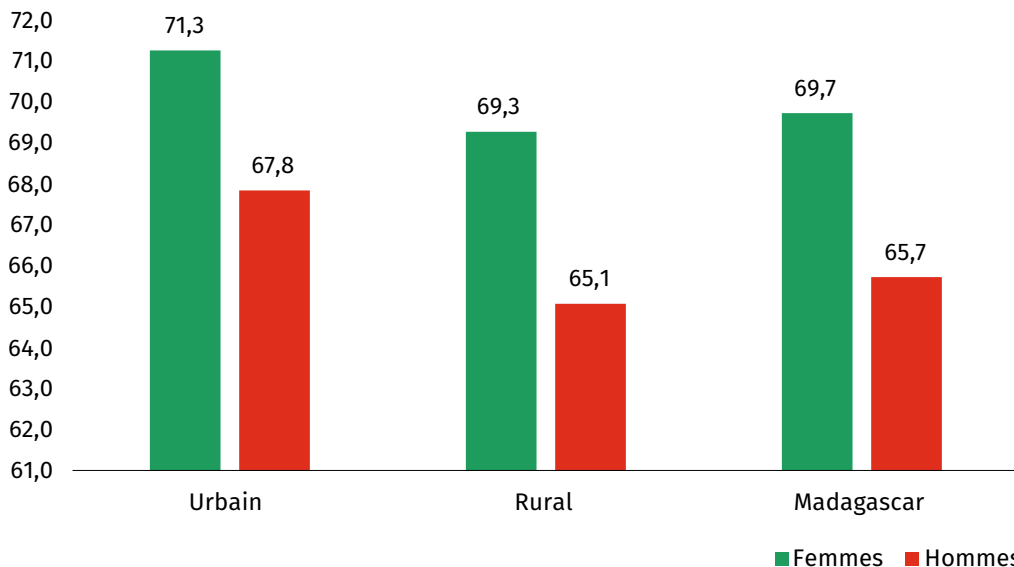
Source : EDSMD-V 2021

Espérance de vie à la naissance

D'après les données du RGPH-3 2018, l'espérance de vie à la naissance se situe en moyenne autour de 67,7

ans, largement au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui était de 61,6 ans en 2023 selon la Banque mondiale. Toutefois, une désagrégation par sexe montre que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, avec une espérance de vie à la naissance de 69,7 ans contre 65,7 ans, une tendance assez courante dans le monde.

On note également des variations selon le lieu de résidence. L'analyse selon le lieu de résidence montre que l'espérance de vie à la naissance demeure plus élevée chez les femmes que chez les hommes peu importe le milieu considéré. En effet, elle se situe autour de 71,3 ans pour les femmes et 67,8 ans pour les hommes en milieu urbain ; alors qu'en milieu rural, l'espérance de vie à la naissance est de 69,3 ans pour les femmes contre 65,1 ans pour les hommes.

Graphique 2.6. Espérance de vie à la naissance, par sexe et lieu de résidence

Source : RGPH-3 2018

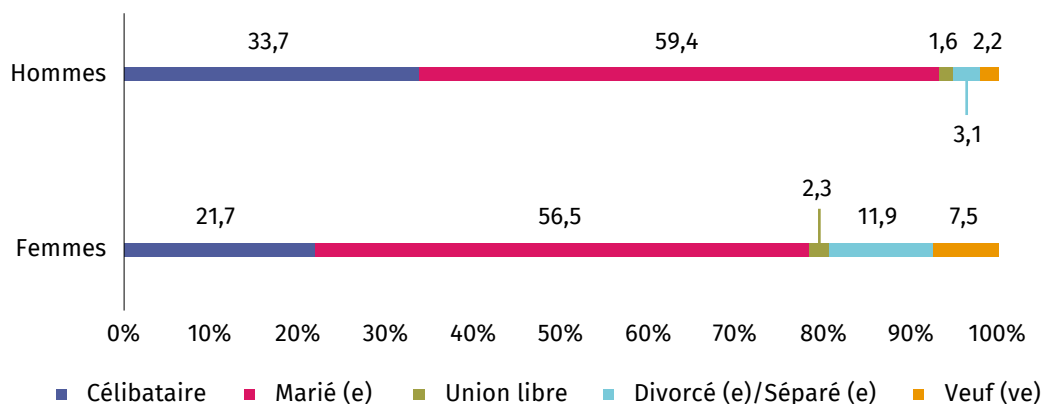
Statut matrimonial

La répartition de la population selon le statut matrimonial à Madagascar présente un certain nombre de contrastes entre les hommes et les femmes. Les contrastes les plus importants sont observés chez les personnes célibataires et les personnes divorcées. En

effet, comme le montre le graphique 2.7 ci-dessous, 21,7 % des femmes sont célibataires contre 33,7 % des hommes. S'agissant des personnes divorcées, elles représentent 11,9 % des femmes contre 3,1 % des hommes. Par ailleurs, 7,5 % des femmes sont veuves contre 2,2 % des hommes.



Graphique 2.7. Répartition en pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus, par sexe et statut matrimonial



Source : EPM 2021-2022

Prévalence de handicaps

Les personnes en situation de handicap

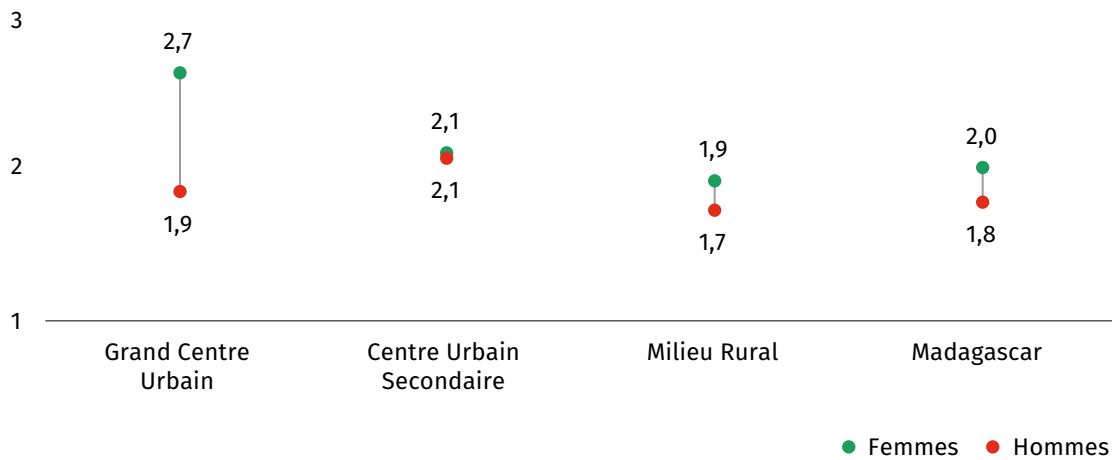
Selon la loi n° 97-044 sur les personnes en situation de handicap, une personne en situation de handicap est « toute personne présentant une déficience congénitale ou acquise dans ses capacités physiques ou mentales qui l'empêche d'assurer personnellement tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale ». Dès lors, la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) définit le terme comme suit : « par personnes en situation de handicap on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

Selon les données collectées par l'EPM 2021-2022, la proportion de personnes âgées de 15 ans et plus souffrant d'au moins un handicap est en moyenne de 1,9 % à Madagascar. La répartition par sexe montre que les femmes sont légèrement plus touchées (2 %) que les hommes (1,8 %). De plus, les données varient

légèrement selon le lieu de résidence. La prévalence du handicap est de 2,7 % chez les femmes contre 1,9 % chez les hommes dans les grands centres urbains, alors qu'en milieu rural elle est de 1,9 % chez les femmes et 1,7 % chez les hommes.



Graphique 2.8. Prévalence du handicap, par sexe et lieu de résidence

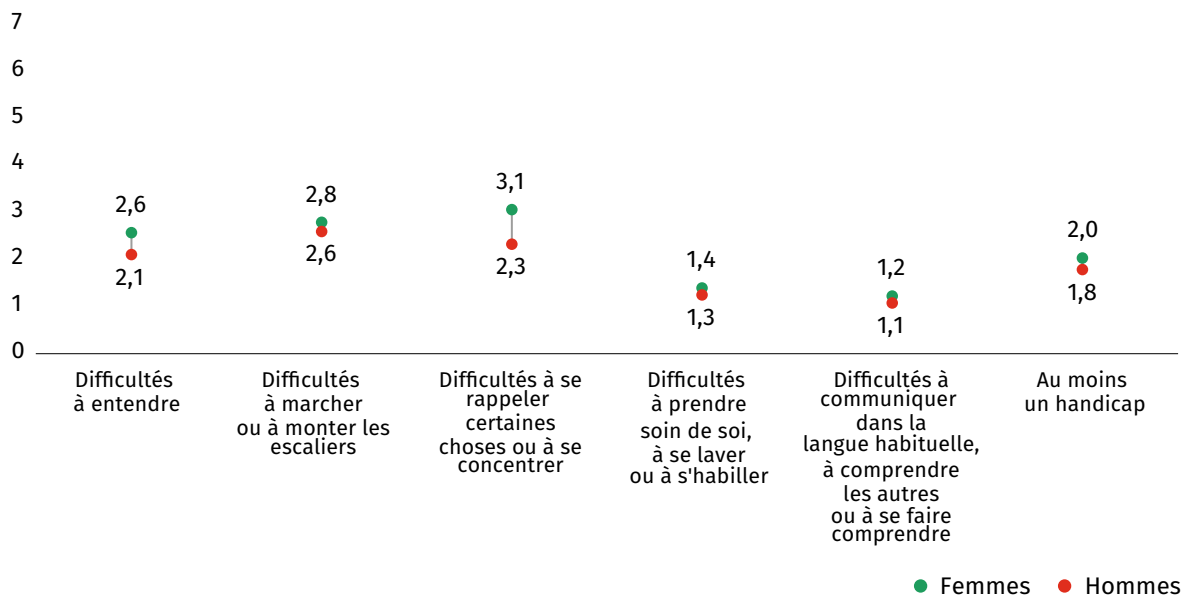


Source : EPM 2021-2022

Selon le type ou la nature du handicap, les données confirment que la proportion de personnes en situation de handicap est plus élevée chez les femmes. Ainsi, 2,6 % des femmes révèlent rencontrer des difficultés à entendre contre 2,1 % des hommes. De même, 2,8 % des femmes font face à un handicap moteur (difficul-

tés à marcher ou à monter les escaliers), contre 2,6 % des hommes. Enfin, les données montrent que 1,4 % des femmes rencontrent des difficultés à prendre soin d'elles-mêmes, à se laver ou à s'habiller, contre 1,3 % des hommes.

Graphique 2.9. Prévalence du handicap, par type et par sexe



Source : EPM 2021-2022



Migrations

Cette section analyse les migrations internes et internationales.

Les migrations selon le RGPH-3

Selon le RGPH-3, le concept de **migration** renvoie au fait de changer de localité (ou de pays) de résidence. Il s'agit alors du mouvement des populations d'une localité à une autre ou d'un pays à un autre.

La migration interne concerne des déplacements effectués par les résidents à l'intérieur du pays.

La migration internationale renvoie spécifiquement aux déplacements de personnes entre Madagascar et les autres pays du monde.

Migrant : personne qui est passée d'une localité (ou d'un pays) de résidence à un(e) autre au moins une fois pendant la période de référence. Comparant la localité de résidence à une date antérieure bien fixée, on appelle migrant tout individu dont les localités (ou pays) de résidence en début et en fin de période sont différents.

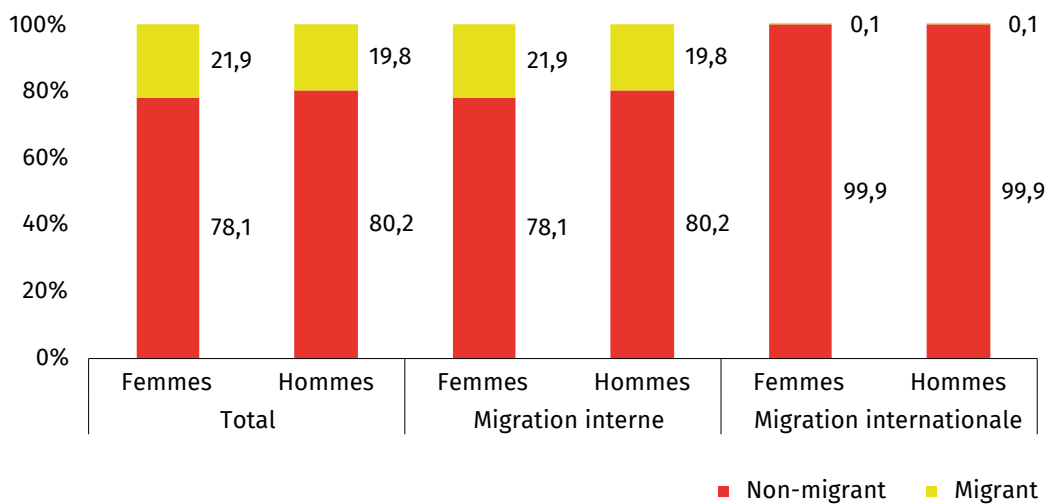
Non-migrant : personne qui n'a pas changé de localité de résidence ou cours d'une période de référence.

Selon les données du RGPH-3 de 2018, en moyenne, 20,9 % de la population malgache résidente est migrante. La répartition par sexe montre que 21,9 % de la population féminine est migrante contre 19,8 % de la population masculine. Toutefois, on observe d'importantes variations selon le type de migration (interne ou internationale) et selon le lieu de résidence. C'est en milieu urbain par exemple qu'on retrouve la plus grande proportion de migrants. Les données du RGPH-3 2018 montrent que 44,6 % de la population féminine

en milieu urbain est constituée de migrantes, contre 41,3 % de la population masculine. Cela se traduit par un fort exode rural qui concerne majoritairement par les femmes. De même, en milieu rural, la population féminine migrante est plus élevée (16,3 %) que la population masculine migrante (14,9 %). Cela traduit le fait que les hommes malgaches sont plus enclins à retourner ou à aller s'installer en milieu rural que les femmes.



Graphique 2.10. Répartition en pourcentage de la population résidente, par sexe et lieu de résidence



Source : RGPH-3 2018



CHAPITRE 3.

SANTÉ



La politique de santé à Madagascar est régie par la Politique nationale de santé (PNS), adoptée en 2016. Cette politique vise à améliorer la santé de la population malgache en s'attaquant aux principaux pro-

blèmes de santé du pays, notamment la malnutrition, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles et les accidents.

La PNS repose sur quatre principaux piliers :

- L'accès aux soins de santé : le gouvernement s'engage à garantir l'accès à des soins de santé de qualité pour tous les Malgaches, y compris les plus pauvres. Pour cela, il a mis en place un système de gratuité des soins dans les centres de santé de base.
- La promotion de la santé : le gouvernement s'engage à promouvoir la santé et le bien-être de la population malgache. Pour cela, il mène des campagnes de sensibilisation sur les questions de santé, notamment la nutrition, la prévention des maladies et la santé sexuelle et reproductive.
- La recherche et le développement : le gouvernement s'engage à investir dans la recherche et le développement en matière de santé. Pour cela, il a créé un institut national de recherche en santé.
- La collaboration internationale : le gouvernement s'engage à collaborer avec les partenaires internationaux pour améliorer la santé de la population malgache.



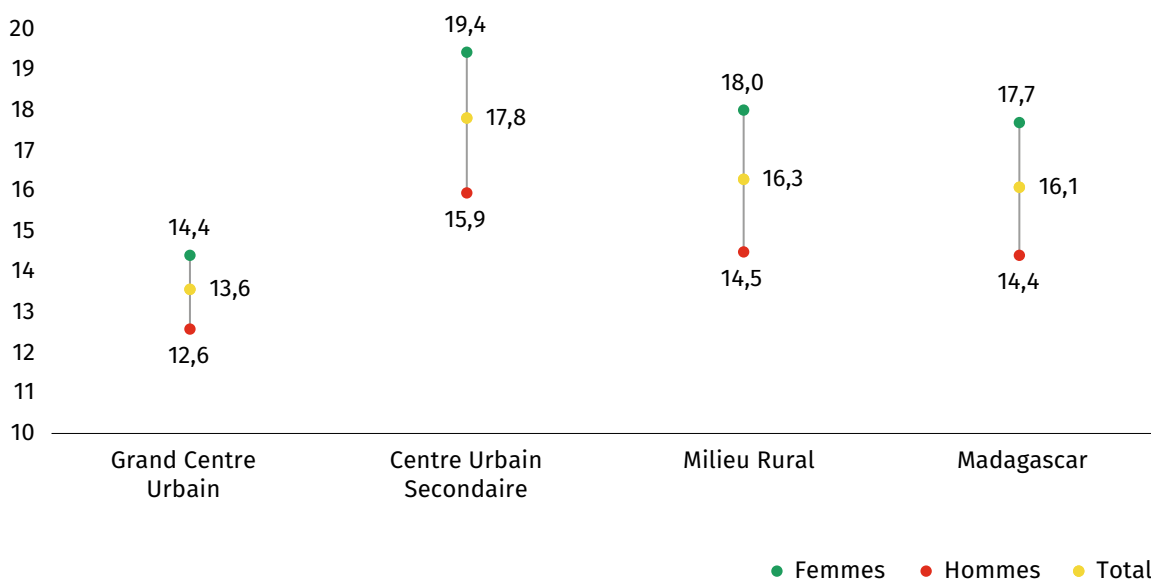
Problèmes généraux de santé

Principaux problèmes de santé

Selon les résultats de l'EPM de 2021-2022, en moyenne 16,1 % des adultes âgés de 15 ans et plus révèlent avoir rencontré un problème quelconque de santé au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête. La répartition par sexe montre que c'est chez les femmes que les problèmes de santé sont les plus récurrents (17,7 % contre 14,4 % chez les hommes). Par ailleurs, l'analyse selon le lieu de résidence montre que peu importe le milieu considéré, les problèmes de santé sont

plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. En effet, les données de l'EPM 2021-2022 indiquent que c'est dans les grands centres urbains que les écarts entre les hommes et les femmes âgés de 15 ans et plus ayant révélé avoir rencontré un problème de santé au cours des 30 derniers jours, sont les plus faibles (1,8 point de pourcentage). En revanche, les disparités sont plus importantes dans les centres urbains secondaires et en milieu rural (3,5 points de pourcentage chacun).

Graphique 3.1. Proportion d'individus ayant rencontré un problème de santé au cours des 30 derniers jours, par sexe et lieu de résidence



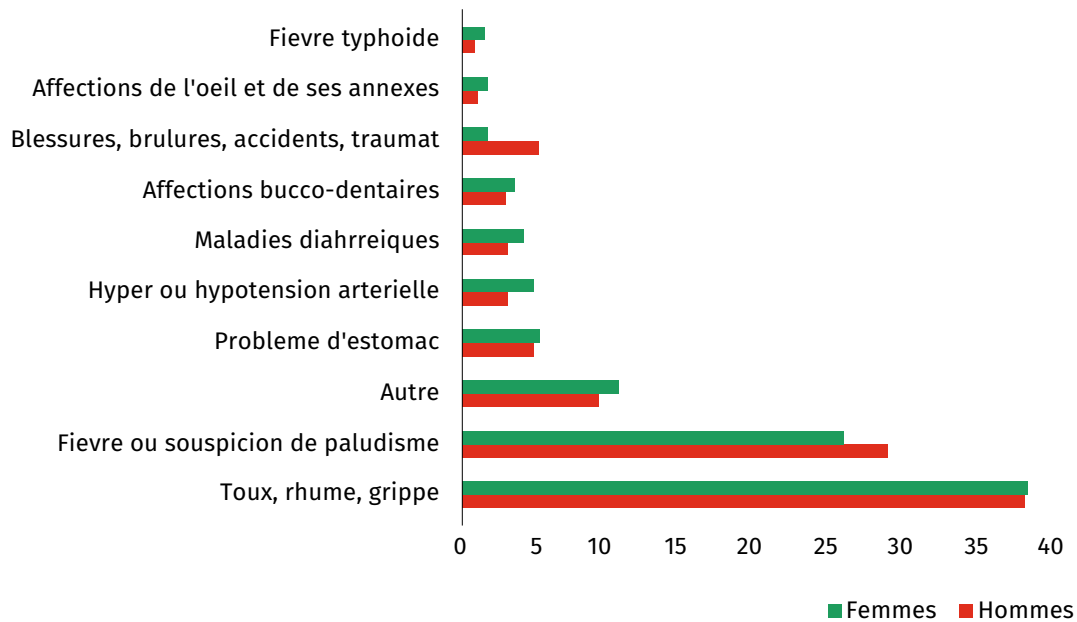
Source : EPM 2021-2022

Par ailleurs, bien qu'ils soient nombreux et variés, les principaux problèmes de santé les plus évoqués par les populations malgaches sont repartis comme suit selon les sexes : la toux, le rhume et la grippe (37,5 % des femmes contre 37,3 % des hommes), la fièvre (25,3 % des femmes contre 28,2 % des hommes),

l'hyper ou l'hypotension artérielle (4,7 % des femmes contre 3 % des hommes), les maladies diarrhéiques (4,1 % des femmes contre 3 % des hommes), et les blessures et accidents (1,7 % des femmes contre 5,1 % des hommes).



Graphique 3.2. Principaux problèmes de santé, par sexe



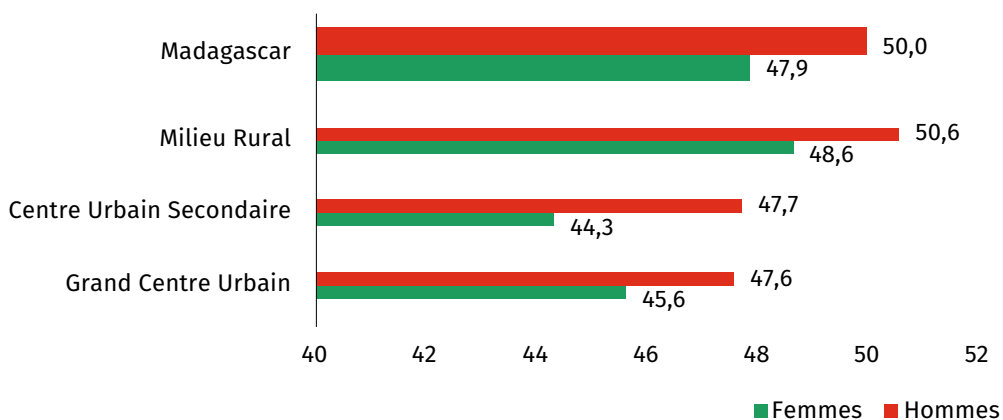
Source : EPM 2021-2022

Non-recours aux consultations et aux soins

Les données de l'EPM 2021-2022 montrent aussi que plusieurs personnes parmi celles qui ont indiqué être tombées malades au cours des 30 jours avant l'enquête n'ont jamais cherché à se faire soigner. En effet, cette proportion est de 48 % chez les femmes et de

50 % chez les hommes. L'écart entre les femmes et les hommes est comparable selon les lieux de résidence. Dans les grands centres urbains, l'écart est de 2 points de pourcentage, alors qu'il est de 3,3 points de pourcentage dans les centres urbains secondaires et de 1,8 point de pourcentage en milieu rural.

Graphique 3.3. Proportion de la population se déclarant malade et n'ayant jamais cherché à se faire soigner, par sexe



Source : EPM 2021-2022

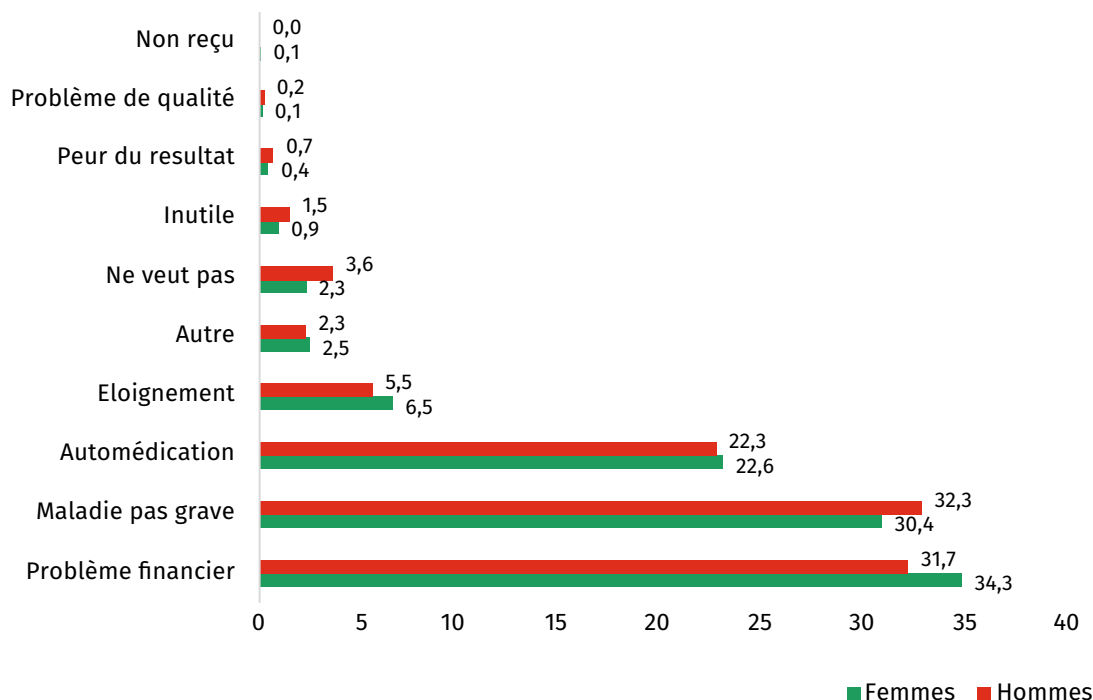


Raisons du non-recours aux consultations et aux soins

De nombreuses raisons sont souvent avancées par les populations malgaches pour justifier le non-recours à une consultation lorsqu'elles tombent malades. Parmi les multiples raisons avancées, les principales sont le manque de moyen financier (34,3 % des femmes

contre 31,7 % des hommes), le fait que la maladie ne soit pas si grave (30,4 % des femmes contre 32,3 % des hommes), l'automédication (22,6 % des femmes contre 22,3 % des hommes) et la distance séparant le lieu d'habitation du centre de santé (6,5 % des femmes contre 5,5 % des hommes).

Graphique 3.4. Raisons de non-recours aux consultations, par sexe

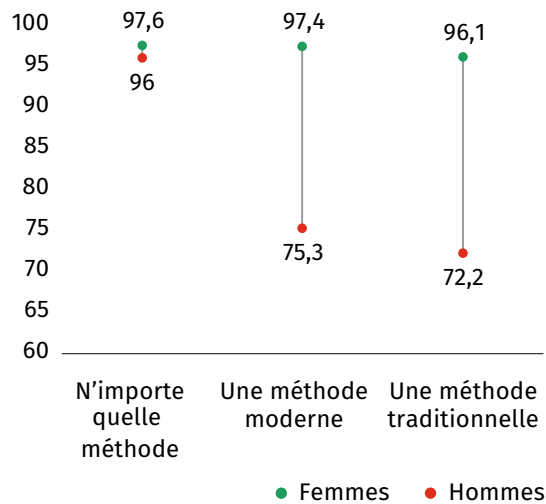


Source : EPM 2021-2022

Méthodes contraceptives

La contraception sert principalement à prévenir les grossesses non désirées. Elle permet aux individus et aux couples de planifier et de contrôler le moment de la conception en fonction de leurs choix personnels et de leurs situations de vie. L'utilisation de la contraception par la femme lui permet d'éviter les grossesses non désirées et non planifiées et permet ainsi au couple de contrôler les naissances au sein du foyer. De manière globale, selon les données de l'EDSMD-V 2021,

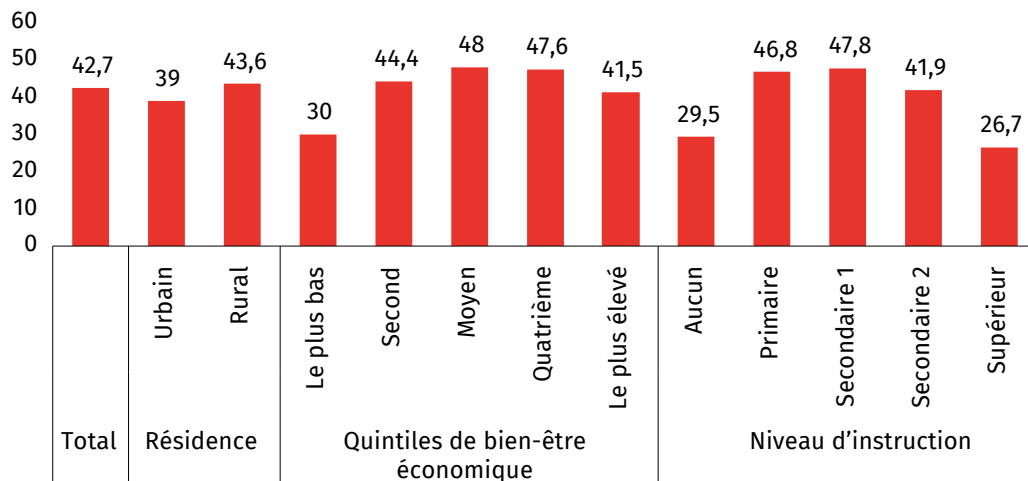
97,6 % des femmes maîtrisent au moins une méthode contraceptive, contre 96 % des hommes. Cependant, les écarts entre les sexes dans la connaissance des méthodes contraceptives sont plus importants selon que la méthode soit moderne ou traditionnelle. Pour les méthodes modernes de contraception par exemple, elles sont maîtrisées par 97,4 % des femmes, contre 75,3 % des hommes.

Graphique 3.5. Connaissance des méthodes contraceptives, par type de méthode et par sexe

Source : EDSMD-V 2021

Par ailleurs, s'il est vrai que la majorité des femmes Malgaches utilisent des méthodes contraceptives de toutes sortes telles que présentées plus haut, les données de l'EDSMD-V 2021 confirment également que

42,7 % des femmes malgaches âgées de 15 à 49 ans actuellement en union utilisent au moins une méthode contraceptive moderne. Ces tendances diffèrent selon certaines caractéristiques socio-économiques. Tout d'abord, selon le milieu de résidence, le taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes est plus élevé en milieu rural (43,6 % contre 39 % en milieu urbain). Deuxièmement, selon le quintile de bien-être économique, les données montrent une certaine variation. L'utilisation des méthodes de contraception moderne est la plus faible dans le quintile le plus pauvre (30 %), tandis qu'elle est la plus élevée dans les quintiles moyen (48 %) et riche (47,6 %). Enfin, selon le niveau d'instruction, les données de l'EDSMD-V 2021 révèlent que l'utilisation des méthodes contraceptives modernes par les femmes malgaches de 15-49 ans actuellement en union est la plus faible chez les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur (26,7 %) et les femmes sans instruction (29,5 %), tandis qu'elle est la plus élevée chez les femmes ayant un niveau d'instruction secondaire 1 (47,8 %).

Graphique 3.6. Proportion des femmes de 15-49 ans actuellement en union utilisant une méthode de contraception moderne, selon certaines caractéristiques socio-démographiques

Source : EDSMD-V 2021



Satisfaction des besoins en matière de planification familiale

Selon l'EDSMD-V 2021, les besoins satisfaits en matière de planification familiale comprennent les femmes qui utilisent une méthode contraceptive et qui ne veulent plus d'enfants, ont recours à la stérilisation masculine ou féminine, ou se déclarent comme infécondes. Le besoin satisfait en matière d'espacement comprend les femmes qui se servent d'une méthode contraceptive et qui veulent avoir un autre enfant ou sont en aménorrhée post-partum et déclarent que la naissance était bien programmée.

À Madagascar, les données montrent que près d'une femme sur deux (49,7 %) âgée de 15 à 49 ans actuellement en union voit ses besoins en planification familiale satisfaits, ce qui signifie que ces femmes utilisent des moyens de contraception. Des variations sont observées selon certaines caractéristiques socio-

démographiques. Selon le milieu de résidence, les données montrent que la proportion de femmes de 15-49 ans, actuellement en union, dont les besoins en planification familiale sont satisfaits est plus élevée en milieu urbain (52,1 % contre 49,2 en milieu rural). Les résultats par niveau de bien-être économique montrent que la proportion de femmes en union dont les besoins en planification familiale sont satisfaits tend à augmenter du quintile le plus bas au quintile le plus élevé, passant de 32,3 % à 55,4 %. Enfin, par niveau d'instruction, les proportions de femmes actuellement en union dont les besoins en planification familiale sont satisfaits augmentent globalement des femmes sans instruction (31,6 %) aux femmes ayant un niveau d'instruction secondaire 1 (56,4 %), avant de diminuer avec les femmes ayant un niveau d'instruction secondaire 2 (55,2 %) et un niveau d'instruction supérieur (54 %).

Graphique 3.7. Proportion des femmes de 15-49 ans actuellement en union ayant des besoins satisfaits en matière de planification familiale, selon certaines caractéristiques socio-démographiques



Source : EDSMD-V 2021

Soins prénatals

Les soins prénatals dispensés par un prestataire qualifié selon l'EDSMD-V 2021 désignent les soins reçus par les femmes âgées de 15 à 49 ans ayant eu une naissance vivante au cours des cinq années précédant

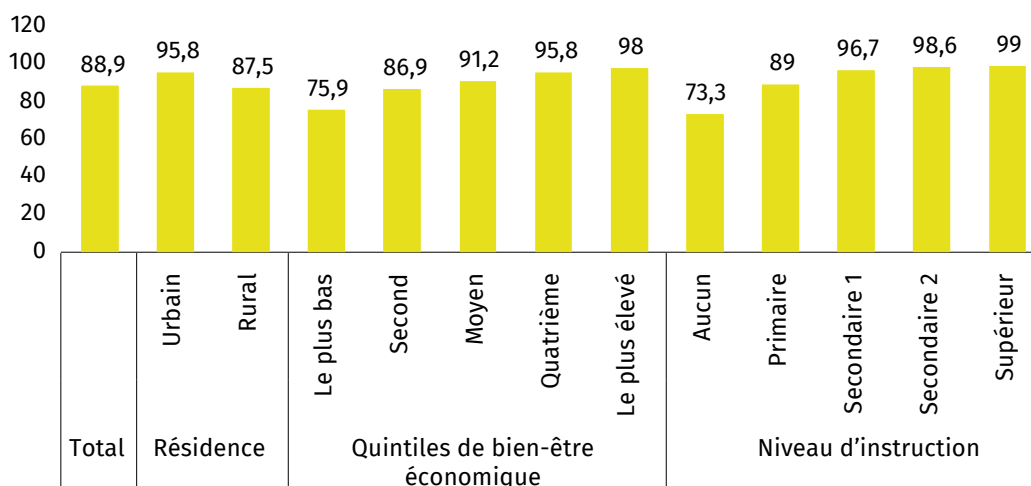
l'enquête, pendant la grossesse, et dispensés par des prestataires qualifiés, tels que les médecins, les infirmières et les sage-femmes.

À Madagascar, près de neuf femmes sur dix âgées de 15 à 49 ans (88,9 %) ayant eu une naissance vivante

au cours des cinq années précédant l'enquête ont reçu des soins prénatals dispensés par un prestataire qualifié. Des variations sont observées selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Tout d'abord, la couverture des soins prénatals par un prestataire qualifié est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (95,8 % contre 87,5 %). Deuxièmement, les soins prénatals tendent à augmenter avec le quintile de bien-être économique, passant de 75,9 % dans le quintile le plus bas à 91,2 % dans le quintile le plus élevé et 98 %

dans le quintile le plus élevé. Troisièmement, le niveau d'éducation des femmes influence la couverture des soins prénatals : de 73,3 % chez les femmes sans éducation, le pourcentage de celles qui reçoivent des soins prénatals d'un prestataire qualifié passe à 89 % chez celles qui ont un niveau d'éducation primaire, et à 96,7 % chez celles qui ont au moins un niveau secondaire 1. Presque toutes les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur ont reçu des soins prénatals de la part d'un personnel qualifié (99 %).

Graphique 3.8. Proportion des femmes de 15-49 ans ayant reçu des soins prénatals par un prestataire qualifié au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, selon certaines caractéristiques socio-démographiques



Source : EDSMD-V 2021

Assistance des naissances

Selon l'EDSMD-V2021, l'assistance pendant l'accouchement par un prestataire de soins de santé qualifié désigne les naissances qui ont eu lieu avec l'aide de médecins, d'infirmières et de sage-femmes.

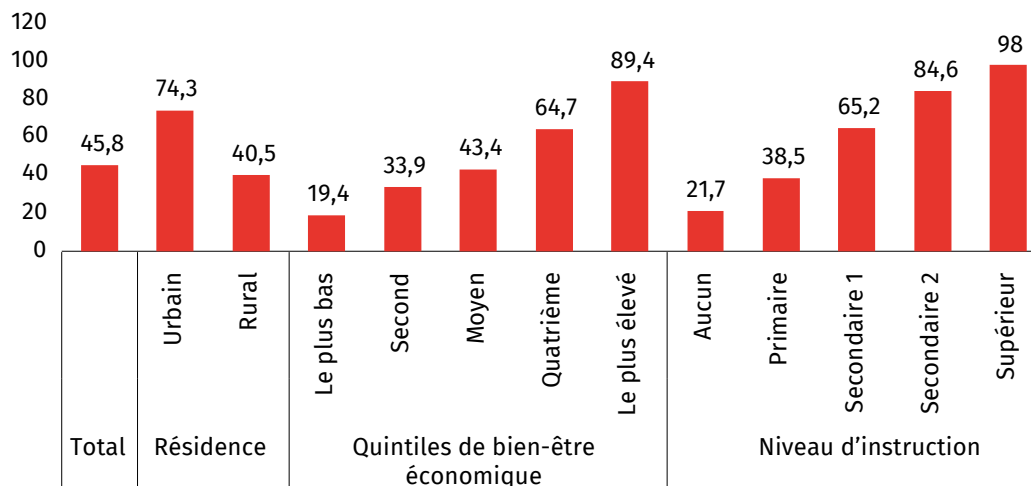
A Madagascar, les données montrent que 46 % des naissances vivantes au cours des cinq années précédant l'enquête ont été assistées par un prestataire de santé qualifié. Cependant, des variations existent en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques. Tout d'abord, le pourcentage d'accouchements assistés par un prestataire qualifié est plus élevé en milieu urbain (74,3 % contre 40,5 % en milieu rural).

Deuxièmement, le pourcentage d'accouchements assistés par un prestataire qualifié varie significativement entre les régions. Les régions d'Ihorombe (18,9 %), d'Atsimo Atsinanana (24,2 %), de Menabe (25,5 %) et de Melaky (27,1 %) ont les pourcentages les plus faibles. En revanche, les régions d'Analamanga (78,4 %) et de Diana (72,6 %) enregistrent des pourcentages élevés d'accouchements assistés par un prestataire qualifié. Enfin, le pourcentage d'accouchements assistés par un prestataire qualifié augmente avec le niveau d'instruction de la mère, passant de 21,7 % pour les accouchements des femmes sans instruction à 98 % pour celles ayant un niveau d'instruction plus élevé.

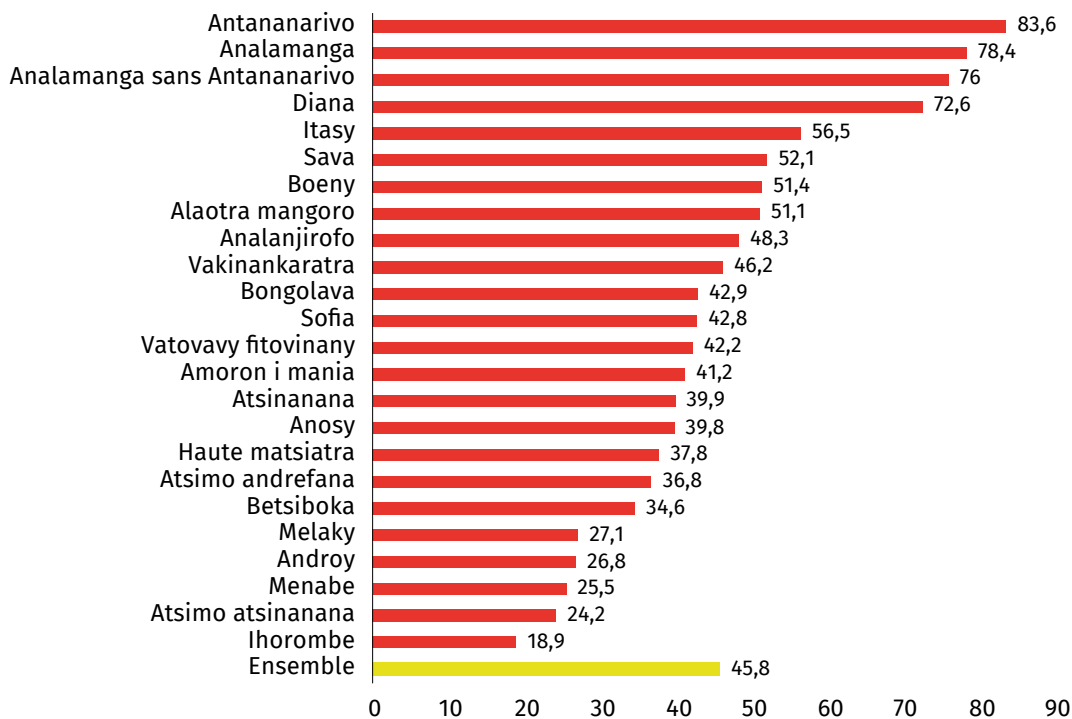


Graphique 3.9. Proportion des naissances vivantes ayant eu lieu au cours des cinq dernières années ayant précédé l'enquête qui a été assisté par un prestataire qualifié, selon certaines caractéristiques socio-démographiques

a. Par milieu de résidence, niveau d'instruction et quintile de bien-être



b. Par région



Source : EDSMD-V 2021

Mortalité des enfants

Cette section présente les tendances et différentiels de mortalité des enfants à Madagascar selon les sexes. Il s'agit des niveaux et des écarts de mortalité périnatale, néonatale, infantile et infanto-juvénile.

Mortalité néonatale : c'est la probabilité qu'un nouveau-né décède avant d'atteindre un mois.

Mortalité post-néonatale : c'est la probabilité pour un nouveau-né de décéder entre le premier mois suivant la naissance et le premier anniversaire. Elle s'obtient par la différence entre le taux de mortalité infantile et néonatale.

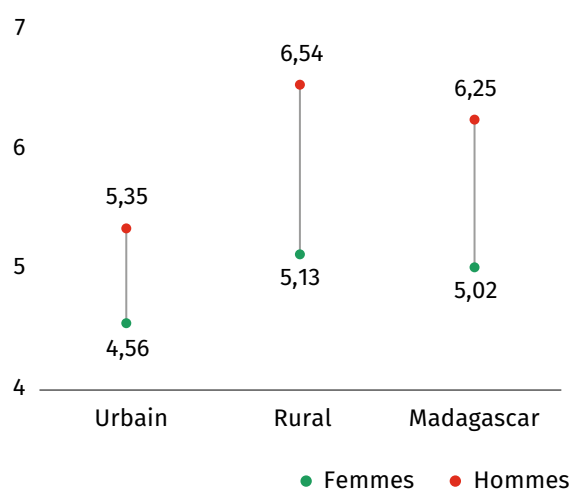
Mortalité infantile : c'est la probabilité qu'un enfant décède entre la date de naissance et le premier anniversaire.

Mortalité infanto-juvénile : c'est la probabilité qu'un enfant décède entre la date de naissance et le cinquième anniversaire.

Mortalité périnatale : il s'agit des mort-nés (décès fœtaux qui se sont produits après 7 mois de grossesse) et les décès néonataux précoces (décès d'enfants nés vivants qui se sont produits entre 0 et 6 jours).

À Madagascar, le taux brut global de mortalité se situe en moyenne autour de 5,6 pour mille.⁸ Toutefois, on observe des variations par sexe et lieu de résidence. En effet, les données de l'EDSMD-V 2021 montrent que le taux brut de mortalité est de 5,0 pour mille chez les femmes, alors qu'il est de 6,3 pour mille chez les hommes. De plus, c'est en milieu rural que l'on observe les taux de mortalité les plus importants, tout comme les écarts les plus grands entre les sexes (5,1 décès pour mille naissances de sexe féminin, contre 6,5 décès pour mille naissances de sexe masculin).

Graphique 3.10. Taux brut global de mortalité, par sexe et lieu de résidence



Source : EDSMD-V 2021

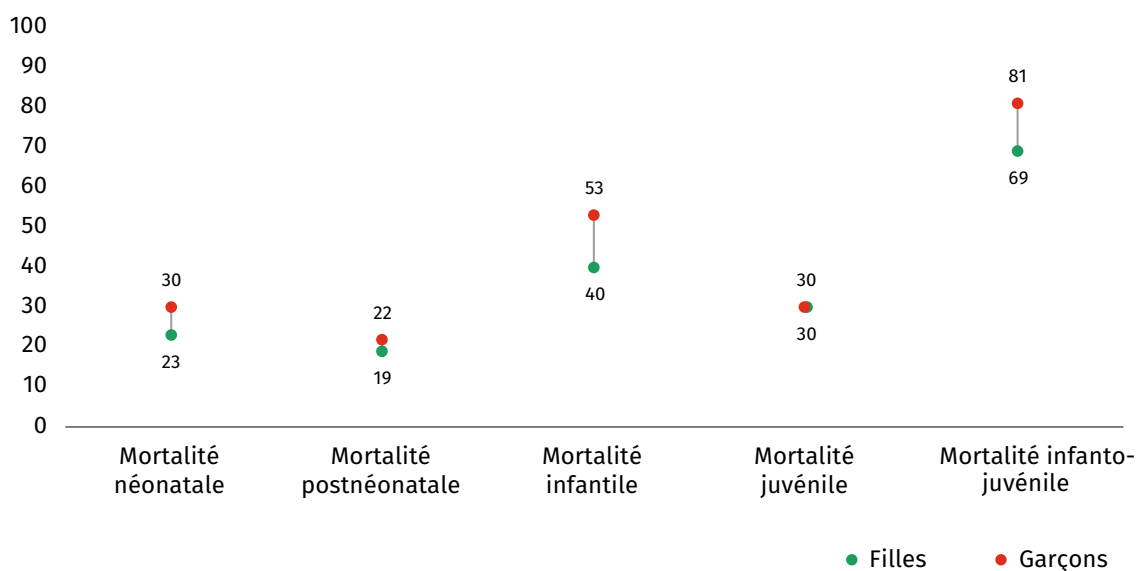
8 Cela signifie qu'à Madagascar on dénombre en moyenne 5,64 décès pour chaque 1000 naissances.



Les données de l'EDSMD-V 2021 montrent qu'en général, la mortalité des enfants est relativement élevée à Madagascar, quel que soit le type de mortalité considéré. Elle se situe en moyenne à 26 pour mille pour la mortalité néonatale, 21 pour mille pour la mortalité post-néonatale, 47 pour mille pour la mortalité infantile, 30 pour mille pour la mortalité juvénile et 75 pour mille pour la mortalité infanto-juvénile. Toutefois,

à l'exception de la mortalité juvénile, qui ne présente pas de différence entre les sexes, on observe des niveaux de mortalité plus élevés chez les garçons. Les quotients de mortalité infantile et infanto-juvénile sont ceux qui présentent les écarts de sexes les plus significatifs et se situent autour de 53 pour mille et 81 pour mille pour les garçons, contre 40 pour mille et 69 pour mille pour les filles.

Graphique 3.11. Quotient de mortalité des enfants, par sexe



Source : EDSMD-V 2021

Maladies et infections sexuellement transmissibles

Madagascar s'est engagé à lutter vigoureusement contre les maladies sexuellement transmissibles (MST), depuis que le premier cas de SIDA a été détecté dans le pays en 1987. Les programmes de réponses nationales face à la recrudescence des infections sexuellement transmissibles (IST), notamment le VIH-SIDA, font partie des priorités du pays en vue de respecter les engagements pris pour mettre un terme à cette épidémie à l'horizon 2030. D'ailleurs, c'est dans les Plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH/SIDA de 2013-2017 et de 2018-2022 que sont consignées ces différentes réponses dont les cibles prioritaires d'intervention sont les populations les plus susceptibles de contracter et de propager le virus.

Infections sexuellement transmissibles

Selon les données de l'EDSMD-V 2021, à Madagascar, en moyenne 7 % des personnes âgées de 15 à 49 ans ayant eu des rapports sexuels au moins une fois dans leur vie ont déclaré avoir eu une IST ou constaté la présence de ses symptômes au cours des 12 derniers mois. On observe toutefois d'importantes variations selon le sexe et selon certaines caractéristiques socio-démographiques. Tout d'abord, le groupe d'âge le plus touché par les IST à Madagascar est celui des personnes âgées de 15 à 19 ans dont le taux de prévalence des IST autodéclarées est de 2,1 % chez les femmes contre 6,9 % chez les hommes, ces derniers

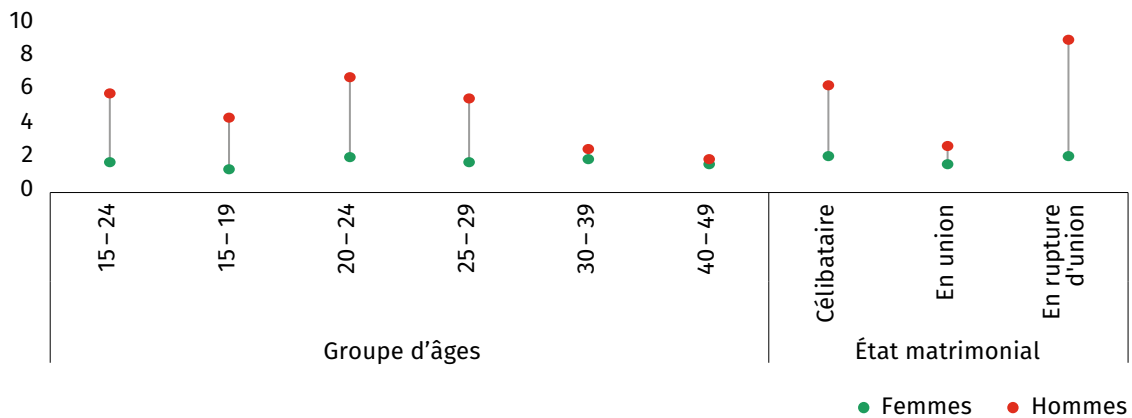
étant environ trois fois plus touchés par les IST dans la tranche des 15-19 ans que les femmes de la même tranche d'âge. Deuxièmement, c'est chez les personnes célibataires qu'on rencontre la plus forte prévalence des IST autodéclarées (2,2 % chez les femmes contre 6,4 % chez les hommes).

Troisièmement, par rapport au lieu de résidence et aux régions de Madagascar, le milieu urbain est le

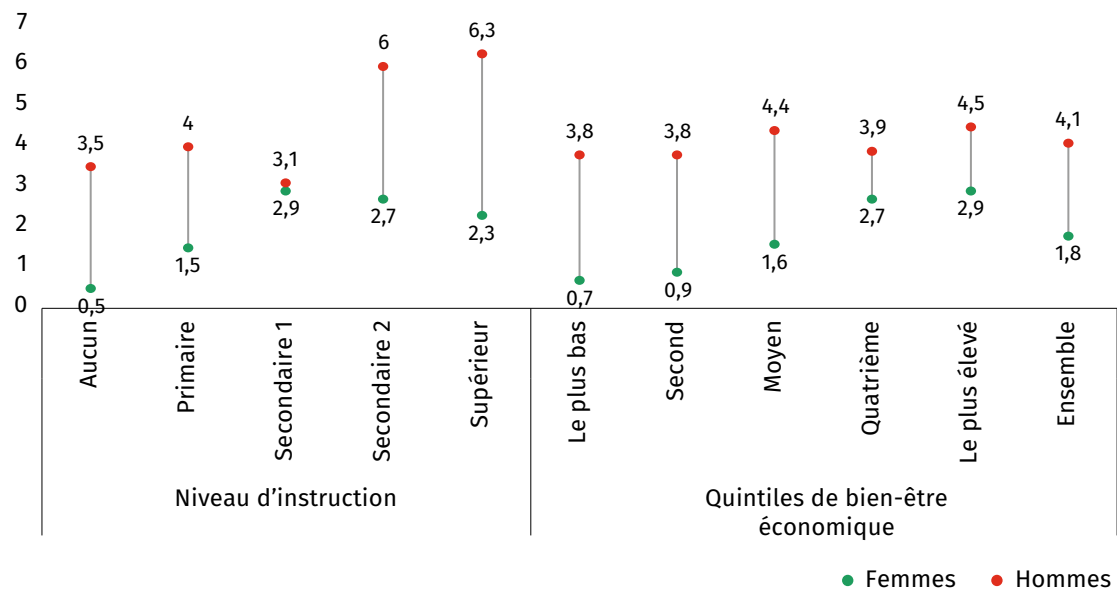
lieu où la proportion de personnes ayant contracté une IST est la plus élevée (2,8 % de femmes contre 5,5 % d'hommes) et surtout dans la capitale Antananarivo. Enfin, les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur sont celles qui déclarent le plus avoir contracté une IST (2,3 % des femmes contre 6,3 % des hommes).

Graphique 3.12. Prévalence des infections sexuellement transmissibles autodéclarées, par sexe

a. Par groupe d'âges et état matrimonial

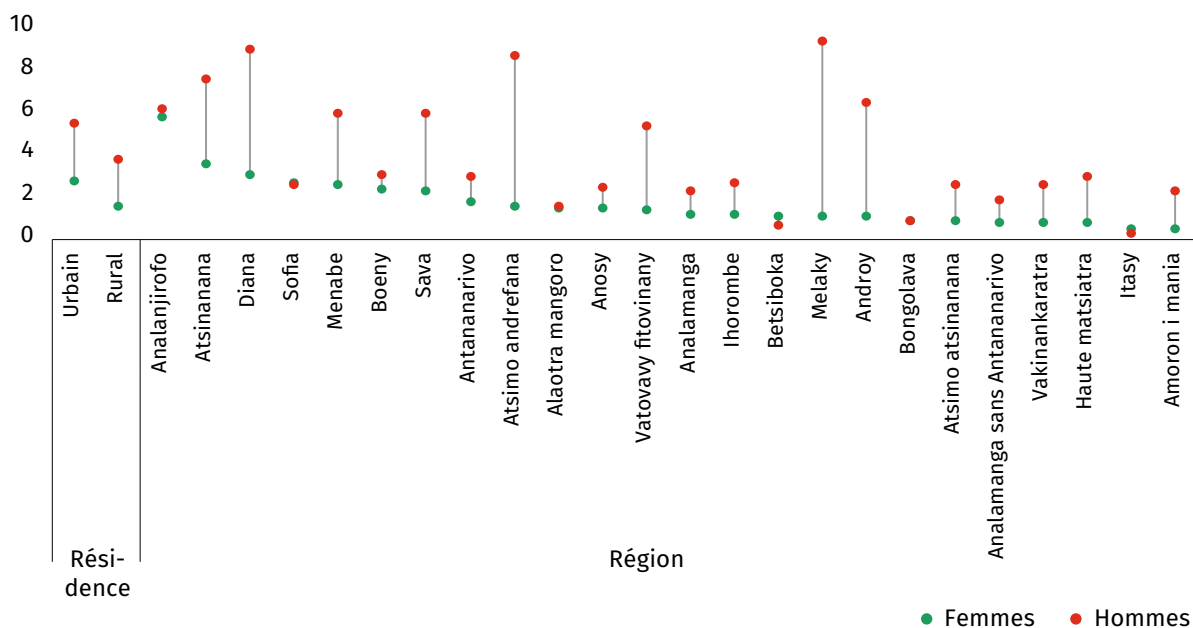


b. Par niveau d'instruction et quintiles de bien-être économique





c. Par région

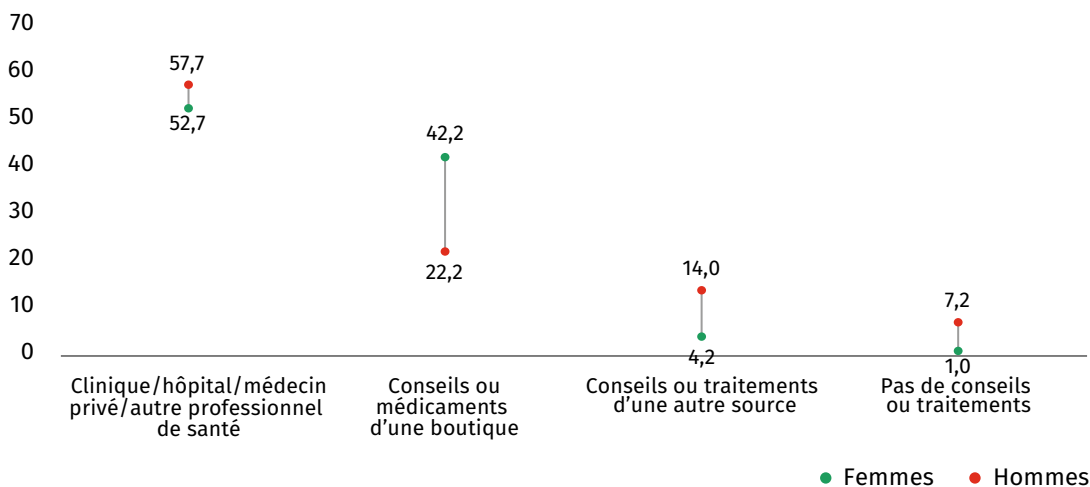


Source : EDSMD-V 2021

Par ailleurs, les données de l'enquête l'EDSMD-V 2021 révèlent qu'à Madagascar, parmi les individus âgés de 15 à 49 ans ayant déclaré avoir contracté une IST ou présentant les symptômes d'IST au cours des 12 derniers mois, 53 % des femmes contre 58 % d'hommes ont cherché un traitement ou un conseil auprès d'un établissement sanitaire ou d'un profes-

sionnel de santé. En revanche, parmi les personnes souffrant d'IST et qui n'ont jamais cherché de traitement ou de conseils, les femmes sont celles qui ne dévoilent pas très souvent leur IST ou cherchent moins à obtenir un traitement ou des conseils, soit 42 % des femmes contre 22 % des hommes.

Graphique 3.13. Proportion de personnes ayant recherché un traitement ou un conseil contre les IST, par sexe



Source : EDSMD-V 2021

Connaissance et prévention du VIH

Avant tout, la connaissance du statut sérologique par les individus est un pas à franchir pour limiter la propagation du VIH, dans la mesure où pour les personnes testées négatives, la connaissance de leur statut les amène à prendre de meilleures décisions pour éviter au maximum le risque de contracter le virus. Quant aux personnes testées positives, la connaissance de leur statut sérologique leur permet de prendre les dispositions nécessaires pour protéger leur entourage, surtout leurs partenaires sexuels et aussi de se soumettre aux soins et traitements appropriés contre cette maladie.

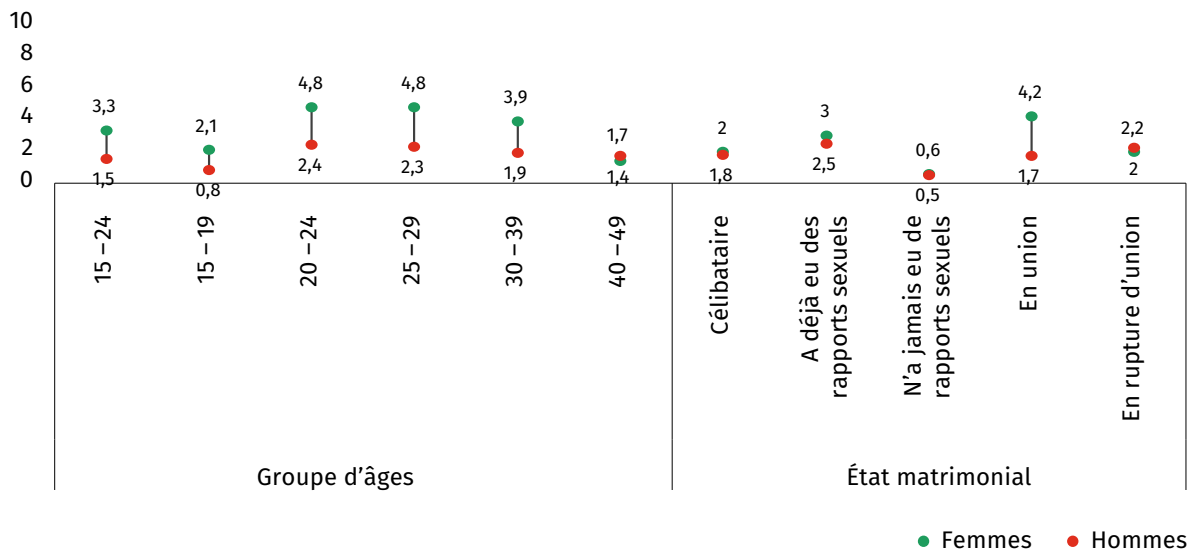
Selon les données de l'EDSMD-V 2021, la proportion de personnes ayant effectué un test de dépistage contre le VIH demeure très faible à Madagascar. Au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, 3 % des femmes et 2 % des hommes ont effectué un test de dépistage du VIH. On observe cependant d'im-

portantes variations selon certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques. C'est dans la tranche d'âge des personnes âgées de 20 à 24 ans que l'on retrouve la proportion la plus élevée de personnes ayant effectué le test du VIH au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (4,8 % des femmes contre 2,4 % des hommes). Selon le lieu de résidence, 7,3 % des femmes contre 5,2 % des hommes vivant en milieu urbain ont effectué un test de dépistage du VIH au cours des 12 derniers mois alors qu'en milieu rural, les proportions sont très faibles (2,2 % des femmes et 0,9 % des hommes).

Enfin, les pourcentages de femmes et d'hommes ayant effectué un test du VIH au cours des 12 derniers mois varient avec le niveau d'instruction. Ils vont de 0,6 % chez les femmes sans instruction à 13,2 % chez les femmes avec un niveau d'instruction supérieur et de 0,1 % chez les hommes n'ayant aucun niveau d'instruction à 10,5 % chez ceux ayant un niveau supérieur.

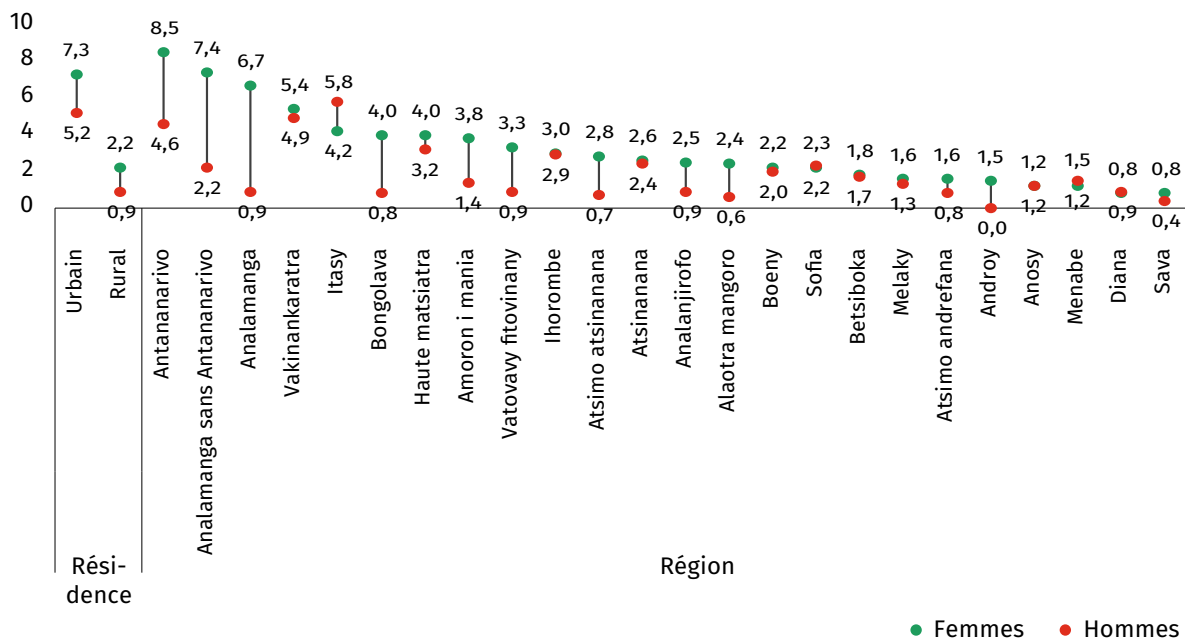
Graphique 3.14. Pourcentage d'hommes et de femmes ayant effectué un test de dépistage du VIH au cours des 12 mois, par sexe

a. Par groupe d'âges et état matrimonial

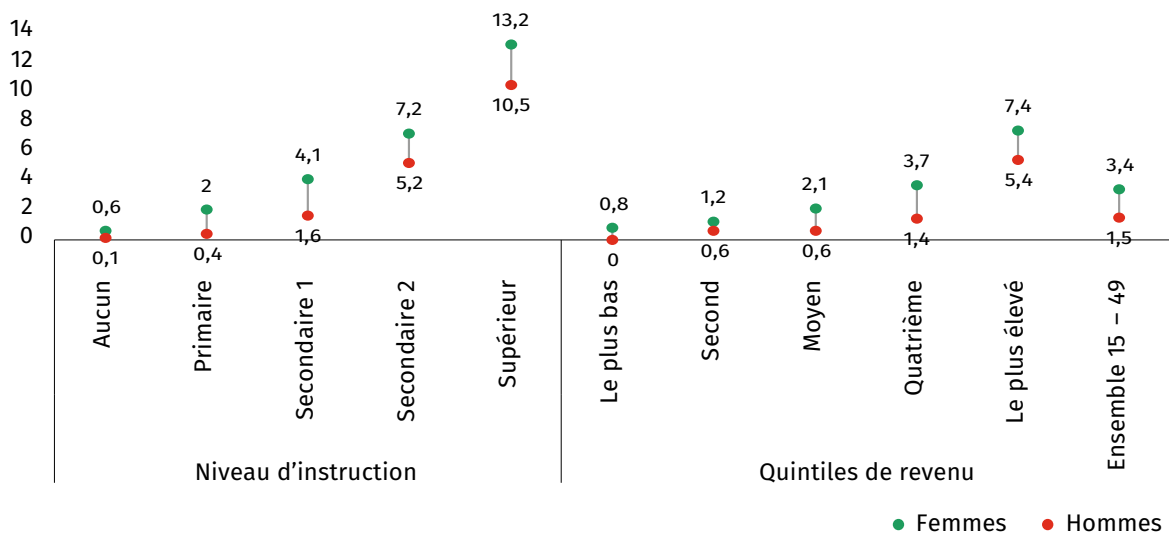




b. Par région



c. Par niveau d'instruction et quintiles de bien-être économique



Source : EDSMD-V 2021

Par ailleurs, les données de l'EDSMD-V 2021 révèlent des informations sur le niveau de connaissances du VIH et des principaux moyens de prévention contre cette maladie. Selon les données, les hommes (71,2 %) déclarent plus souvent avoir connaissance des moyens de prévention du VIH que les femmes (60,9

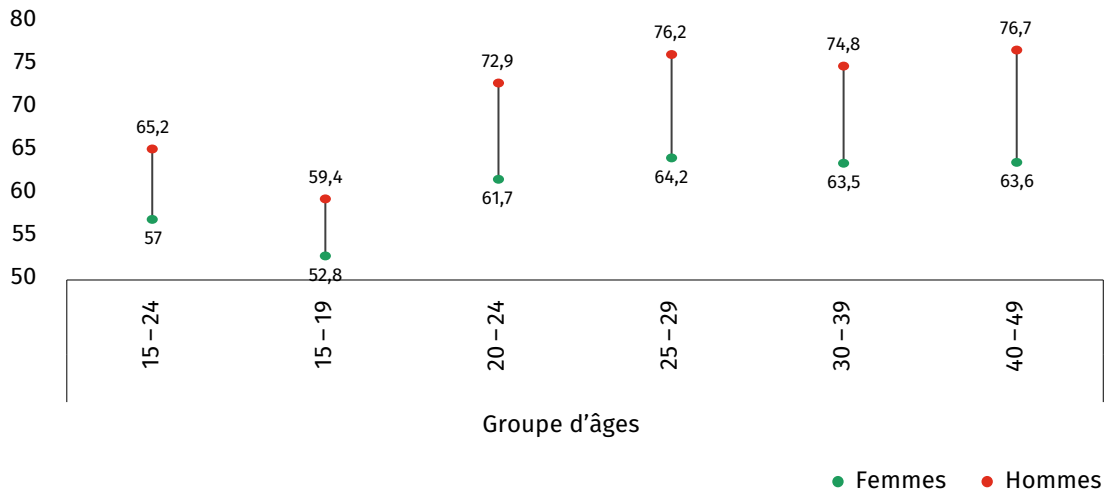
%). D'importantes variations démographiques et socio-économiques existent entre les sexes au sujet de la connaissance des moyens de prévention du VIH à Madagascar. Premièrement, les personnes âgées de 25 à 29 ans sont celles qui déclarent le plus connaître les moyens de prévention du VIH (76,2 % des hommes

contre 64,2 % des femmes). Deuxièmement, c'est en milieu urbain que l'on rencontre le plus de personnes qui maîtrisent les moyens de prévention du VIH (84,6 % des hommes contre 78,5 % des femmes). Troisièmement, la connaissance des moyens de prévention du

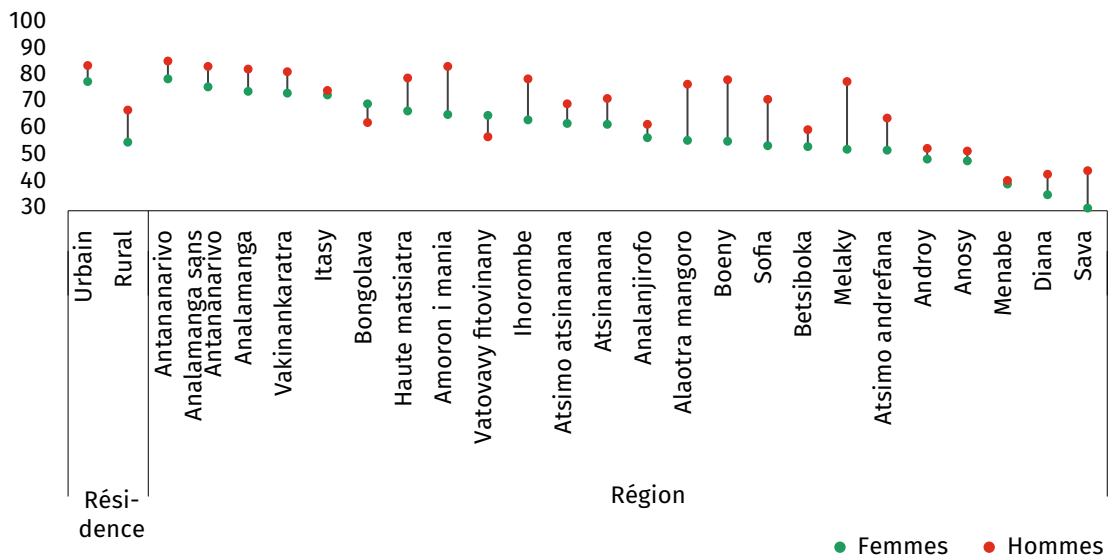
VIH est plus élevée chez les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur (95,5 % des hommes contre 89,9 % des femmes), et plus faible chez les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (42,9 % chez les hommes contre 30,5 % chez les femmes).

Graphique 3.15. Connaissance des moyens de prévention du VIH, par sexe

a. Par groupe d'âge

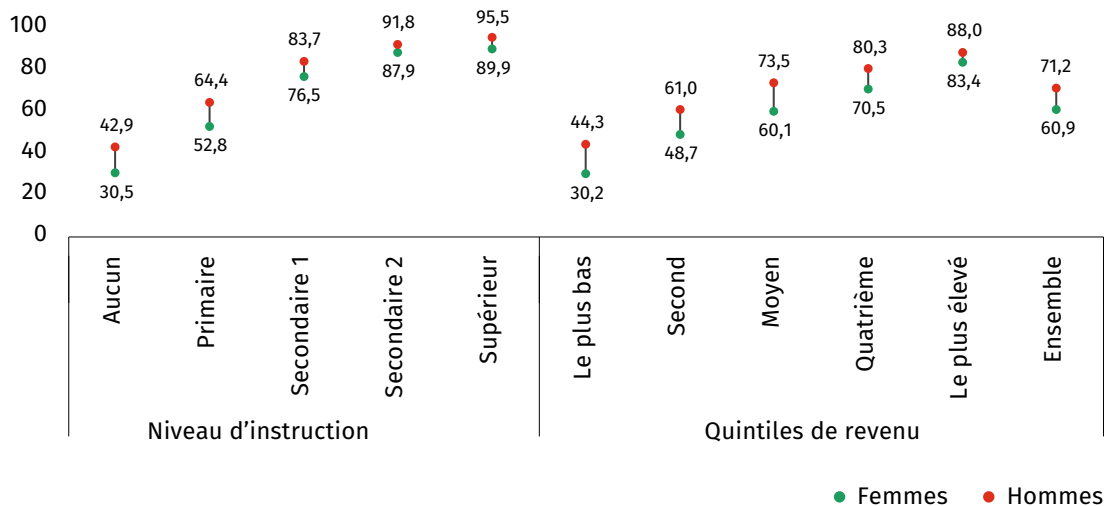


b. Par lieu de résidence





c. Par niveau d'instruction et quintiles de bien-être économique



Source : EDSMD-V 2021

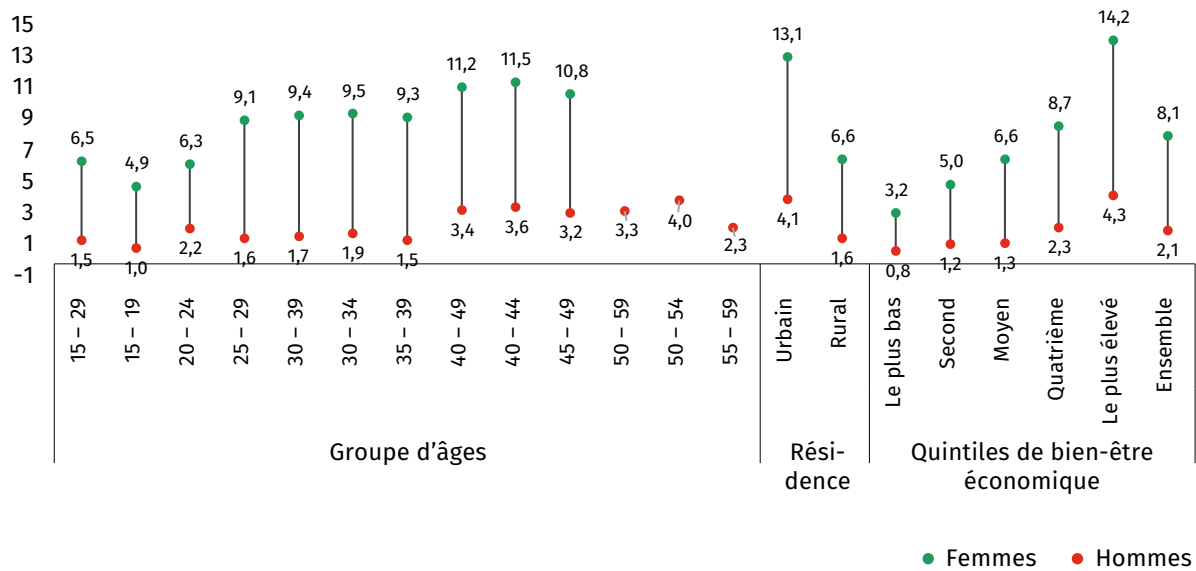
Maladies non transmissibles

Les Maladies non transmissibles (MNT) sont définies comme toutes maladies non infectieuses et qui ne se transmettent pas d'une personne à une autre. Elles peuvent être chroniques, précoces, invalidantes ou à forte létalité.

Maladies/problèmes cardiaques

Selon les données de l'EDSMD-V 2021, à Madagascar, 8 % des femmes et 2 % des hommes âgés de 15 à 49 ans déclarent avoir été informés par un prestataire de santé, qu'ils avaient une maladie ou un problème cardiaque. Les écarts entre les sexes varient selon certaines caractéristiques socio-économiques, mais ces problèmes demeurent plus persistants chez les

femmes que chez les hommes. Selon la tranche d'âge, c'est chez les personnes âgées de 40 à 44 ans que l'on dénombre la plus forte prévalence des problèmes ou des maladies cardiaques (11,5 % des femmes contre 3,6 % des hommes). En outre, par rapport au milieu de résidence, 13,1 % des femmes vivant en milieu urbain ont déclaré avoir une maladie ou un problème cardiaque contre 4,1 % des hommes. En milieu rural cependant, cette proportion est plus faible (6,6 % des femmes contre 1,6 % des hommes). Enfin, selon le quintile de bien-être économique, c'est dans le quintile le plus élevé que l'on rencontre le plus de personnes souffrant de problèmes ou de maladies cardiaques (14,2 % des femmes contre 4,3 % des hommes).

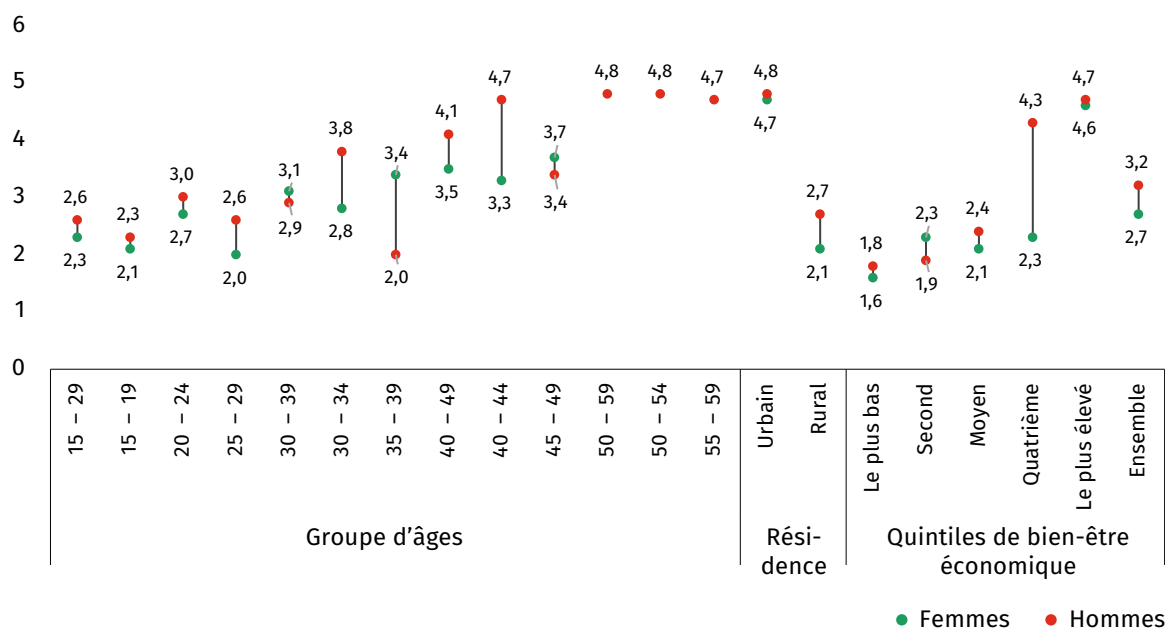
**Graphique 3.16.** Maladies ou problèmes cardiaques, par sexe

Source : EDSMD-V 2021

Maladies/problèmes pulmonaires

Dans l'ensemble, les données de l'EDSMD-V 2021 indiquent qu'à Madagascar, il n'existe quasiment pas de différence entre les hommes et les femmes âgés de 15 à 49 ans qui ont révélé avoir été diagnostiqués d'une maladie ou d'un problème pulmonaire par un professionnel de santé (3 % des femmes et 3 % des hommes). Toutefois, on observe de légères différences selon

quelques caractéristiques socio-économiques. Par exemple, dans la tranche d'âge des personnes âgées de 30 à 34 ans, 2,8 % des femmes ont révélé avoir été diagnostiquées d'un problème ou d'une maladie pulmonaire, contre 3,8 % des hommes. En revanche, dans la tranche d'âge des personnes âgées de 40 à 44 ans, le pourcentage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (4,7 % et 3,3 %, respectivement).

Graphique 3.17. Maladies ou problèmes pulmonaires, par sexe

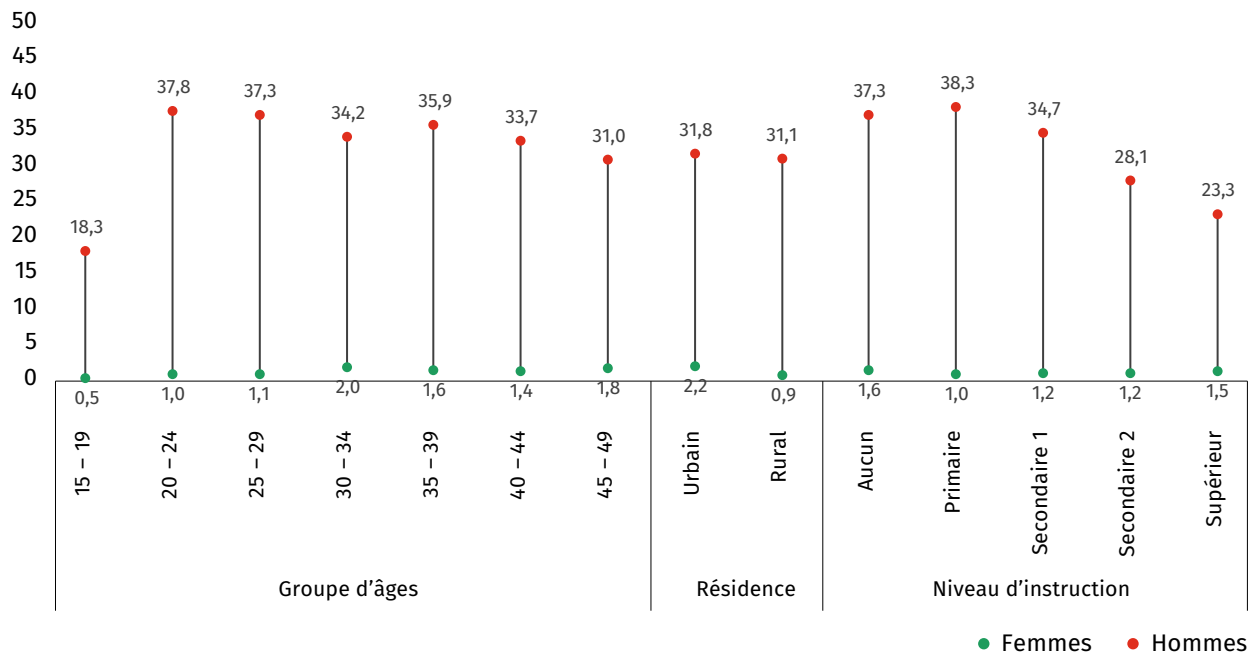
Source : EDSMD-V 2021

L'une des principales sources des problèmes ou maladies pulmonaires est la forte prévalence du tabagisme au sein des populations. À Madagascar, les données de l'EDSMD-V 2021 montrent que la consommation du tabac chez les personnes âgées de 15 et 49 ans est beaucoup plus faible chez les femmes (1 %) que chez les hommes (30 %). Ce grand écart entre les sexes dans la prévalence du tabagisme est le même, peu importe les caractéristiques socio-économiques ou démographiques observées. Par exemple, c'est en

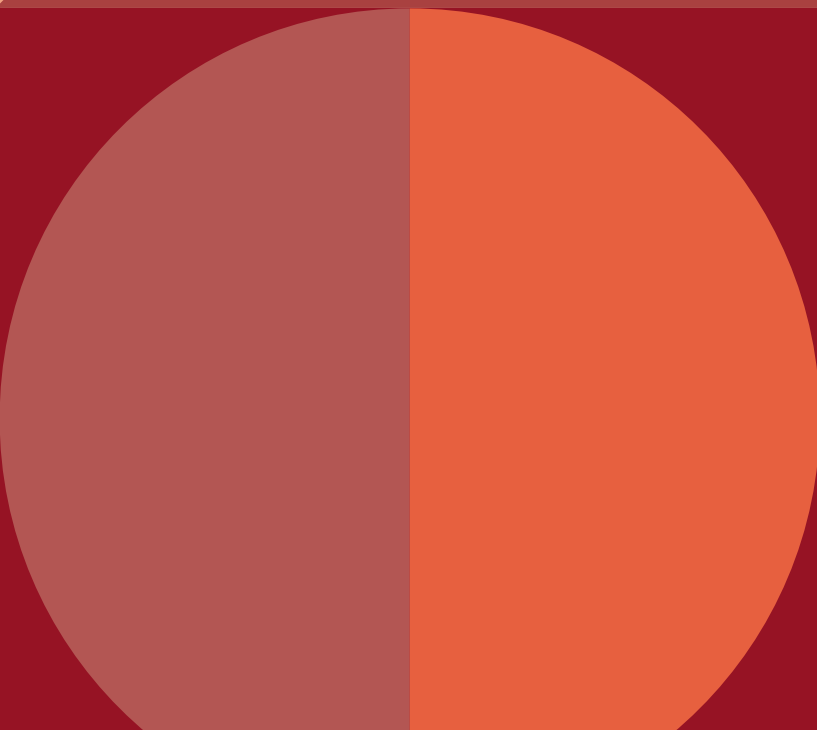
milieu urbain que l'on observe le plus de personnes âgées de 15 à 49 ans qui déclarent consommer du tabac (2,2 % des femmes contre 31,8 % des hommes). De même, les personnes sans niveau d'instruction sont celles qui consomment le plus le tabac à Madagascar (1,6 % des femmes et 37,3 % des hommes) et les personnes avec un niveau d'instruction supérieur sont celles qui en consomment le moins (1,5 % de femmes et 23,3 % des hommes).



Graphique 3.18. Consommation de tabac, par sexe



Source : EDSMD-V 2021



CHAPITRE 4.

SCOLARISATION



Ce chapitre analyse les disparités entre les femmes et les hommes en matière de scolarisation et selon plusieurs niveaux (du préscolaire au supérieur) à Madagascar. L'analyse faite dans ce chapitre est basée sur un

ensemble d'indicateurs, chacun mettant en évidence un aspect particulier de la scolarisation de la population malgache.

Synthèse des indicateurs de scolarisation

Taux d'inscription à un cycle scolaire : c'est le pourcentage d'enfants d'une tranche d'âge donnée inscrits dans un cycle d'enseignement. Il est calculé en divisant le nombre d'enfants inscrits dans un cycle scolaire par le nombre d'enfants de la tranche d'âge concernée.

Taux brut de scolarisation : c'est le rapport entre le nombre total d'inscriptions, quel que soit l'âge et la population du groupe d'âge qui correspond officiellement au niveau d'enseignement indiqué. Le taux brut de scolarisation peut être supérieur à 100 % dans la mesure où il prend en compte les enfants inscrits au cycle d'enseignement concerné et qui ne sont pas dans la tranche d'âge officielle correspondant à ce cycle d'enseignement.

Taux net de scolarisation : c'est le pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée inscrite dans un cycle d'enseignement. Il est calculé en divisant le nombre d'enfants inscrits dans le cycle scolaire considéré et qui sont dans la tranche officielle correspondant à ce cycle scolaire, par la population totale de la tranche d'âge officielle correspondant à ce cycle. Contrairement au taux brut de scolarisation, le taux net de scolarisation est toujours inférieur à 100 %, car il ne prend en compte que les enfants inscrits dans le cycle scolaire considéré et qui sont dans la tranche d'âge officielle correspondant à ce cycle scolaire.



Indice de parité des sexes dans l'éducation : c'est un indicateur qui mesure l'égalité des chances entre les filles et les garçons en matière de scolarisation. Il est calculé en divisant le taux (net ou brut) de scolarisation des filles par le taux net de scolarisation des garçons.

Abandon/décrochage scolaire : c'est le phénomène par lequel un élève quitte l'école avant d'avoir terminé un cycle scolaire. Il peut être dû à des facteurs tels que la pauvreté, les grossesses précoces, les conflits armés, etc.

Taux d'achèvement : c'est le pourcentage d'une cohorte d'enfants ou de jeunes âgés de 3 à 5 ans au-dessus de l'âge prévu pour la dernière année d'un niveau d'enseignement qui ont terminé cette dernière année.

Taux d'alphabétisation : c'est le pourcentage de la population adulte (15 ans et plus) qui sait lire et écrire dans une langue quelconque. Il est calculé en divisant le nombre d'adultes alphabétisés par la population adulte totale.

Niveau d'instruction : il est mesuré dans ce document par la dernière classe réussie par une personne.

Taux de transition effectif au secondaire : c'est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement inscrits dans la première année du premier cycle secondaire au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année du cycle primaire de l'année scolaire précédente (CM2).

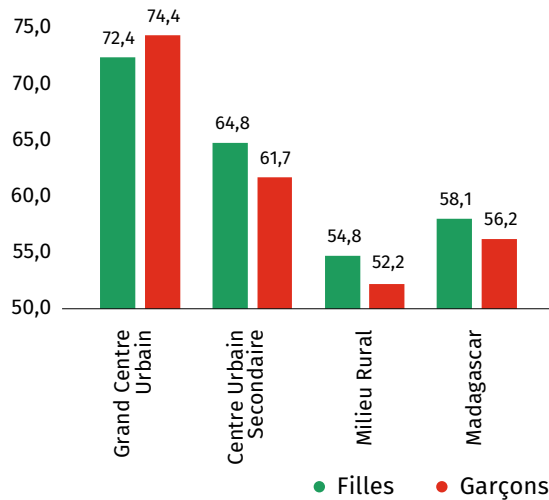
Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire à Madagascar, encore appelée 'scolarisation en bas âge', concerne les enfants de 3 à 5 ans. Il se définit comme l'accès à un environnement d'apprentissage stimulant et propice au développement dont l'objectif est de favoriser la réussite des enfants dans leur cursus scolaire, tout en développant leur éveil cognitif.

Les statistiques nationales obtenues à partir de l'EPM de 2021-2022 montrent qu'à Madagascar, le taux de scolarisation au préscolaire est estimé en moyenne autour de 57,1 %. Toutefois, des écarts sont observés entre les sexes et selon le lieu de résidence.

Les données montrent que le pourcentage d'enfants âgés de 3 à 5 ans fréquentant l'école maternelle est de 58,1 % pour les filles et 56,2 % pour les garçons.

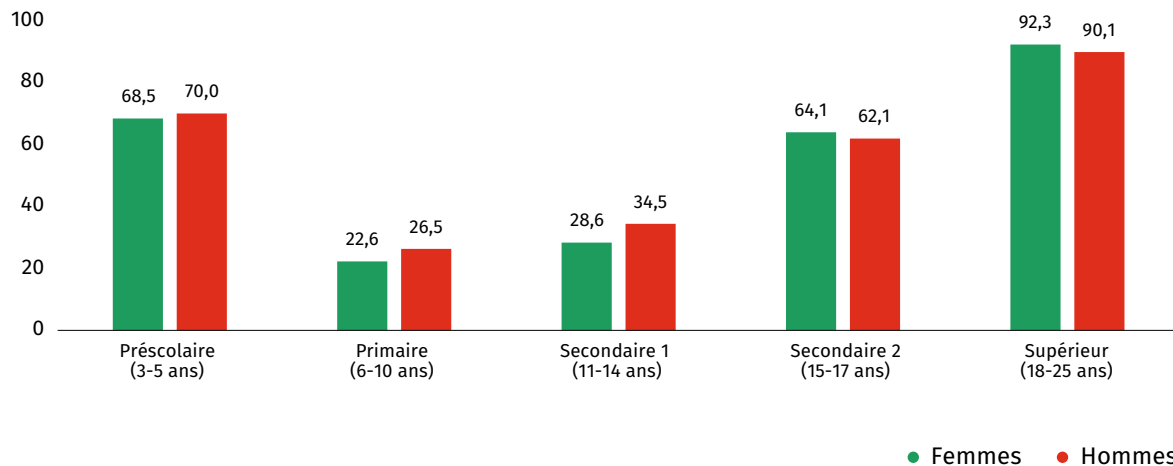
L'analyse selon le lieu de résidence présente quelques variations. En effet, les données de l'EPM de 2021-2022 indiquent que le taux de préscolarisation est plus élevé pour les garçons (74,4 %) que pour les filles (72,4 %) dans les grands centres urbains, alors qu'il est plus élevé pour les filles dans les centres urbains secondaires (3,1 points de pourcentage) et en milieu rural (2,6 points de pourcentage).

**Graphique 4.1.** Pourcentage d'enfants d'âge préscolaire (3-5 ans), par sexe et lieu de résidence

Source : EPM 2021-2022

Absence de scolarisation par cycle d'enseignement

L'absence de scolarisation pour un cycle d'enseignement renvoie à la proportion d'enfants en âge d'être scolarisés dans ce cycle et qui ne le sont pas. Il peut s'agir d'enfants qui n'ont jamais été scolarisés, ou d'enfants qui ont quitté l'école avant d'avoir terminé un cycle de scolarisation. Selon les données de l'EPM 2021-2022, il existe des différences entre les garçons et les filles en matière de non-scolarisation selon le cycle d'enseignement considéré. En effet, le taux de non-scolarisation est plus élevé chez les garçons que chez les filles dans le préscolaire (70 % contre 68,5 % chez les filles), dans le primaire (26,5 % contre 22,6 % chez les filles) et dans le secondaire premier cycle (34,5 % contre 28,6 % chez les filles). En revanche, l'on observe le contraire dans les autres cycles d'enseignement. Le taux de non-scolarisation est plus élevé chez les filles dans le secondaire deuxième cycle (64,1 % contre 62,1 % chez les garçons) et dans le supérieur (92,3 % contre 90,1 % chez les garçons).

Graphique 4.2. Taux de non-scolarisation, par sexe et par cycle d'enseignement

Source : EPM 2021-2022

Raisons de la non-scolarisation

Selon les données de l'EPM 2021-2022, de nombreuses raisons sont avancées pour justifier la non-scolarisation

et ces raisons varient très souvent selon le sexe et le cycle d'enseignement. L'absence de moyens financiers est la raison de non-scolarisation la plus fréquente peu importe le cycle d'enseignement considéré. En ef-



fet, cette raison est citée par 39,6 % des filles et 44,4 % des garçons dans le secondaire 2 et par 22 % des filles et 29,9 % des garçons dans le supérieur. En plus de l'absence de moyens financiers, le travail (10,6 % et 22,8 % des filles contre 12,2 % et 33,3 % des garçons, respectivement dans le secondaire 2 et le supérieur) et l'abandon ou l'échec scolaire (23,6 % et 15,5 % pour les filles et 29,1 % et 20,7 % pour les garçons,

respectivement dans le secondaire 2 et le supérieur) sont des raisons fréquemment évoquées pour justifier la non-scolarisation à Madagascar. Les données de l'EPM de 2021-2022 révèlent aussi que 3,9 % des filles dans le secondaire 2 et 5,8 % dans le supérieur ne sont pas scolarisées parce qu'elles s'occupent des autres membres de la famille contre 2,8 % des garçons dans le secondaire 2 et 1,4 % dans le supérieur.

Tableau 4.3. Raisons de la non-scolarisation, par sexe (en %)

	Secondaire 2 (14-17)		Supérieur (18-25)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Travail	10,6	12,2	22,8	33,3
Problèmes financiers	39,6	44,4	22,0	29,9
Infirmité physique	0,6	0,3	0,3	0,2
S'est Marié (e)	9,9	1,4	21,8	6,6
Grossesse	3,9	0,0	2,7	0,0
Maladie	1,8	1,6	1,2	1,0
Insécurité alimentaire	0,2	0,7	0,2	0,2
Insécurité ambiante	0,8	1,3	0,1	0,1
S'occuper des autres	3,9	2,8	5,8	1,4
Violences/Harcèlement	0,3	0,0	0,0	0,1
Etudes achevées	1,4	2,2	4,5	3,5
Abandon, Echec scolaire	23,6	29,1	15,5	20,7
Exclusion	0,2	0,1	0,1	0,1
Autre (à préciser)	3,4	3,6	2,8	2,7
Ne sait pas	0,0	0,3	0,1	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

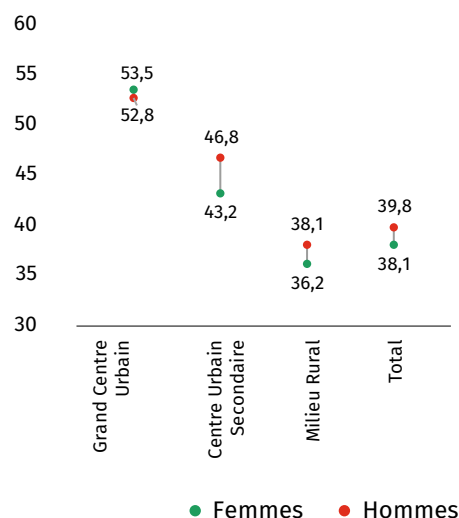
Source : EPM 2021-2022

Note. Certaines des raisons de non-scolarisation n'étant pas pertinentes pour les enfants en bas âge, le tableau présente les raisons de non-scolarisation pour le secondaire 2 et le supérieur.

Inscription au primaire

Le taux d'inscription au primaire à Madagascar⁹ est de 38,1 % pour les filles, contre 39,8 % pour les garçons. Toutefois, il existe des disparités selon le lieu de résidence. Par exemple, dans les grands centres urbains, l'écart entre les filles et les garçons du taux d'inscription en première année du cycle primaire est de 0,7 point de pourcentage en faveur des filles (53,5 % contre 52,8 % pour les garçons). En revanche, l'écart est de 3,6 points de pourcentages, en faveur des garçons dans les centres urbains secondaires (43,2 % et 46,8 % respectivement pour les filles et pour les garçons) et de 1,8 points de pourcentage dans les milieux ruraux (36,2 % pour les filles et 38,1 % pour les garçons).

Graphique 4.4. Taux d'inscription en première année du cycle primaire, par sexe et lieu de résidence



Source : EPM 2021-2022

Taux brut de scolarisation

Le taux brut de scolarisation (TBS) est l'un des indicateurs recommandés par l'ODD 4, ainsi que les programmes et les plans de développement en matière d'éducation, permettant d'apprécier et de mesurer l'accès à la scolarisation, quel que soit le niveau d'enseignement considéré.

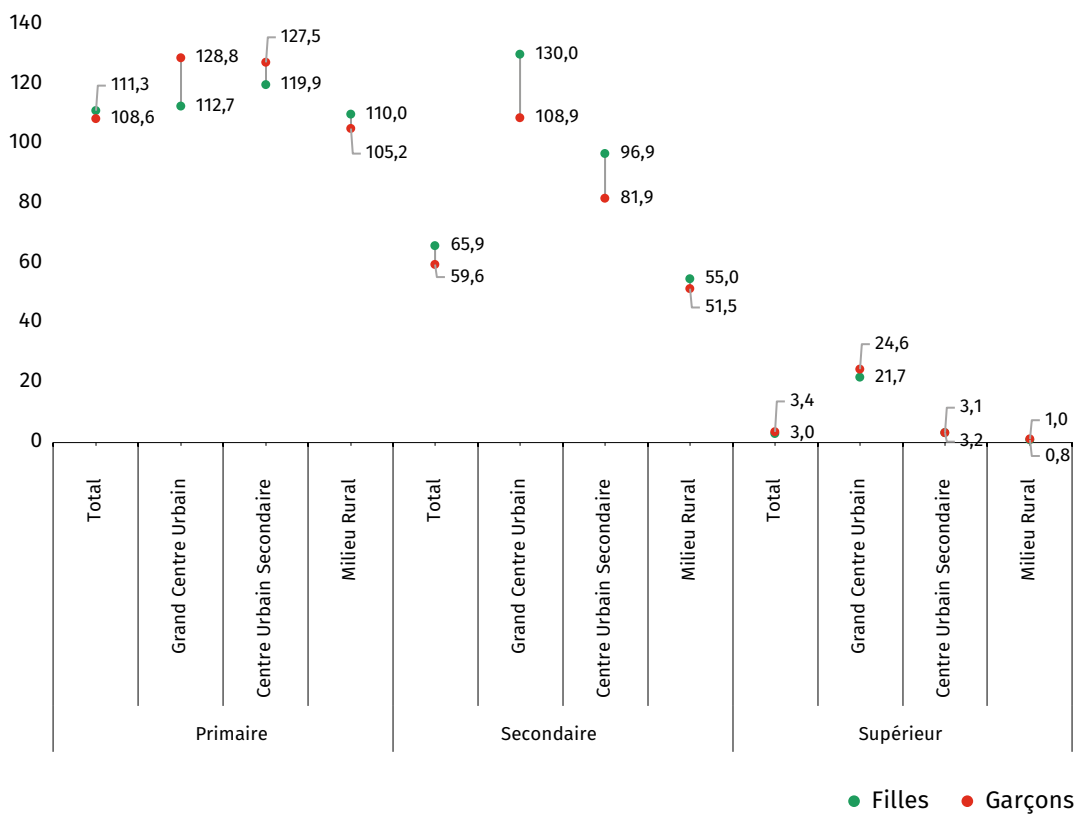
À Madagascar, le TBS des filles est plus élevé que celui des garçons au primaire (111,3 % contre 108,6 %) et au secondaire (65,9 % contre 59,6 %). L'écart entre les sexes au primaire vient surtout des grands

centres urbains (16,1 points de pourcentage en faveur des garçons). Concernant le cycle secondaire, le TBS des filles est plus élevé que celui des garçons dans tous les lieux de résidence, surtout en zone urbaine. En effet, l'écart entre le TBS des filles et des garçons au secondaire est de 21,1 points de pourcentage dans les grands centres urbains (contre 6,3 points de pourcentage au niveau national), 15 points de pourcentage dans les centres urbains secondaires et 3,5 points de pourcentage en milieu rural.

9 C'est la proportion d'enfants en âge d'être inscrits en première année CP (6 ans) qui sont nouvellement admis en première année CP.



Graphique 4.5. Taux brut de scolarisation, par sexe, cycle d'enseignement et lieu de résidence



Source : EPM 2021-2022

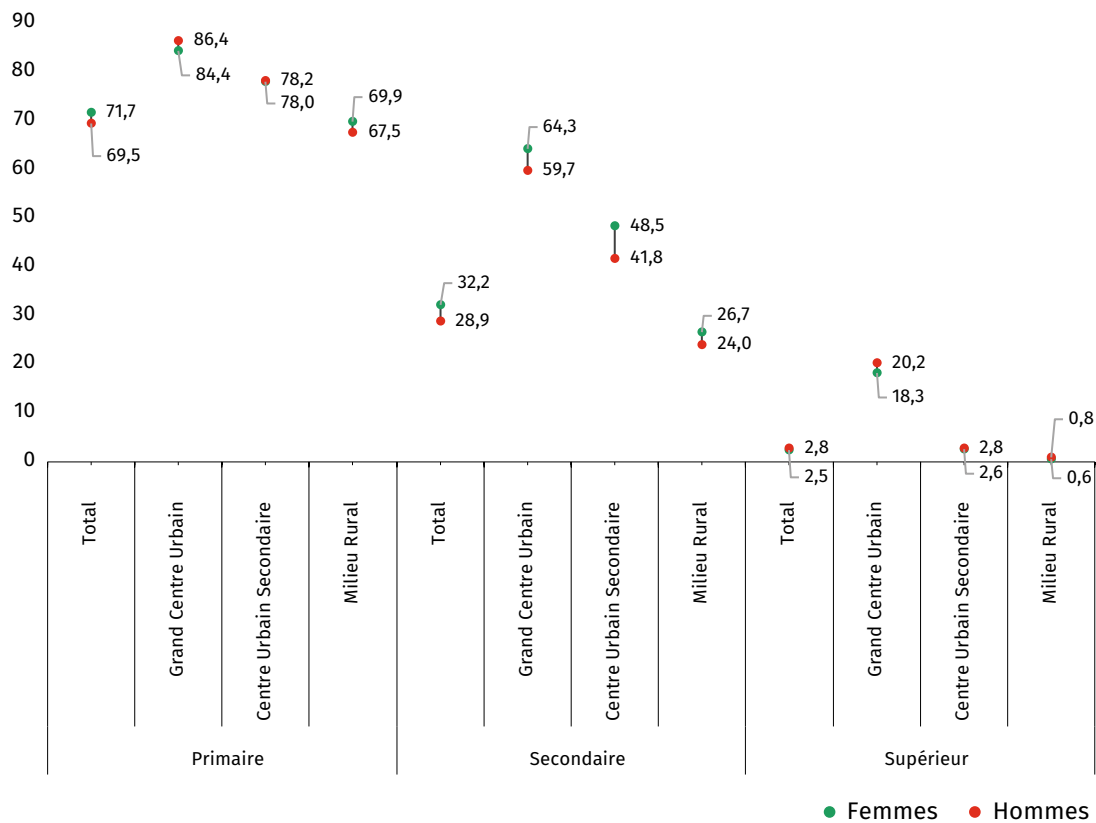
Taux net de scolarisation

Comme le TBS, le taux net de scolarisation (TNS) est aussi l'un des indicateurs recommandés par l'ODD 4 pour mesurer l'accès à la scolarisation dans différents cycles d'enseignement.

Selon les données de l'EPM 2021-2022, le TNS à Madagascar est plus élevé chez les filles que chez les garçons dans la plupart des cycles d'enseignement et cela peu importe le lieu de résidence.

Sur le plan national, l'écart de TNS entre les filles et les garçons est de 2,2 points de pourcentage au cycle primaire (71,7 % pour les filles et 69,5 % pour les garçons), 3,3 points de pourcentage dans le cycle secondaire (32,2 % pour les filles et 28,9 % pour les garçons) et 0,3 point de pourcentage dans le cycle supérieur (2,8 % pour les garçons et 2,5 % pour les filles).

Par rapport au lieu de résidence, les disparités les plus importantes sont observées dans les grands centres urbains ainsi que dans les zones rurales.

**Graphique 4.6.** Taux net de scolarisation, par sexe, cycle d'enseignement et lieu de résidence

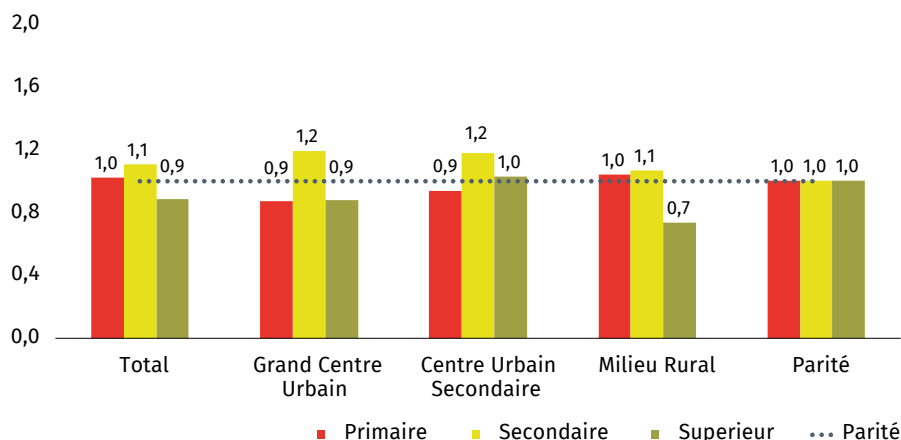
Source : EPM 2021-2022

Parité des sexes

L'Indice de parité des sexes (IPS) mesure l'égalité des chances entre les filles et les garçons en matière de scolarisation. Il peut être calculé tant en utilisant le taux brut que le taux net de scolarisation. Un IPS égal à 1 indique une parfaite parité entre les sexes. Un IPS inférieur à 1 indique une disparité en faveur des garçons, tandis qu'un IPS supérieur à 1 indique une disparité en faveur des filles. De manière globale, l'IPS à Madagascar calculé à partir des TBS est supérieur à 1

dans les cycles primaire (1,02) et secondaire (1,11) et inférieur à 1 dans le cycle supérieur (0,89). Cela traduit des écarts entre les sexes en faveur des filles au primaire et au secondaire en matière de scolarisation.

Cependant, et conformément aux données sur le TBS à Madagascar, l'IPS est inférieur à 1 dans le cycle primaire en milieu urbain, indiquant un taux de scolarisation plus élevé des garçons.

**Graphique 4.7.** Indice de parité entre les sexes, par cycle d'enseignement et lieu de résidence

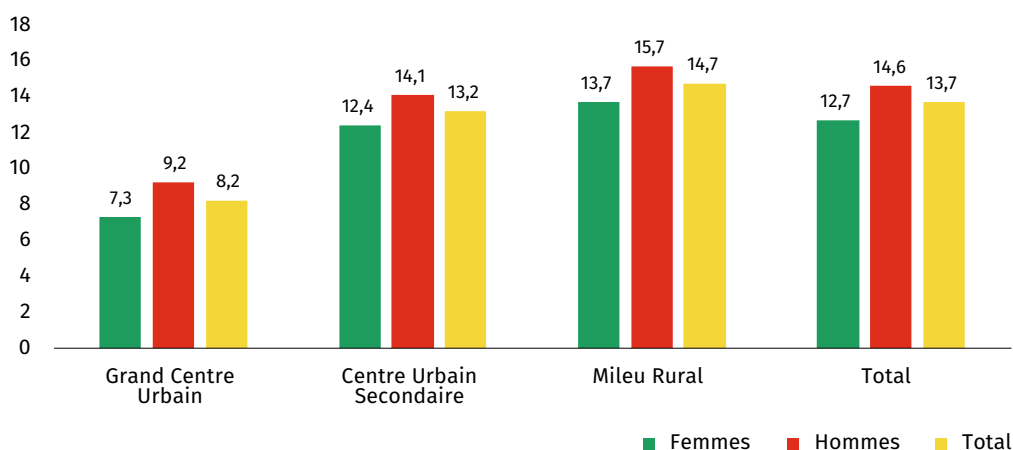
Source : EPM 2021-2022

Redoublement scolaire

Le redoublement scolaire est le fait, pour un élève, de ne pas être admis en classe supérieure à l'issue de l'année scolaire et d'effectuer une seconde année d'études dans la même classe.

Selon les données de l'EPM 2021-2022, 13,7 % des élèves qui ont fréquenté l'école en 2020/2021 ont redoublé leurs classes. Ce taux est légèrement plus élevé chez les garçons que chez les filles (respective-

ment 14,6 % et 12,7 %). Les écarts entre les filles et les garçons varient légèrement selon le lieu de résidence, mais les taux de redoublement scolaire demeurent plus élevés chez les garçons. Ces écarts sont de 1,8 point de pourcentage dans les grands centres urbains, 1,7 point de pourcentage dans les centres urbains secondaires, et 2 points de pourcentage en milieu rural.

Graphique 4.8. Taux de redoublement, par sexe et lieu de résidence

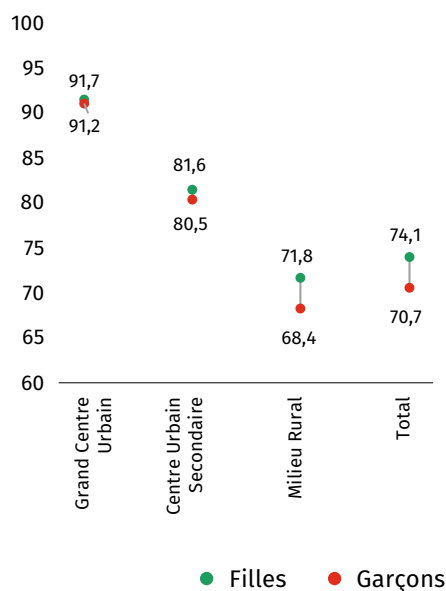
Source : EPM 2021-2022

Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire

Le taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire est la proportion d'enfants en âge d'être inscrits au primaire qui sont inscrits au primaire ou au secondaire. Il s'agit d'un indicateur important pour mesurer l'accès à la scolarisation et qui figure dans l'Ensemble minimal d'indicateurs de genre des Nations unies.

Au niveau national, le taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire s'élève à 74,1 % pour les filles et 70,7 % pour les garçons. L'analyse selon le lieu de résidence révèle que les écarts entre les filles et les garçons sont plus importants en milieu rural (3,4 points de pourcentage en faveur des filles) que dans les centres urbains (0,5 point de pourcentage dans les grands centres urbains et 1,1 points de pourcentage dans les centres urbains secondaires).

Graphique 4.9. Taux net de scolarisation ajusté dans l'enseignement primaire, par sexe et lieu de résidence

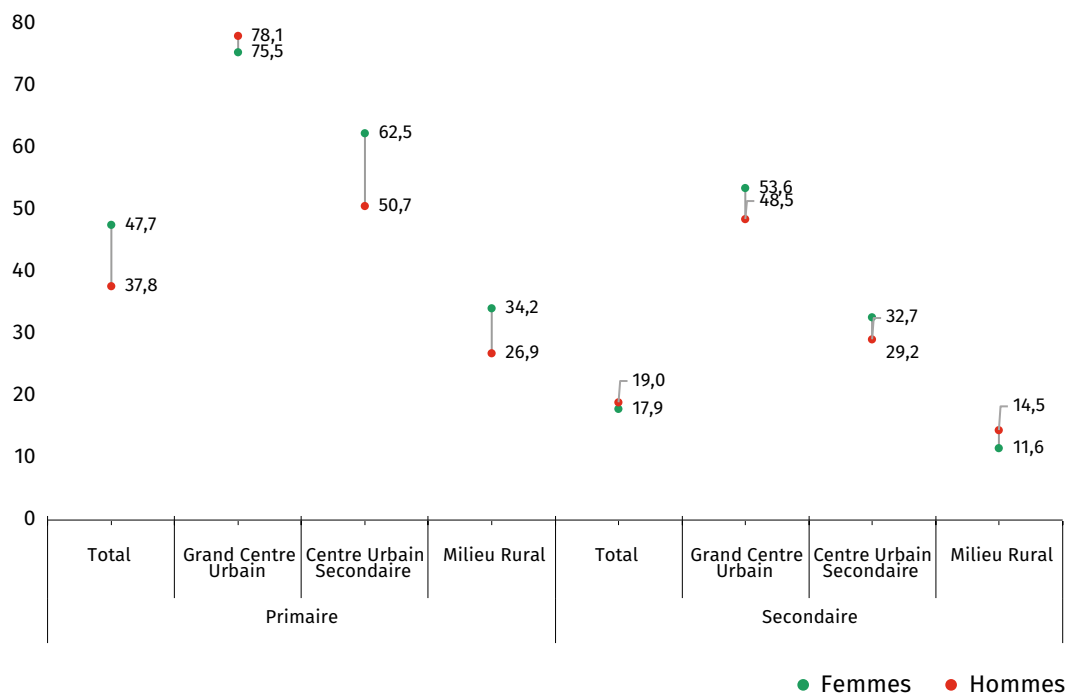


Source : EPM 2021-2022

Taux d'achèvement au primaire et au secondaire

Le taux d'achèvement d'un cycle donné est défini comme le pourcentage d'enfants au-dessus de l'âge prévu pour la dernière classe correspondant au cycle d'études concerné et qui ont achevé cette classe. Selon les données de l'EPM 2021-2022, le taux d'achèvement au primaire se situe à 47,7 % pour les filles et à 37,8 % pour les garçons. L'écart entre les filles et les garçons varie en fonction du lieu de résidence. Dans les grands centres urbains, le taux d'achèvement au primaire est plus élevé chez les garçons (78,1 %) que chez les

filles (75,5 %). En revanche, dans les centres urbains secondaires, le taux d'achèvement au primaire est plus élevé chez les filles (62,5 %) que chez les garçons (50,7 %). Au niveau de l'enseignement secondaire, les taux d'achèvements sont très faibles et se situent en moyenne autour de 17,9 % chez les filles et 19 % chez les garçons. Toutefois, les données montrent que le taux d'achèvement au secondaire demeure plus élevé chez les garçons que chez les filles à Madagascar.

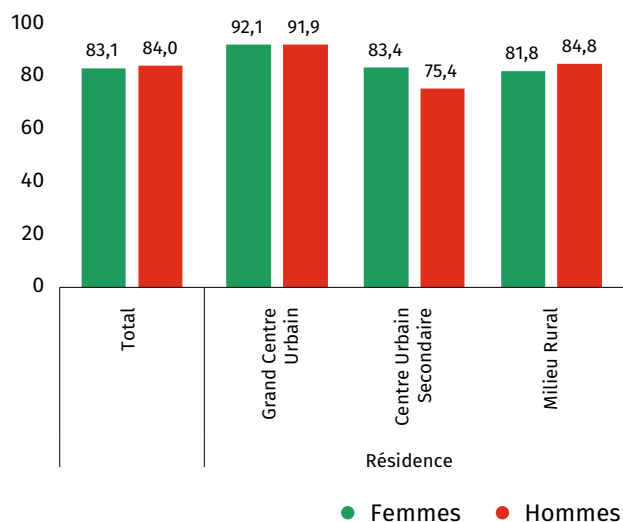
**Graphique 4.10.** Taux d'achèvement au primaire et au secondaire, par sexe et lieu de résidence

Source : EPM 2021-2022

Transition effective du primaire au secondaire

Le taux de transition effective du primaire au secondaire est calculé en divisant le nombre d'élèves qui entrent nouvellement en première année du cycle secondaire au cours d'une année donnée par le nombre d'élèves qui étaient inscrits en dernière année du cycle primaire au cours de l'année scolaire précédente.

Selon les données de l'EPM de 2021-2022, le taux de transition effective du primaire au secondaire à Madagascar est de 83,6 % environ. Il est légèrement plus élevé pour les garçons (84 %) que pour les filles (83,1 %). L'analyse selon le lieu de résidence révèle un contraste entre les milieux urbains et ruraux. En milieu urbain, l'écart entre les filles et les garçons est en faveur des filles (0,2 points de pourcentage dans les grands centres urbains et 8 points dans les centres urbains secondaires) tandis qu'en milieu rural, l'écart est de 3 points de pourcentage en faveur des garçons.

Graphique 4.11. Taux de transition effective du primaire au secondaire, par sexe et lieu de résidence

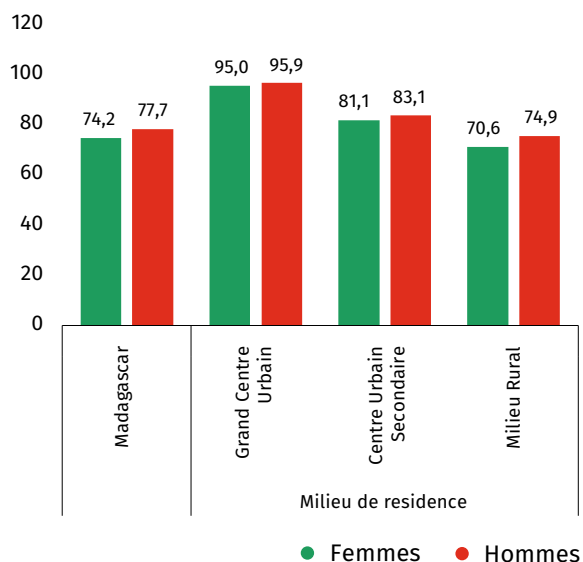
Source : EPM 2021-2022

Alphabétisation et niveau d'instruction

Alphabétisation

Le taux d'alphabétisation pour une population donnée est le pourcentage de cette population capable de lire et écrire dans une langue quelconque. Les données de l'EPM de 2021-2022 révèlent un écart très important entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation, tant chez les personnes âgées de 15 à 24 ans que chez celles âgées de 15 ans et plus. Plus précisément, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus est en moyenne autour de 74,2 % pour les femmes et de 77,7 % pour les hommes. L'écart entre les femmes et les hommes du taux d'alphabétisation est plus élevé en milieu rural (4,4 points de pourcentage contre 3,6 au niveau national) que dans les milieux urbains (1 et 2 points de pourcentage d'écart respectivement dans les centres urbains secondaires et les grands centres urbains).

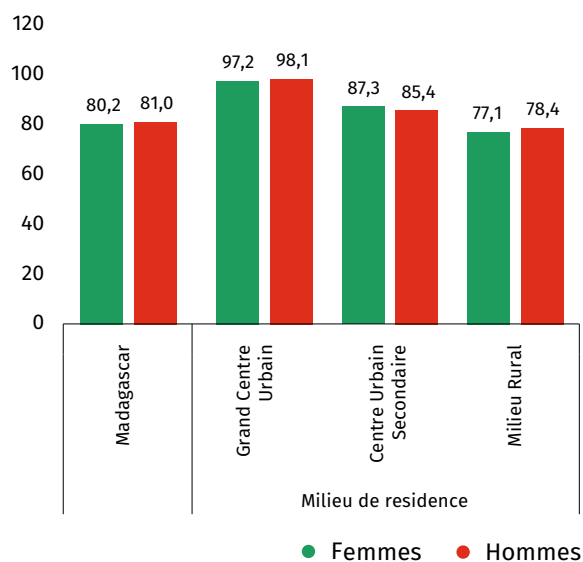
Graphique 4.12. Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et lieu de résidence



Source : EPM 2021-2022

Chez les 15-24 ans, le taux d'alphabétisation se situe en moyenne autour de 80,2 % pour les femmes et de 81 % pour les hommes. L'écart entre les femmes et les hommes du taux d'alphabétisation chez les 15-24 ans est plus élevé dans les centres urbains secondaires (1,9 points de pourcentage contre 3,6 au niveau national) que dans les grands centres urbains (0,9 point de pourcentage) et en milieu rural (1,3 points de pourcentage).

Graphique 4.13. Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15-24 ans, par sexe et lieu de résidence



Source : EPM 2021-2022

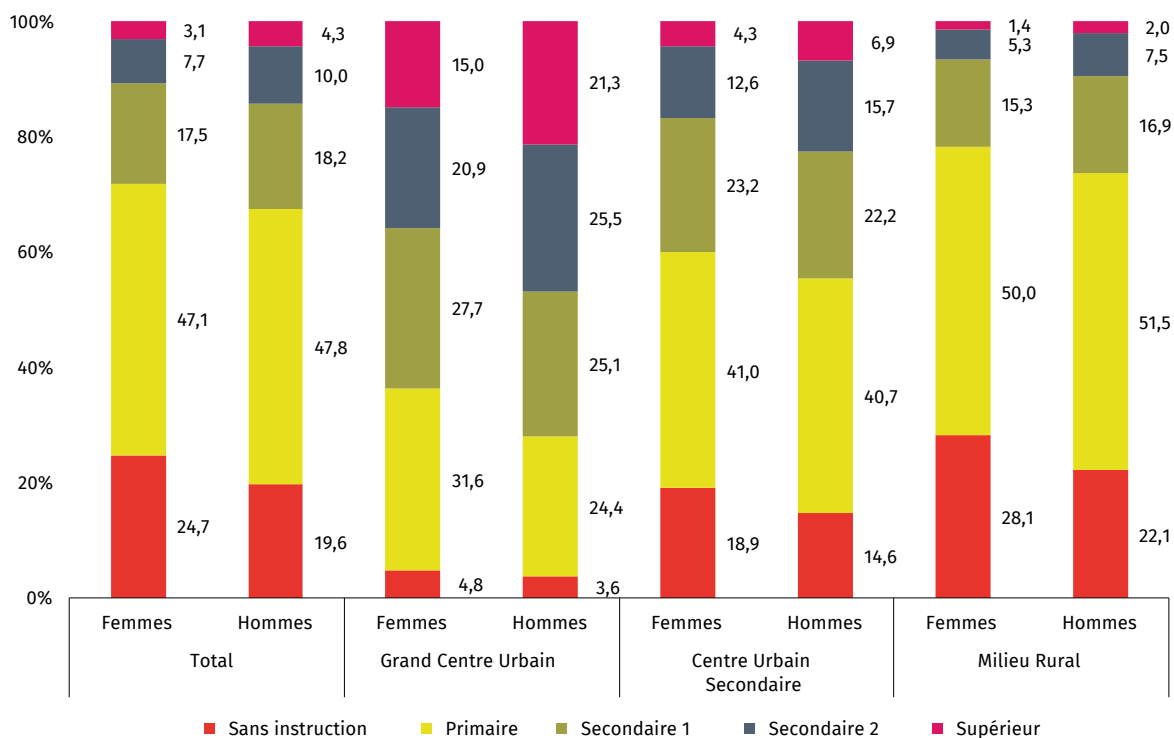


Niveau d'instruction

Selon les données de l'EPM 2021-2022, des disparités de genre existent en matière de niveau d'instruction tant pour les personnes âgées de 15 ans et plus que pour celles âgées de 25 ans et plus. Ainsi, chez les populations âgées de 15 ans et plus, le pourcentage de personnes sans instruction dans cette tranche d'âge est plus élevé chez les femmes (24,7 %) que chez les hommes (19,6 %). L'analyse selon le cycle d'enseignement montre que les écarts entre les sexes sont de 0,7 point de pourcentage en faveur des hommes pour les personnes qui n'ont pas achevé le primaire (47,1 % pour les femmes et 47,8 % pour les hommes), 0,7 point de pourcentage en faveur des femmes pour les personnes qui ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (17,5 % pour les femmes et 18,2 % pour les hommes), 2,3 point de pourcentage en faveur des hommes pour les personnes qui ont achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (7,7 %

chez les femmes et 10 % pour les hommes), 1,2 point de pourcentage en faveur des hommes pour les personnes qui sont allées à l'université (3,1 % pour les femmes et 4,3 % pour les hommes). Pour l'analyse selon le lieu de résidence, les données confirment, comme ce fut le cas pour les personnes âgées de 15 ans et plus, que c'est en milieu rural que le niveau d'instruction est le plus faible, peu importe le cycle d'enseignement considéré. Enfin, l'analyse selon le lieu de résidence montre, comme ce fut le cas pour les populations de 15 ans et plus, que les niveaux d'instruction demeurent globalement plus élevés chez les filles que chez les garçons et les écarts varient de 7,2 points de pourcentage pour le cycle primaire dans les grands centres urbains à 4,4 points de pourcentage pour les personnes sans instruction dans les centres urbains secondaires et à 0,7 point de pourcentage pour le cycle supérieur en milieu rural.

Graphique 4.14. Niveau d'instruction des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et lieu de résidence



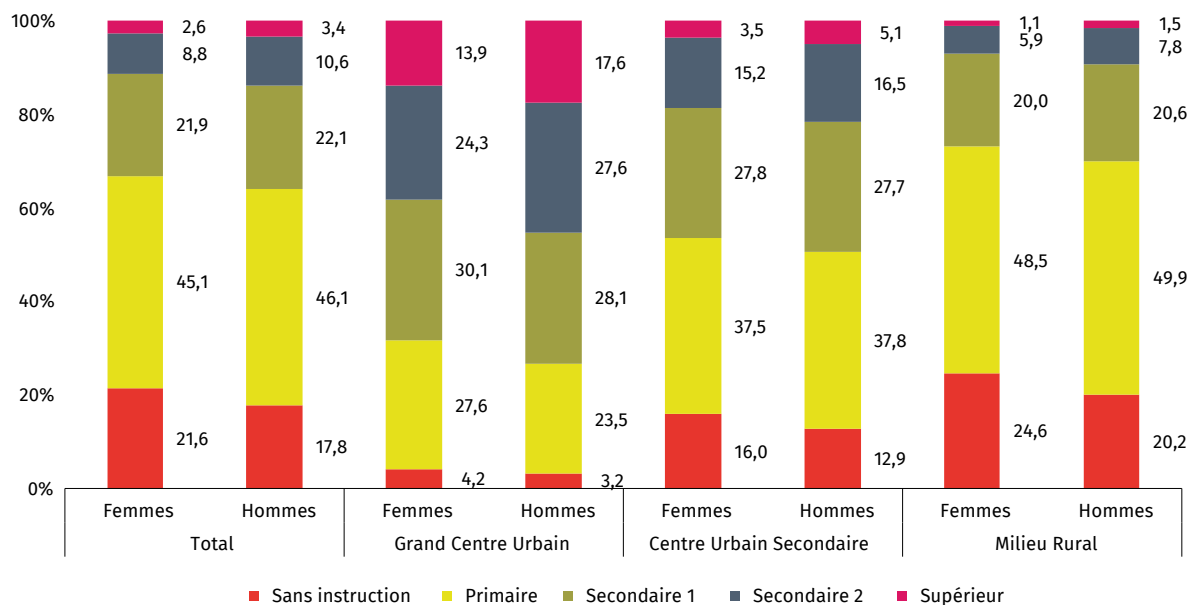
Source : EPM 2021-2022



Chez les personnes âgées de 25 ans et plus, les tendances sont quasi similaires. 21,1 % des filles n'ont aucun niveau d'instruction, contre 17,8 % des garçons. Lorsque le cycle d'enseignement est considéré, les écarts entre les sexes sont de 1 point de pourcentage en faveur des hommes parmi ceux qui n'ont pas achevé le primaire (45,1 % pour les femmes et 46,1 % pour les hommes), 0,2 point de pourcentage en faveur des femmes pour les personnes qui ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (21,9 % pour les femmes et 22,9 % pour les hommes), 1,8 point de pourcentage en faveur des hommes pour les personnes qui ont achevé le deuxième cycle de l'ensei-

gnement secondaire (8,8 % pour les femmes et 10,6 % pour les hommes), 0,8 point de pourcentage en faveur des hommes pour les personnes qui sont allées à l'université (2,6 % pour les femmes et 3,4 % pour les hommes). Enfin, pour ce qui est du lieu de résidence, les données confirment que les niveaux d'instruction demeurent globalement plus élevés chez les filles que chez les garçons et les écarts varient de 4,4 points de pourcentage pour les personnes sans instruction en milieu rural, à 0,1 point de pourcentage pour les personnes ayant un niveau secondaire premier cycle dans les centres urbains secondaires.

Graphique 4.15. Niveau d'instruction des personnes âgées de 25 ans et plus, par sexe et lieu de résidence

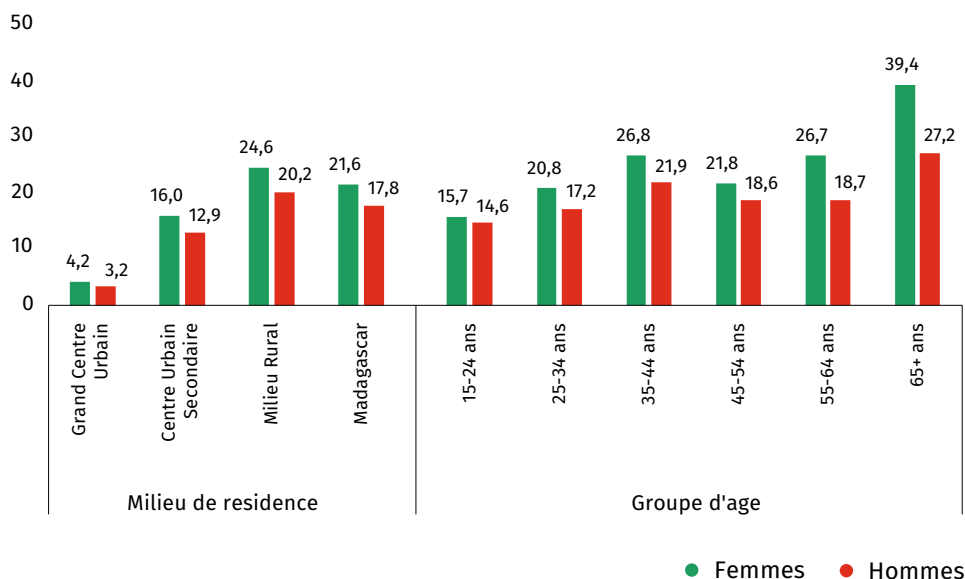


Source : EPM 2021-2022

Absence de niveau d'instruction

Les données de l'EPM de 2021-2022 révèlent qu'à Madagascar, 21,6 % des femmes sont sans instruction contre 17,8 % des hommes. Ces taux varient selon le milieu de résidence, ou les écarts sont plus élevés en milieu rural (4,4 points de pourcentage) et plus faibles dans les grands centres urbains (4,4 points de pourcentage).

Lorsque l'âge est considéré, les données de l'EPM 2021-2022 révèlent que les écarts entre les femmes et les hommes parmi les personnes sans instruction sont plus élevés chez les personnes les plus âgées (12,1 points de pourcentage chez les plus de 65 ans et 7,9 points de pourcentage chez les 55-64 ans). En revanche, les écarts sont plus faibles dans la tranche d'âge 15-24 ans (1 point de pourcentage), et 45-54 ans (3,2 points de pourcentage).

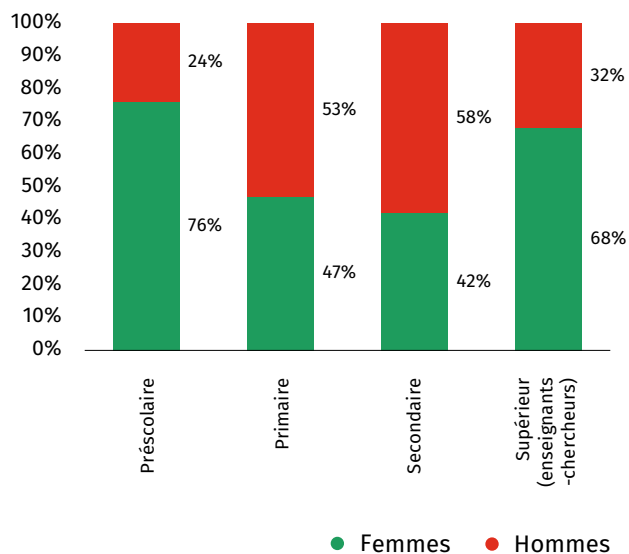
**Graphique 4.16.** Proportion d'individus non instruits, par sexe, lieu de résidence et groupe d'âge

Source : EPM 2021-2022

Personnel scolaire et de recherche

Personnel scolaire dans les différents cycles d'enseignement

La composition du personnel scolaire à Madagascar est très variée selon le cycle d'enseignement. Selon les données issues des différents ministères en charge de l'éducation et du Plan sectoriel de l'éducation 2018-2022, le personnel scolaire est majoritairement composé de femmes au préscolaire (76 %) et au supérieur (68 %). En revanche, c'est dans les cycles primaires et secondaires que l'on retrouve le plus de personnel de sexe masculin ; ils constituent respectivement 53 % et 58 % du total du personnel scolaire de ces deux cycles d'enseignement.

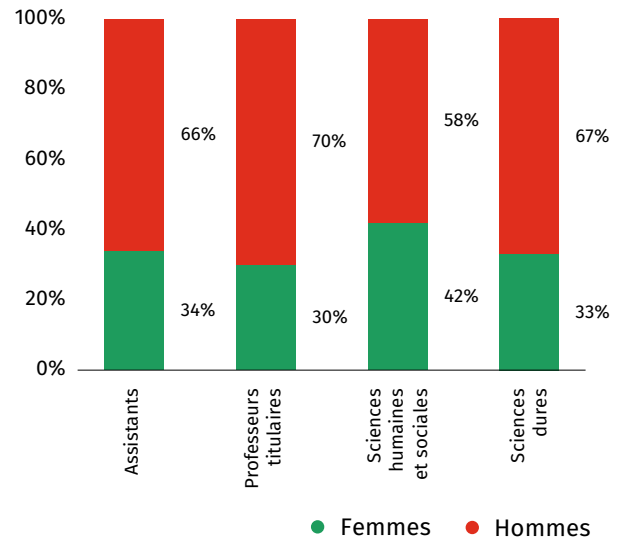
Graphique 4.17. Personnel scolaire, par sexe

Source : MEN, MESUPRES, METFP, plan sectoriel 2018-2022

Enseignants-chercheurs

Les données du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESUPRES) révèlent qu'à Madagascar, les enseignants-chercheurs sont majoritairement de sexe masculin, quel que soit le grade ou le domaine de recherche considéré. En effet, selon les données, les femmes constituent 34 % des assistants, 30 % des professeurs titulaires, 42 % des chercheurs en sciences humaines et sociales et 33 % des chercheurs en sciences exactes.

Graphique 4.18. Enseignants-chercheurs, par sexe, grade et domaine de recherche



Source : MESUPRES



CHAPITRE 5.

EMPLOI



Ce chapitre analyse les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'emploi à Madagascar. Il se base sur des indicateurs relatifs à l'allocation du

temps, à la participation au marché du travail, ainsi qu'aux caractéristiques des emplois occupés par les personnes en emploi.

Allocation du temps

L'allocation du temps entre les activités rémunérées et celles non rémunérées peut influencer les disparités économiques, les personnes consacrant plus de temps aux activités non rémunérées ayant plus de chances d'avoir des revenus plus faibles que celles consacrant moins de temps à ces activités.

Cette section du chapitre sur l'emploi analyse le temps consacré aux tâches domestiques ainsi que la charge totale de travail des femmes et des hommes. Cette analyse s'appuie sur les indicateurs 1 et 2 de l'Ensemble minimal d'indicateurs de genre des Nations unies.

Temps consacré aux tâches domestiques non rémunérées

L'enquête EPM de 2021-2022 a recensé le temps consacré par les individus à différentes activités non

rémunérées, notamment le temps consacré à la collecte d'eau pour le ménage, à la collecte du bois de chauffe, à la cuisine et aux travaux de construction de la maison familiale. Selon les données, chaque femme malgache (de 15 ans et plus) consacre en moyenne 0,52 heure (soit 31 minutes) par jour aux tâches domestiques contre 0,37 heure (soit 22 minutes)¹⁰ pour les hommes. Ainsi, chaque femme adulte consacre en moyenne 9 minutes de plus par jour que les hommes, aux tâches domestiques considérées. L'écart entre les femmes et les hommes concernant le temps consacré aux tâches domestiques est plus élevé dans les centres urbains secondaires (10 minutes par jour) et surtout en milieu rural (9 minutes par jour).

10 Il convient de noter que conformément à la définition de l'indicateur ODD 5.4.1, ces chiffres sont calculés sur l'ensemble des adultes, qu'ils consacrent ou non du temps aux tâches domestiques considérées. En considérant uniquement les personnes de 15 ans et plus impliquées dans les activités domestiques non rémunérées, les temps alloués par jour sont de 0,8 heure pour les femmes et de 0,7 heure pour les hommes.



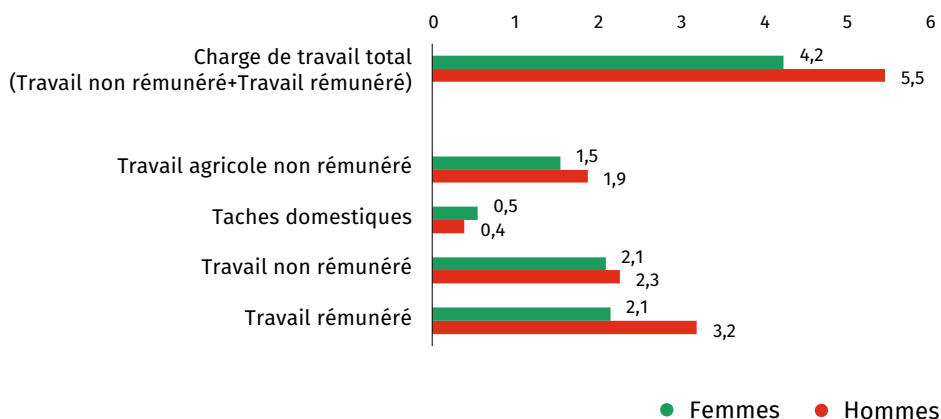
Charge de travail

En plus du temps consacré aux activités domestiques non rémunérées, l'EPM a aussi recensé le temps consacré à la production agricole pour la consommation finale du ménage ainsi que le temps consacré à l'emploi (travail rémunéré). Ces données permettent de calculer la charge de travail totale qui est le temps total consacré au travail (rémunéré et non rémunéré).

Le temps consacré aux activités de production agricole pour la consommation finale des ménages comprend le temps consacré (i) au travail agricole (cultiver le sol, s'occuper des animaux de la ferme, la pêche ou la pisciculture, la chasse) (ii) à planter, entretenir ou récolter des cultures, des légumes ou des fruits (iii) à produire de la nourriture pour le ménage (élever ou garder les animaux de la ferme, aller à la pêche ou ramasser des fruits de mer) (iv) à cueillir des plantes sauvages telles que des champignons, des baies, des herbes et (v) à chasser la viande de brousse. Le temps consacré à l'emploi (travail rémunéré) comprend le temps consacré à l'emploi principal ainsi que celui consacré à l'emploi secondaire.

La charge totale de travail (production agricole pour la consommation finale, tâches domestiques non rémunérées, travail rémunéré) s'élève à 4,2 heures par jour pour les femmes et à 5,5 heures par jour pour les hommes¹¹. Par ailleurs, les femmes consacrent une plus grande part de leur temps au travail domestique que les hommes (13 % contre 7 %) et moins de temps au travail rémunéré que les hommes (50,6 % contre 58,4 %). Les données montrent aussi que la production agricole pour la consommation des ménages occupe une partie importante de la charge de travail des individus (36 % et 34 % de la charge de travail des femmes et des hommes, respectivement). Par ailleurs, des disparités existent entre les sexes selon le milieu de résidence, avec des charges de travail plus importantes en milieu urbain que rural. En effet, la charge totale de travail en milieu urbain est de 3,6 heures pour les femmes contre 4,7 heures pour les hommes. En revanche, en milieu rural, elle est de 4,4 heures pour les femmes contre 5,7 heures pour les hommes.

Graphique 5.1. Nombre moyen d'heures consacrées au travail, par sexe et par type de travail



Source : EPM 2021-2022

11 Ces chiffres portent sur l'ensemble des personnes de 15 ans et plus. En considérant uniquement les personnes de 15 ans et plus impliquées dans les activités agricoles pour consommation finale du ménage, le temps consacré est de 3,3 heures et 4 heures par jour respectivement pour les femmes et pour les hommes. Pour ce qui est des personnes en emploi, le temps consacré à l'emploi est de 5,1 heures par jours pour les femmes et de 5,1 heures pour les hommes. La charge de travail moyenne est alors de 5 heures par jour pour les femmes et de 6,2 heures par jour pour les hommes.



Participation au marché du travail

Le fait pour un individu d'avoir un emploi, ainsi que le revenu généré par celui-ci, lui permet de subvenir à ses besoins et d'améliorer son bien-être quotidien. La

participation au marché du travail, par exemple, est un levier d'autonomisation pour les femmes et la garantie d'une meilleure prise en charge de la famille.

Taux d'activité

Le taux d'activité mesure la proportion de la population en âge de travailler qui est active sur le marché du travail, c'est-à-dire qui est en emploi ou au chômage. Conformément aux recommandations de la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST 19), les personnes en emploi sont celles qui, au cours de la semaine de référence, ont effectué une activité visant à produire des biens ou à fournir des services contre rémunération ou profit. Par ailleurs, les personnes en situation de chômage sont celles qui ne sont pas en emploi, qui recherchent activement du travail et qui sont disponibles pour travailler.

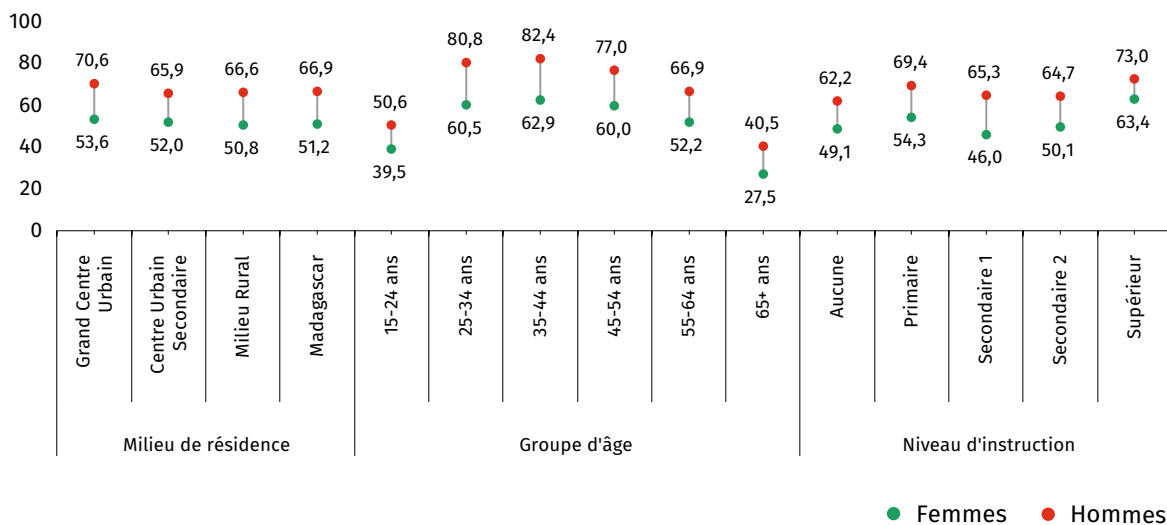
Les données de l'EPM de 2021-2022 révèlent un taux d'activité plus faible chez les femmes que chez les hommes âgés de 15 ans et plus. En effet, l'écart du taux d'activité entre les femmes et les hommes à Madagascar est de 15,7 points de pourcentage (51,2 % chez les femmes contre 66,9 % chez les hommes). Cet écart entre les femmes et les hommes dans la participation au marché du travail varie selon le lieu de résidence, l'âge, ainsi que le niveau d'instruction. Concernant le lieu de résidence, c'est en milieu urbain, notamment dans les grands centres urbains que l'on observe les plus grandes disparités de genre en ce qui concerne le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus

(17 points de pourcentage au détriment des femmes). L'analyse selon le niveau d'instruction montre que l'écart entre les femmes et les hommes dans la participation au marché du travail est plus important chez les personnes qui ont atteint au moins le premier cycle du secondaire. L'écart entre les femmes et les hommes par rapport au taux d'activité est de 15,1 points de pourcentage pour les personnes qui ont atteint le cycle primaire, 14,6 points de pourcentage pour celles qui ont atteint le premier cycle secondaire et 19,2 points de pourcentage pour celles qui ont atteint le deuxième cycle secondaire et 9,6 points de pourcentage pour le cycle supérieur.

Par ailleurs, pour les personnes âgées de 15 et 24 ans, le taux d'activité des femmes tout comme celui des hommes est relativement plus faible, peu importe le lieu de résidence et surtout chez les femmes. Dans cette tranche d'âge, les disparités de genre en matière de participation au marché du travail sont de 11,1 points de pourcentage (39,5 % chez les filles et femmes contre 50,6 % chez les hommes). Selon le milieu de résidence, les écarts sont de 6,9 points de pourcentage dans les grands centres urbains, 9,4 points de pourcentage dans les centres urbains secondaires et 11,8 points de pourcentage en milieu rural.

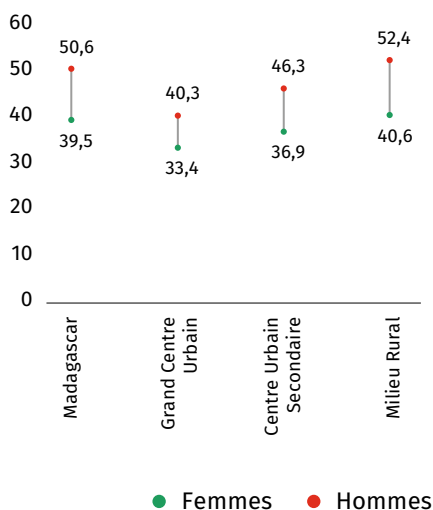


Graphique 5.2. Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe, âge, lieu de résidence et niveau d'instruction



Source : EPM2021-2022

Graphique 5.3. Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe et lieu de résidence

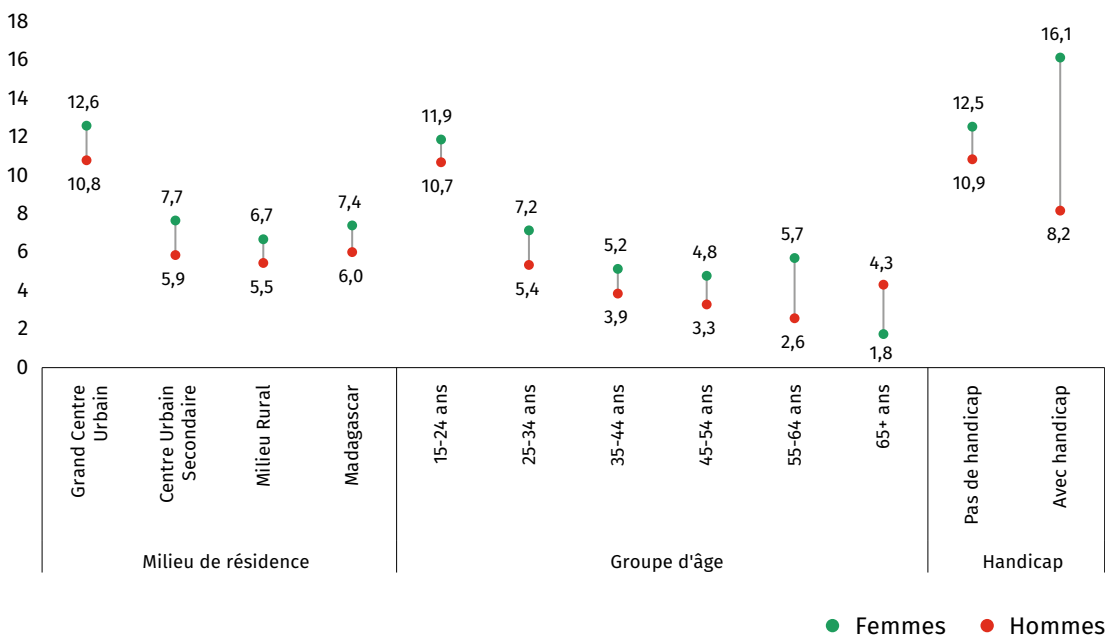


Source : EPM 2021-2022

Taux de chômage

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit les chômeurs comme des personnes qui ne sont pas en emploi, qui recherchent un emploi et qui sont actuellement disponibles à travailler. Le taux de chômage s'élève à 7,4 % pour les femmes contre 6 % pour les hommes (soit un écart de 1,4 points de pourcentage). De plus, le taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus à Madagascar est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, peu importe le lieu de résidence, la tranche d'âge ou la situation de handicap. Par rapport au lieu de résidence, l'écart de taux de chômage entre les femmes et les hommes est plus élevé en milieu urbain (1,8 points de pourcentage contre 1,3 points de pourcentage en milieu rural). Des écarts importants entre les femmes et les hommes sont également observés chez les personnes âgées de 55 à 64 ans (3,1 points de pourcentage) et chez les personnes ayant un handicap (7,9 points de pourcentage).

Graphique 5.4. Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus par sexe, lieu de résidence, âge et situation de handicap

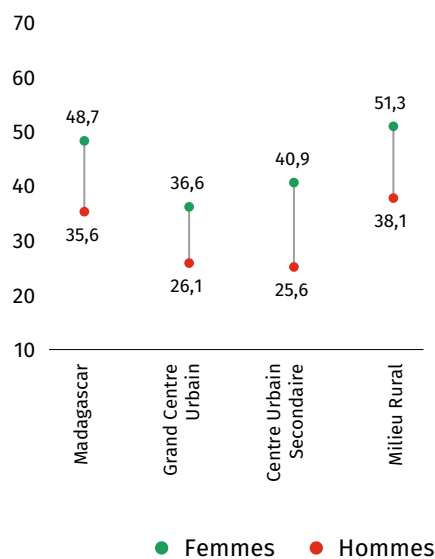


Source : EPM 2021-2022

Personnes ni en études, ni en emploi, ni en formation

Selon les données de l'EPM de 2021-2022, la proportion de jeunes (15-24 ans) ni en études, ni en emploi, ni en formation à Madagascar concerne 48,7 % des femmes et 35,6 % des hommes. Les écarts entre les filles et les garçons demeurent élevés dans tous les lieux de résidence, les filles étant beaucoup plus susceptibles de se trouver dans cette situation. Ces écarts sont néanmoins plus importants dans les centres urbains secondaires (15,4 points de pourcentage contre 13,1 points de pourcentage au niveau national) ainsi que dans les milieux ruraux (13,2 points de pourcentage).

Graphique 5.5. Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation, par sexe et lieu de résidence



Source : EPM 2021-2022

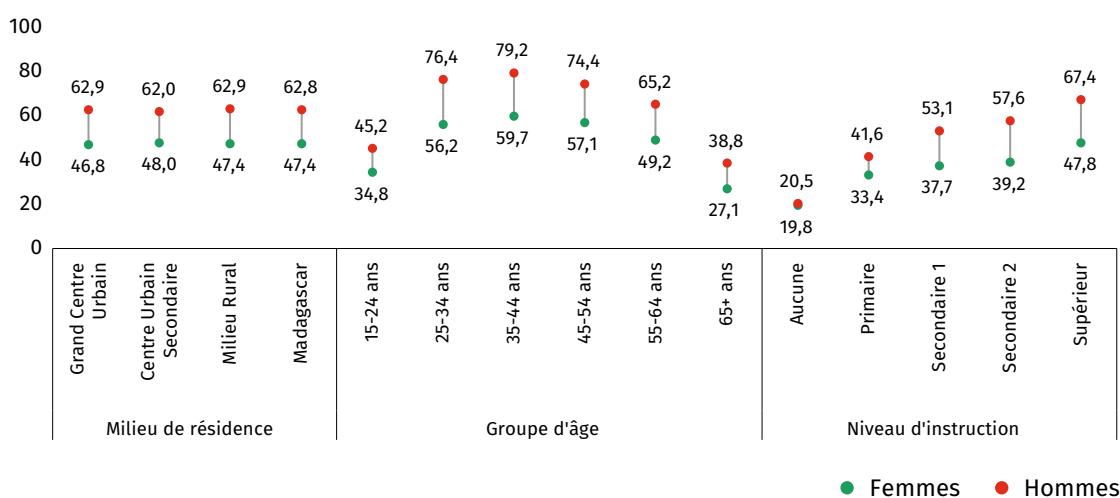


Taux d'emploi

Le taux d'emploi est la proportion des personnes en emploi (c'est-à-dire occupant un emploi rémunéré) dans la population en âge de travailler (l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus). Dans l'ensemble, le taux d'emploi est de 47,4 % pour les femmes contre 62,8 % pour les hommes. L'analyse selon le lieu de résidence montre que l'écart entre les femmes et les hommes en termes de taux d'emploi reste stable, quel

que soit le lieu de résidence. Cet écart varie entre 14 points de pourcentage dans les centres urbains secondaires et 16,1 points de pourcentage dans les grands centres urbains. Concernant la tranche d'âge, les données révèlent que c'est dans la tranche des personnes âgées de 35 à 44 ans que les écarts de taux d'emploi entre les hommes et les femmes sont plus élevés (19,5 points de pourcentage en moyenne dans cette tranche).

Graphique 5.6. Taux d'emploi, par sexe, lieu de résidence, groupe d'âge et niveau d'instruction



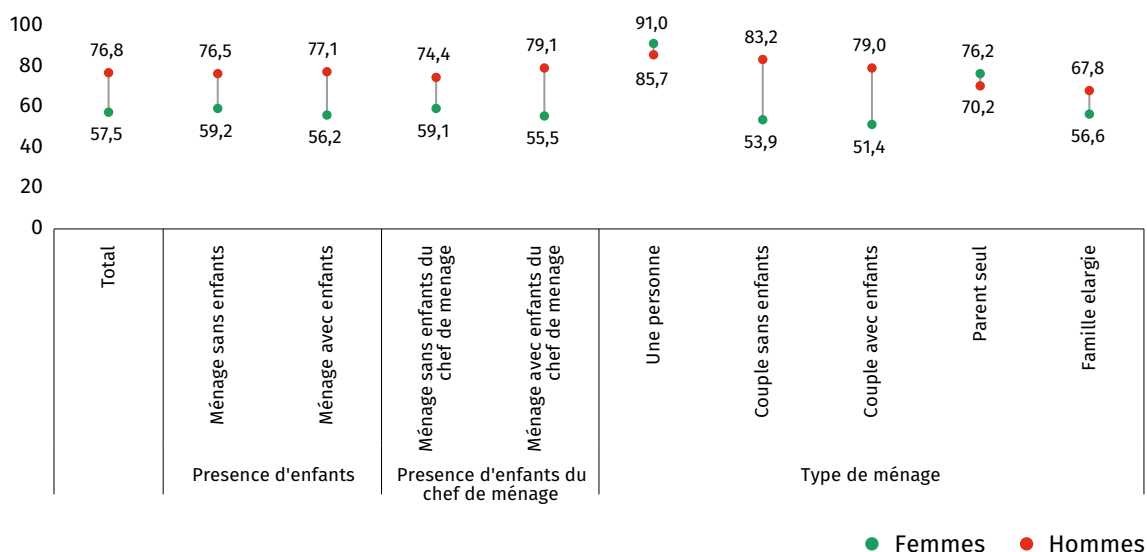
Source : EPM 2021-2022

L'indicateur 15 de l'Ensemble minimal d'indicateurs de la Division de la statistique des Nations unies (UNSD)¹² analyse le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 25 à 54 ans en fonction de la structure du ménage. Selon les données de l'EPM de 2021-2022, l'écart entre les femmes et les hommes âgés de 25-54 ans en matière de taux d'emploi est plus élevé dans les ménages avec enfants (20,9 points de pourcentage) que dans les ménages sans enfant (17,3 points de pourcentage). Lorsque l'on s'intéresse à la présence d'enfants ou non du chef de ménage, les données révèlent que l'écart entre les femmes et les hommes en

matière de taux d'emploi est plus élevé dans les ménages dans lesquels on trouve les enfants du chef de ménage (23,6 points de pourcentage) par rapport aux ménages sans enfant du chef de ménage (15,3 points de pourcentage). L'analyse des taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 54 ans par type de ménage révèle un écart plus important dans les couples sans enfant que dans les couples avec enfants (respectivement 29,3 et 27,6 points de pourcentage).

C'est au sein des couples avec enfant que le taux d'emploi le plus faible est observé chez les femmes (51,4 %).

12 L'ensemble minimal des indicateurs de genre des Nations unies est un ensemble de 51 indicateurs statistiques qui permettent de mesurer le progrès dans le sens de l'égalité entre les sexes dans divers domaines tels que la santé, l'éducation, l'économie et la participation politique.

Graphique 5.7. Taux d'emploi par sexe, présence d'enfants et type de ménage

Source : EPM, 2021-2022.

Emplois vulnérables (travailleurs exerçant à leur propre compte, aides familiaux)

Les travailleurs exerçant à leur propre compte sont des personnes engagées dans l'auto-emploi avec un ou plusieurs partenaires, mais qui n'ont aucun employé de façon régulière. Les aides familiaux quant à eux sont définis comme des personnes travaillant pour une entreprise dirigée par un membre de la famille. Les travailleurs exerçant à leur propre compte et les aides familiaux sont considérés comme des emplois vulnérables.

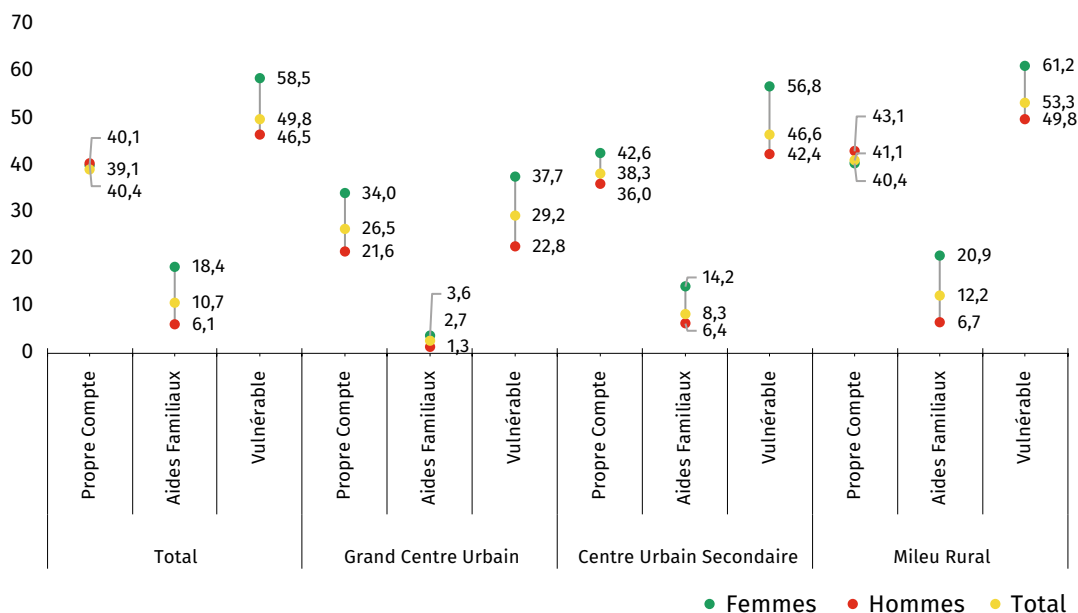
À Madagascar, la proportion d'emplois vulnérables est largement plus importante chez les femmes. Environ 58,5 % des femmes en emploi occupent un emploi vulnérable contre 46,5 % des hommes. Cet écart entre les femmes et les hommes vient surtout de l'incidence des aides familiaux qui est trois fois plus élevée chez

les femmes que chez les hommes (respectivement 18,4 % et 6,1 %). La proportion de travailleurs exerçant à leur propre compte est presque identique pour les femmes et les hommes (respectivement 40,1 % et 40,4 %).

C'est dans les milieux ruraux que l'incidence des emplois vulnérables est plus élevée (61,2 % et 49,8 %, respectivement chez les femmes et les hommes) et que l'écart entre les femmes et les hommes est plus faible (11,5 points de pourcentage contre 11,9 points de pourcentage au niveau national). En revanche, l'écart entre les femmes et les hommes est plus élevé dans les milieux urbains (14,9 et 14,3 points de pourcentage respectivement dans les centres urbains secondaires et les grands centres urbains).



Graphique 5.8. Proportion d’emplois vulnérables, par sexe et lieu de résidence

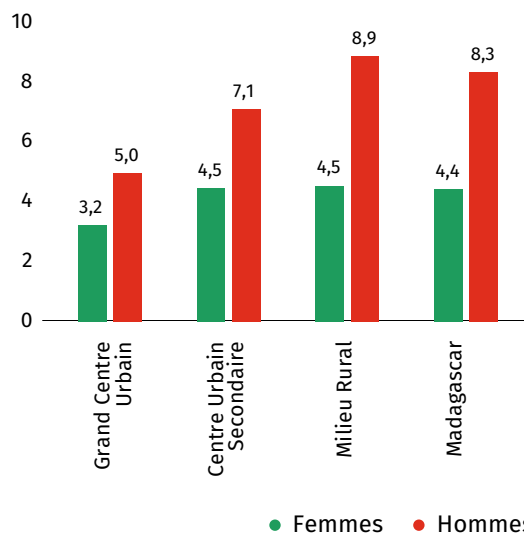


Source : EPM2021-2022

Employeurs

Les employeurs sont définis comme des personnes engagées dans l’auto-emploi avec un ou plusieurs partenaires et employant une ou plusieurs personnes de manière continue. Contrairement aux travailleurs exerçant à leur propre compte et aux aides familiaux, les employeurs n’entrent pas dans la catégorie des emplois précaires. À Madagascar, les femmes en emploi ont environ deux fois moins de chance d’être employeuses que les hommes (respectivement 4,4 % et 8,3 %). L’écart entre les femmes et les hommes est encore plus élevé en milieu rural (4,4 points de pourcentage contre 3,9 au niveau national).

Graphique 5.9. Proportion d’employeurs parmi les travailleurs, par sexe et lieu de résidence



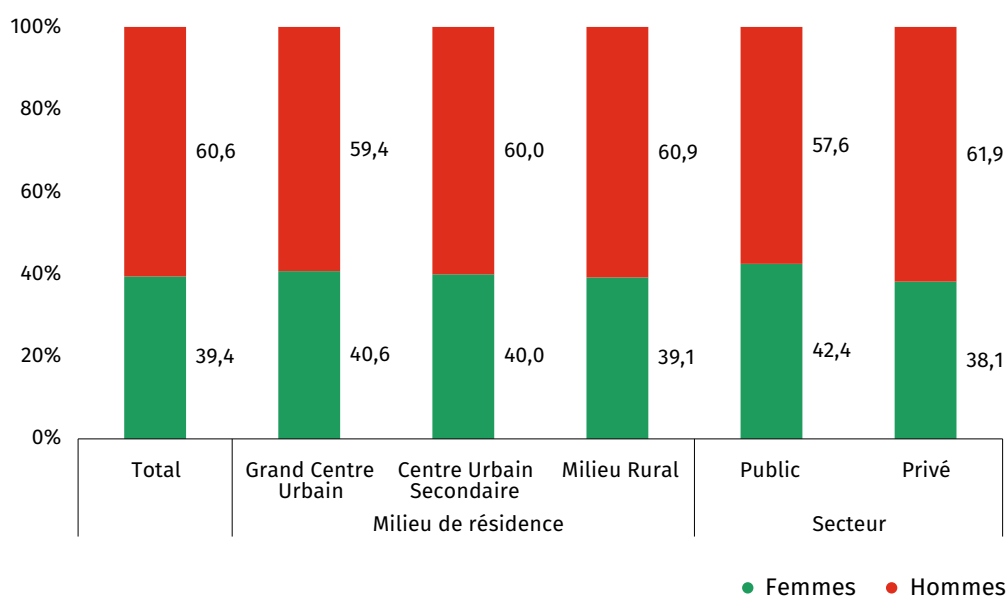
Source : EPM 2021-2022

Travail salarié

Les travailleurs salariés sont des individus qui travaillent pour une entreprise ou une organisation et qui reçoivent un salaire en échange de leur travail. À Madagascar, les données de l'EPM de 2021-2022 montrent que les salariés sont majoritairement de sexe masculin, quels que soient le lieu de résidence

et le secteur d'activité. Les femmes constituent environ 39,4 % de l'ensemble des salariés à Madagascar. La proportion de femmes parmi les salariés est plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement 42,4 % et 38,1 %).

Graphique 5.10. Répartition en pourcentage des travailleurs salariés, par sexe, lieu de résidence et secteur d'activité



Source : EPM 2021-2022

Travail à temps partiel

Les travailleurs à temps partiel sont ceux qui travaillent moins d'heures que la durée légale. Selon le Code du travail malgache, la durée légale de travail est de 40 heures par semaine sauf dans les entreprises agricoles où elle est de 42 heures et 30 minutes par semaine.

Les travailleurs à temps partiel bénéficient des mêmes droits et avantages que les travailleurs à temps plein, notamment le droit au salaire minimum, au congé annuel payé, au congé de maternité, au congé maladie, etc. Les travailleurs à temps partiel sont généralement motivés par des opportunités limitées sur le marché du

travail d'une part et des contraintes personnelles qui les empêchent de travailler à temps plein, d'autre part.

Selon les données de l'EPM de 2021-2022, plus d'une femme sur deux (64,9 %) à Madagascar occupe un travail à temps partiel contre 54,7 % des hommes. D'importantes variations dans le travail à temps partiel sont observées par rapport au secteur d'emploi. C'est dans le secteur privé que l'écart entre les femmes et les hommes est le plus élevé (11,2 points de différence contre 11,1 dans le secteur public) en raison d'une faible proportion de travailleurs à temps partiel parmi les hommes (54,1 % contre 65,3 % parmi les femmes).



Graphique 5.11. Proportion de travailleurs à temps partiel, par sexe et par secteur



Source : EPM 2021-2022

Branche d'activité

La branche d'activité constitue l'un des déterminants du revenu des travailleurs. Ainsi, la répartition des femmes et des hommes selon le secteur d'activité est susceptible d'engendrer des écarts de revenu basés sur le genre. Selon les données de l'EPM de 2021-2022, les travailleurs malgaches sont majoritairement engagés dans le secteur agricole (57,2 % des femmes et 63,5 % des hommes). Après l'agriculture, le secteur des services est celui qui emploie le plus de travailleurs (27 % des femmes et 22,7 % des hommes).

Graphique 5.12. Proportion de travailleurs, par sexe et branche d'activité



Source : EPM, 2021-2022

Emploi informel

Conformément aux recommandations de l'OIT, l'emploi informel couvre toutes les activités économiques exercées par des travailleurs et des unités économiques qui, en vertu de la législation ou de la pratique, ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles. Les entreprises du secteur informel sont celles qui ne sont pas inscrites au registre du commerce ou qui ne tiennent pas de comptabilité écrite formelle. Les salariés sont donc considérés en situation d'emploi informel s'ils ne bénéficient pas de la sécurité sociale. La formalité est un indicateur de qualité de l'emploi. Les travailleurs occupant des emplois informels sont généralement sans contrat et ne bénéficient pas des avantages tels que les congés payés, les congés de paternité et la sécurité sociale.

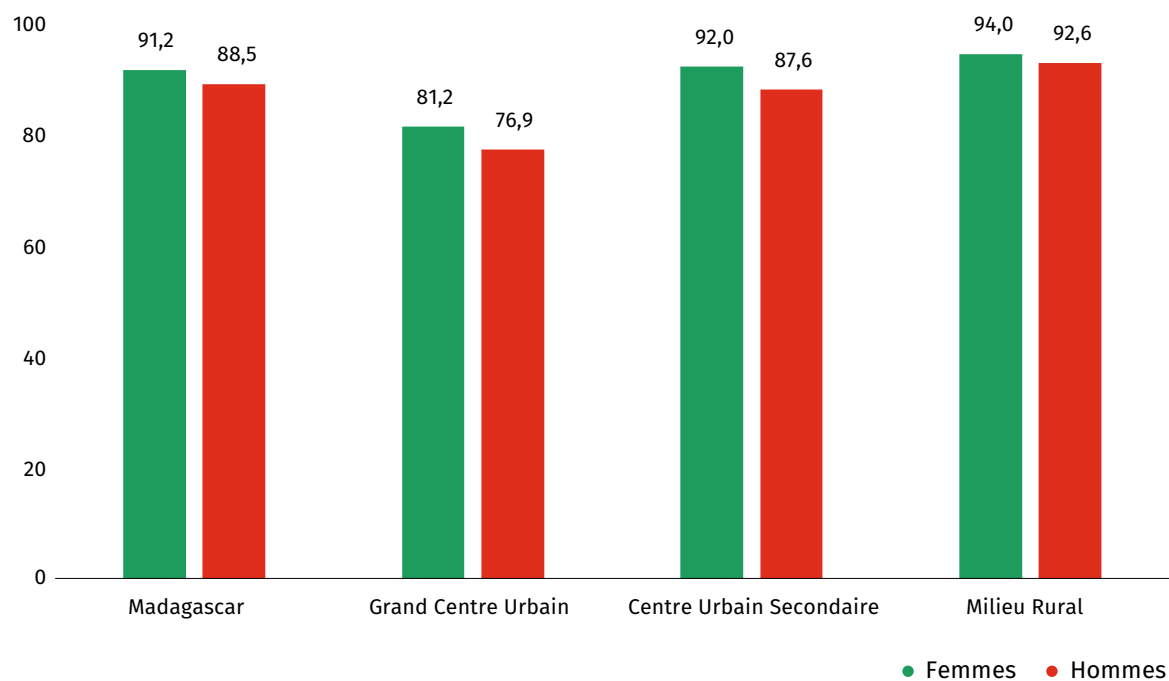
Selon les données de l'EPM de 2021-2022, les emplois informels représentent près de 95 % des emplois à Madagascar et sont occupés par les individus âgés de 15 ans et plus.

Cette proportion est presque identique pour les femmes et pour les hommes (95,9 % et 95,0 % respectivement).

Emploi informel dans le travail non agricole

La proportion élevée d'emplois informels dans le secteur non agricole est un indicateur de la non-qualité de l'emploi, car ces emplois sont souvent associés à des conditions de travail précaires, à l'absence de protection sociale et à des revenus instables. À Madagascar, les données de l'EPM de 2021-2022 indiquent que la proportion d'emplois informels dans le travail non agricole représente 91,2 % des emplois occupés par les femmes contre 88,5 % des emplois occupés par les hommes. Ces pourcentages sont plus élevés en milieu rural, mais les écarts entre les femmes et les hommes sont plus élevés dans les centres urbains secondaires¹³ (4,4 points de pourcentage d'écart contre 2,7 points de pourcentage au niveau national).

¹³ Les centres urbains secondaires à Madagascar font référence aux centres urbains de taille intermédiaire qui jouent un rôle important dans la hiérarchie urbaine du pays.

Graphique 5.13. Proportion d'emplois informels dans le travail non agricole, par sexe et lieu de résidence

Source : EPM 2021-2022

Écart salarial

Les données de l'EPM de 2021-2022 montrent que de manière générale, les hommes sont mieux rémunérés que les femmes. Le salaire moyen par heure pour les salariés est de 600,2 ariarys malgaches (MGA) pour les hommes et de 462,6 MGA pour les femmes¹⁴.

Ces chiffres révèlent un écart salarial¹⁵ de 23 % en faveur des hommes, basé sur le salaire moyen par heure. Cela signifie que pour chaque 1000 MGA gagné par les hommes en heure, les femmes gagnent 870 MGA. Tout comme le salaire, l'écart salarial varie en fonction de plusieurs caractéristiques de l'emploi. Par rapport aux secteurs d'activité, l'écart salarial est de 14 % en faveur des femmes dans le secteur public

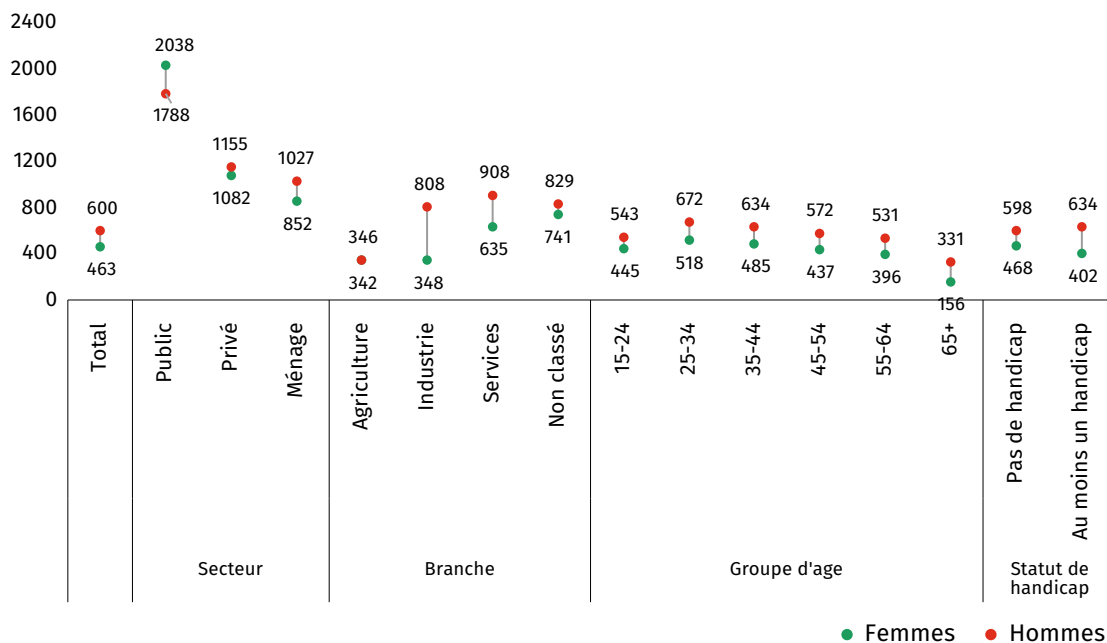
et 17 % en faveur des hommes dans le secteur privé. Par rapport aux branches d'activité, l'écart salarial est en faveur des hommes et est plus important dans le secteur des industries (57 %) et dans le secteur des services (30 %). Il est en revanche plus faible pour les salariés du secteur agricole (1 %). Par rapport à l'âge des salariés, l'écart salarial augmente avec l'âge en passant de 18 % chez les personnes âgées de 15 à 24 ans à 53 % chez celles âgées de 65 ans ou plus. En outre, l'écart salarial est plus important pour les personnes en situation de handicap (37 % contre 22 % pour les personnes qui ne sont pas en situation de handicap).

14 Ces chiffres sont obtenus en divisant le total des salaires annuels de tous les salariés par le nombre total d'heures ouvrées. Le salaire comprend le revenu de l'emploi principal, de l'emploi secondaire, les primes, la nourriture ainsi que les avantages non compris dans le salaire.

15 L'écart salarial est égal au salaire moyen des hommes moins celui des femmes, divisé par le salaire moyen des hommes le tout multiplié par 100.



Graphique 5.14. Salaires horaires, par sexe et secteur et branche d'activité, tranche d'âge, statut de handicap et formalité de l'emploi



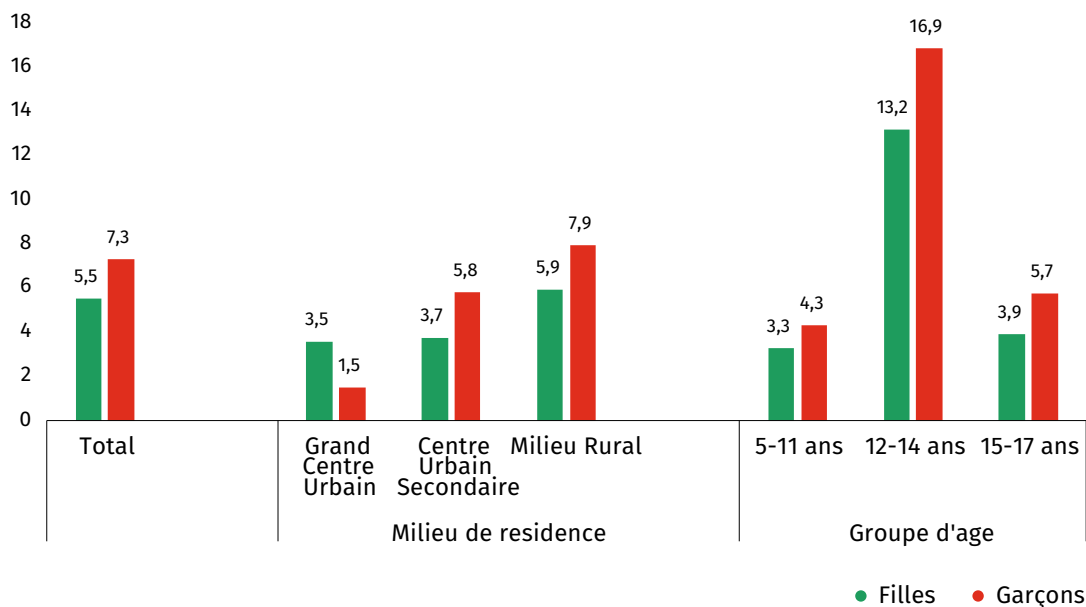
Source : EPM2021-2022

Travail des enfants

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit le travail des enfants comme toute activité économique ou visant l'obtention de ressources, réalisée par des enfants âgés de moins de 18 ans, qui nuit ou est susceptible de nuire à leur santé, à leur éducation ou à leur développement physique, mental, social ou moral. À Madagascar, les données de l'EPM de 2021-2022 révèlent que le travail des enfants touche en moyenne 6,4 % des enfants de 5 à 17 ans. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les garçons (7,3 %) que

chez les filles (5,5 %). L'analyse de l'incidence du travail des enfants selon le lieu de résidence et l'âge révèle d'importantes disparités. Les plus grands écarts entre les filles et les garçons sont observés chez les enfants de la tranche d'âge de 12 à 14 ans, notamment en milieu rural (respectivement 13,2 % chez les filles et 16,9 % chez les garçons). Aussi, contrairement aux autres milieux, le travail des enfants touche plus les filles que les garçons dans les grands centres urbains (3,5 % et 1,5 %, respectivement).

Graphique 5.15. Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans engagés dans le travail des enfants, par sexe et lieu de résidence



Source : EPM 2021-2022

Responsabilités et protection dans l'emploi

Cette section analyse les écarts entre les hommes et les femmes en matière de responsabilité dans l'emploi. L'analyse porte sur la participation des hommes et des femmes aux instances de décisions économiques, à l'accès aux marchés publics et à l'affiliation à la protection sociale.

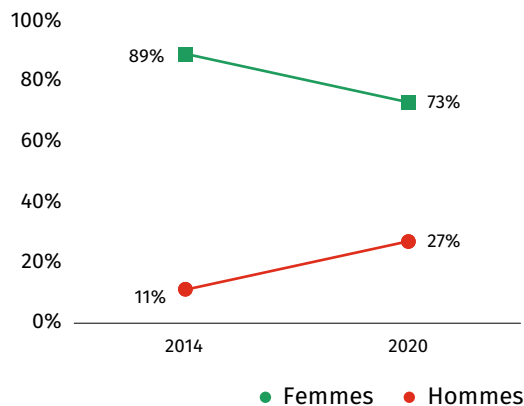
Représentativité dans les instances de décisions économiques

Les instances de décisions économiques sont des organisations ou des groupes d'individus qui ont le pouvoir de prendre des décisions qui affectent l'économie d'un pays. Elles peuvent se retrouver au niveau national (gouvernement, parlement, banque centrale...) ou local (collectivités territoriales...) et entre autres au niveau du secteur privé, des ONG et des organismes internationaux.

La représentativité et la participation dans les instances de décisions économiques sont largement dominées à Madagascar par les hommes. Bien que le taux

ait progressé d'environ 16 points de pourcentage chez les femmes entre 2014 et 2020, il demeure très faible comparé à celui des hommes. En 2014, les instances de décisions économiques étaient constituées de seulement de 11 % de femmes ; il est passé à 27 % en 2020.

Graphique 5.16. Représentativité dans les instances de décisions économiques, par sexe



Source : Rapport AS-EFH, 2023



Accès aux marchés publics

Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre un acquéreur public ou privé et un opérateur économique. Il peut concerner des travaux, la fourniture de biens ou la prestation de services. À Madagascar, les marchés publics sont supervisés par l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), qui est l'organe chargé de veiller à la transparence, à l'égalité de traitement des candidats et à la concurrence dans les marchés publics. Grâce à la mise en place du Système intégré de gestion des marchés publics (SIGMP) par l'ARMP, l'ensemble du processus de passation des marchés publics, de la définition des besoins à l'exécution des marchés, est assuré de manière informatisée. Le taux d'accès aux marchés publics mesure donc la proportion d'entreprises qui ont réussi à obtenir un marché public par rapport au nombre total d'entreprises ayant soumis une offre. Il est un indicateur important de l'efficacité et de la transparence du système de passation des marchés publics. L'analyse des disparités de genre permet d'apprécier les écarts de pourcentage des chefs d'entreprises de sexe masculin et féminin qui ont obtenu des marchés publics au cours de l'année d'analyse.

Selon les données du SIGMP, le taux d'accès aux marchés publics est presque équitable entre les sexes. Si en 2019, le taux d'accès aux marchés publics était légèrement supérieur pour les femmes (53 %), il était de 50 % aussi bien pour les femmes que pour les hommes en 2020.

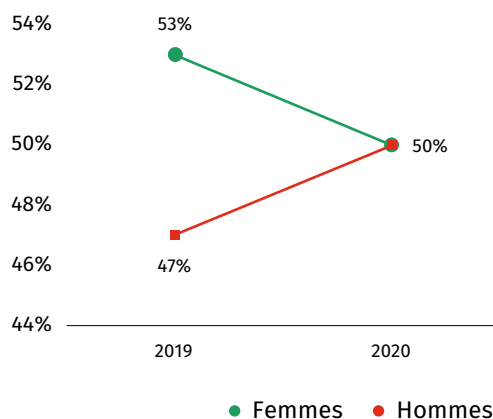
Affiliation à la sécurité sociale

Créée en 1963 pour assurer la protection sociale des travailleurs salariés malgaches, la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNAPS) est un établissement public national placé sous la tutelle conjointe des ministères du Travail, de la Fonction publique et des Lois

sociales et du ministère des Finances, de l'Économie et du Budget. Elle est une actrice importante du système de protection sociale à Madagascar, et contribue à améliorer le niveau de vie des travailleurs salariés et de leurs familles.

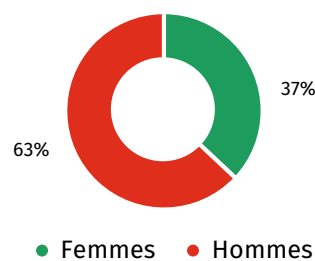
À Madagascar, les données indiquent que la proportion des travailleurs affiliés à la CNAPS est largement plus élevée pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, sur la totalité des travailleurs affiliés à la CNAPS, 63 % sont de sexe masculin et seulement 37 % sont de sexe féminin.

Graphique 5.17. Taux d'accès aux marchés publics, par sexe

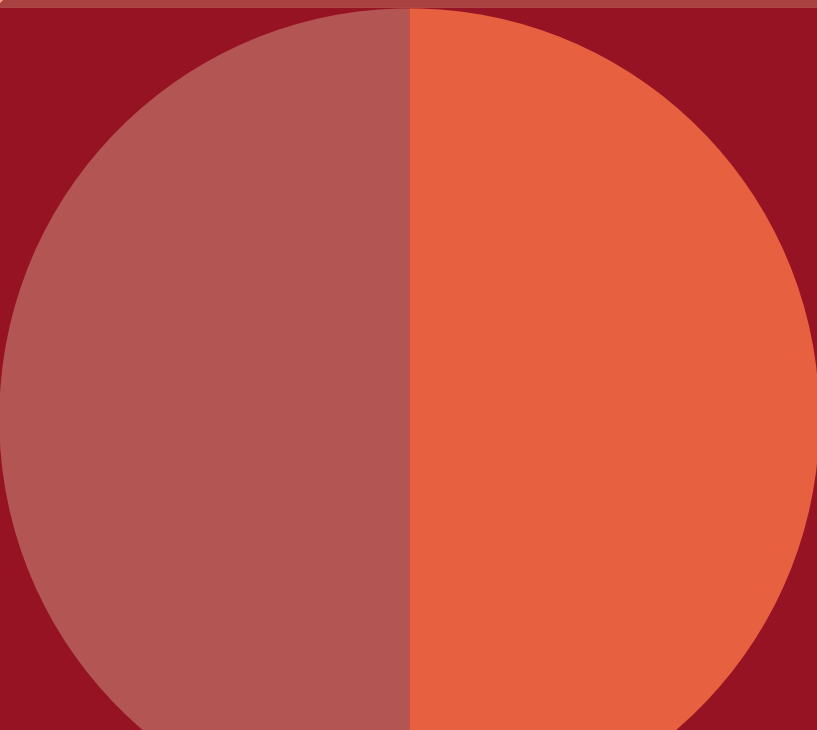


Source : Données du SIGMP

Graphique 5.18. Taux d'affiliation à la sécurité sociale, par sexe



Source : Données du CNAPS





CHAPITRE 6. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE



Définitions

La Violence basée sur le genre (VBG) est définie par les Nations unies¹⁶ comme « tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et fondé sur des différences (de genre) socialement attribuées aux femmes et aux hommes ».

Le présent chapitre s'articule principalement autour des violences domestiques, qui constituent une forme de VBG. Les violences domestiques selon les Nations unies font référence à tout acte de violence pou-

vant causer aux femmes, aux jeunes filles, aux hommes et aux jeunes garçons, un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de poser de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de libertés.

La lutte contre les inégalités de genre et la fréquence élevée des violences à l'égard des femmes et des jeunes filles demeure un point central de la politique de développement inclusif de Madagascar.

Typologie globale des violences subies par les femmes

Prévalence des violences physiques

Il s'agit selon l'Enquête démographique et de santé de 2021, du pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des actes de violences physiques (commis par un conjoint ou quelqu'un d'autre) depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 derniers mois.

À Madagascar, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déclaré avoir subi des actes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans est de 29 %. Au cours des 12 derniers mois, 2,4 % des femmes affirment avoir souvent subi des actes de violence physique contre 9,7 % qui affirment les avoir subies

parfois. Cependant, les résultats varient selon les caractéristiques spatiales et socio-économiques.

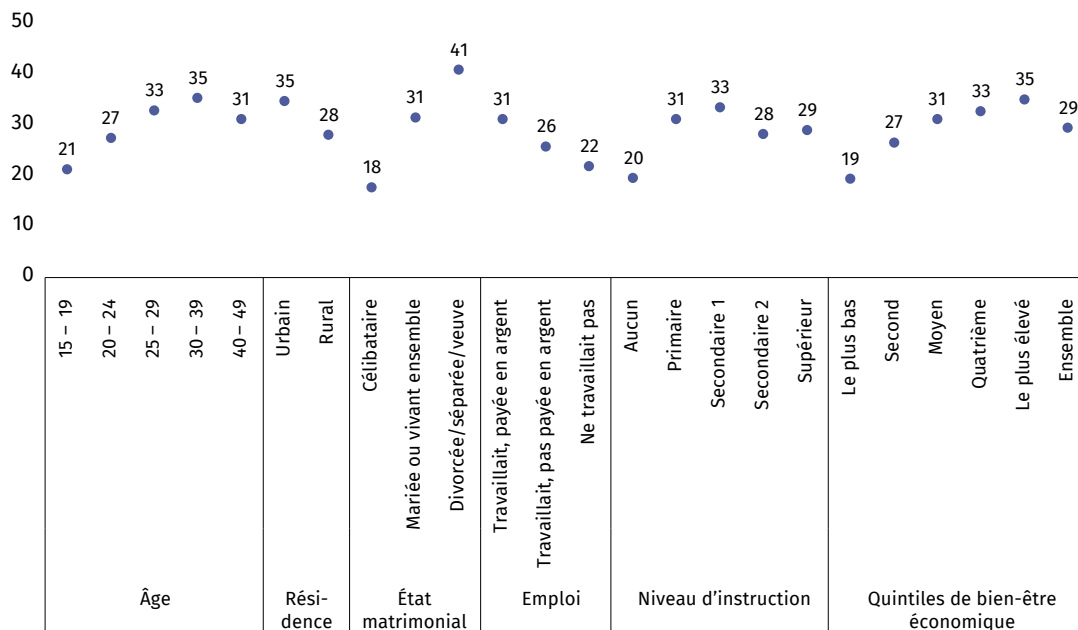
Premièrement, les résultats mettent en évidence des variations importantes en fonction des lieux de résidence. Ainsi, la proportion de femmes qui souffrent de violences physiques est plus fréquente en milieu urbain (35 %), en particulier à Antananarivo la capitale (47 %) qu'en milieu rural (28 %). Deuxièmement, le pourcentage de femmes victimes de violences physiques varie selon l'état matrimonial : c'est chez les célibataires que ce pourcentage est le plus faible (18 %). En revanche, il est de 31 % chez les femmes en union

16 Cette définition est tirée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptée par la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. La Déclaration de Beijing est un document phare des Nations unies qui définit les objectifs et les priorités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

et il atteint jusqu'à 41 % chez les femmes divorcées, séparées, ou veuves. Troisièmement, par rapport à l'emploi, le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence physique est plus élevé chez les femmes qui travaillaient et qui étaient payées en argent (31 %) que chez les autres. Quatrièmement, les résultats révèlent des écarts importants entre les femmes par rapport au niveau d'instruction. En effet, les femmes

qui n'ont reçu aucune instruction se distinguent par des résultats nettement inférieurs à ceux de tous les autres groupes, les élèves de première année du cycle secondaire ayant les chiffres les plus élevés. Enfin, selon le quintile de richesse, du quintile des plus pauvres aux plus riches, le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence a tendance à augmenter, passant de 19 % à 35 %.

Graphique 6.1. Expériences en matière de violence physique



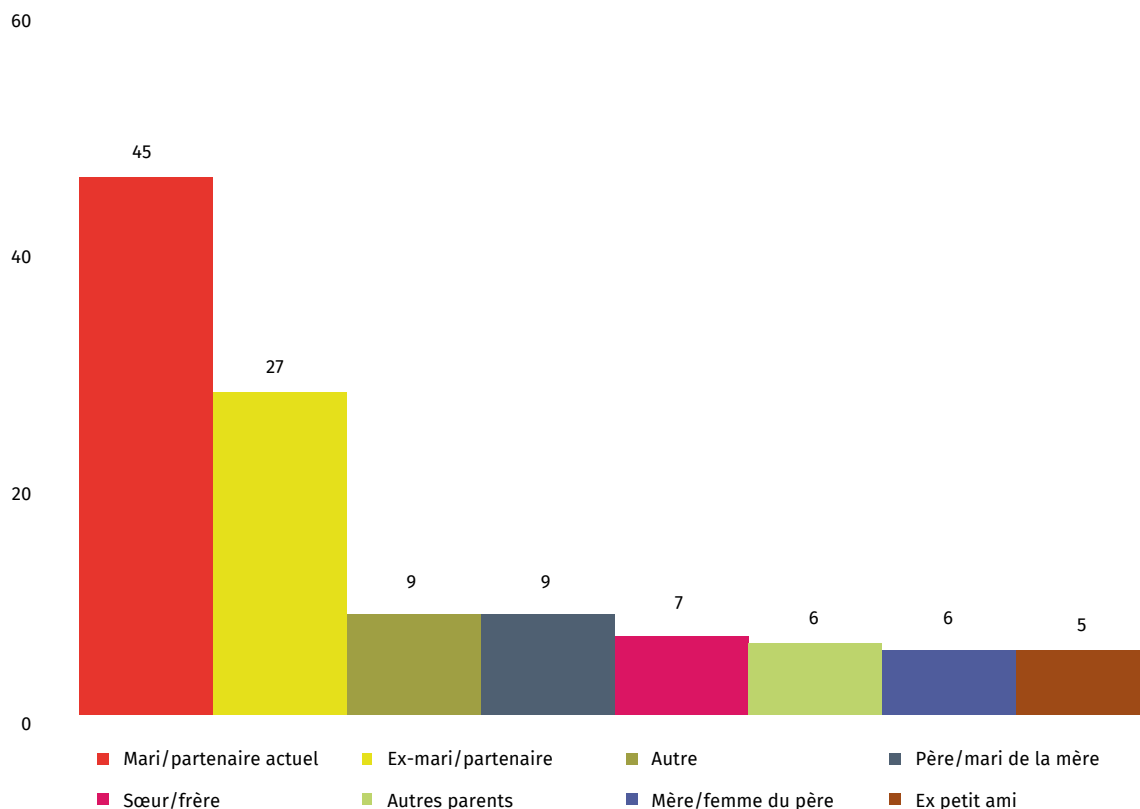
• Depuis l'âge de 15 ans

Source : EDSMD-V 2021

Les auteurs des actes de violence physique à l'encontre des femmes âgées de 15 à 49 ans depuis l'âge de 15 ans sont multiples, allant du partenaire à un membre de la famille en passant par un collègue de travail ou un enseignant. Selon les données de l'EDSMD-V 2021, de manière globale, dans 45 % des cas, les femmes ont déclaré que l'auteur de ces actes était leur mari ou partenaire actuel et dans 27 % des

cas, leur ex-mari/ex-partenaire. Dans 9 % des cas, le père/mari de la mère est l'auteur de ces actes.

Dans 6 % des cas, le père/mari de la mère est l'auteur de ces actes. En revanche, pour ce qui est des femmes célibataires, les auteurs des actes de violence physique se trouvent souvent au sein de la famille, notamment le père/mari de la mère (24 %) et sa sœur ou son frère (22 %).

**Graphique 6.2.** Auteurs d'actes de violence physique

Source : EDSMD-V 2021

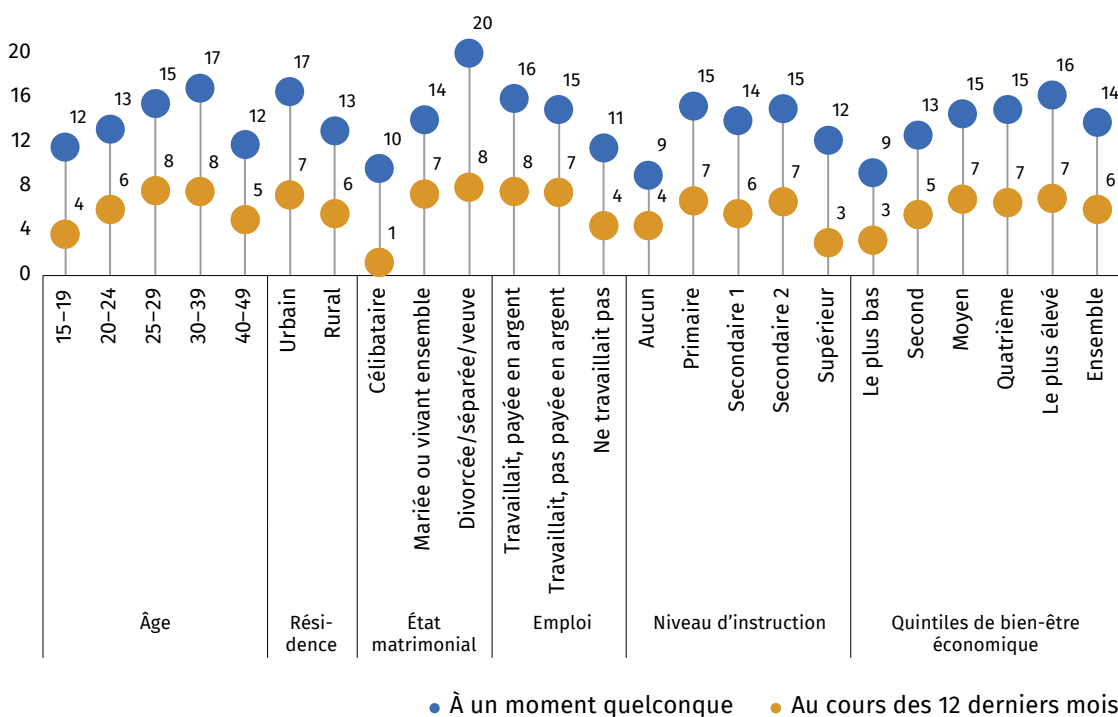
Prévalence des violences sexuelles

Il s'agit, selon l'EDSMD-V 2021, du pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des actes de violences sexuelles (commis par un conjoint ou quelqu'un d'autre) depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 derniers mois.

À Madagascar, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déclaré avoir subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans est de 14 % à un moment quelconque contre 6 % au cours des 12 derniers mois. Moins d'une femme sur dix a déclaré avoir subi le premier acte de violence sexuelle à l'âge de 22 ans (9 %). Dans 6 % des cas, l'acte s'est produit avant l'âge 18 ans et dans 3 % des cas, avant l'âge de 15 ans. Comme c'est le cas pour les violences physiques, les résultats pour les violences sexuelles varient également selon les caractéristiques spatiales et socio-économiques.

Premièrement, les résultats montrent que le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence sexuelle est particulièrement élevé chez les femmes divorcées, séparées, ou veuves (20 %) contre 14 % chez celles mariées ou vivant en union et 10 % chez les célibataires. Deuxièmement, les femmes qui travaillent et qui sont payées en argent sont proportionnellement plus nombreuses à avoir subi des actes de violence sexuelle que celles qui ne travaillaient pas (16 % contre 11 %). Enfin, selon le quintile de richesse, du quintile des plus pauvres aux plus riches, le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence sexuelle a tendance à augmenter, même si l'on peut observer quelques variations. En effet, le pourcentage des femmes ayant subis des actes de violence sexuelle à un moment quelconque est de 9 % dans le quintile des plus pauvres, contre 16 % dans le quintile des plus riches.

Graphique 6.3. Expériences en matière de violence sexuelle



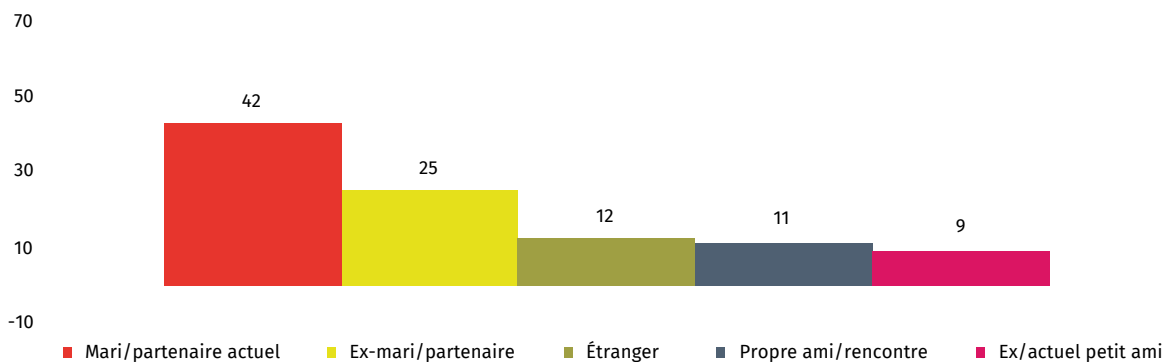
Source : EDSMD-V 2021

Les auteurs des actes de violence sexuelle que subissent les femmes âgées de 15 à 49 ans depuis l'âge de 15 ans sont tout aussi variés que ceux de violence physique. Ces derniers vont du mari ou du partenaire à un ami de la famille, en passant par un collègue de travail, un enseignant ou une personne étrangère. Selon les données de l'EDSMD-V 2021, de manière générale,

42 % de femmes ont déclaré que l'auteur de ces actes était le mari/partenaire actuel et 25 % un ex-mari/partenaire.

Par conséquent, dans la majorité des cas, c'est le conjoint qui est responsable de ces actes de violence (célibataire ou non).

Graphique 6.4. Auteurs d'actes de violence sexuelle



Source : EDSMD-V 2021

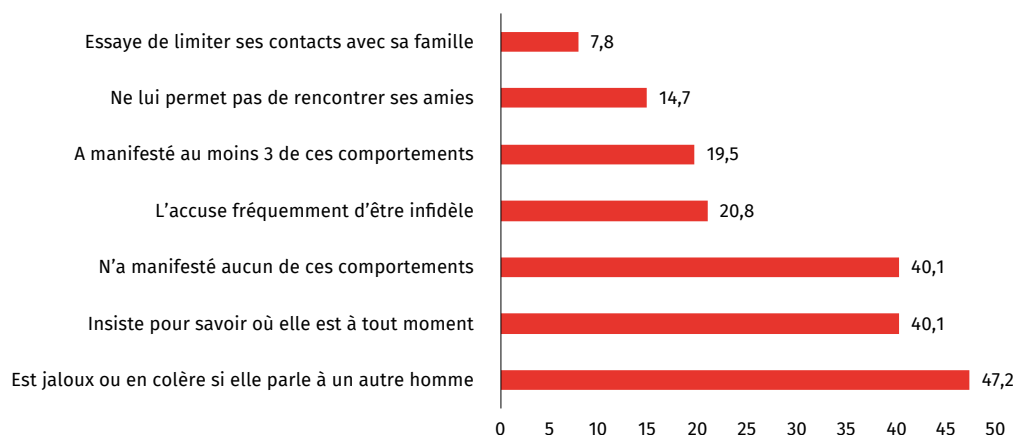


Contrôle exercé par le conjoint

Cela renvoie aux femmes âgées de 15 à 49 ans dont le conjoint actuel (si actuellement en union) ou le plus récent (si précédemment en union) a manifesté, au moins un des comportements suivants : jaloux ou en colère si elle parle à d'autres hommes; l'accuse fréquemment d'être infidèle; ne lui permet pas de rencontrer ses amies; essaye de limiter ses contacts avec sa famille; insiste à tout moment pour savoir où elle est. Ces comportements susmentionnés des partenaires peuvent conduire à des actes de violence à l'encontre de leurs conjointes. Selon les données de

l'EDSMD-V 2021, 47 % des femmes âgées de 15 à 49 non célibataires ont révélé que leurs maris étaient jaloux ou en colère si elles parlaient à d'autres hommes, 21 % ont déclaré que leurs maris les accusaient souvent d'être infidèles, 15 % ont déclaré qu'ils ne leur permettaient pas de rencontrer leurs amies, 8 % qu'ils essayaient de limiter leurs contacts avec leurs familles et enfin 40 % ont déclaré que leurs maris insistaient à tout moment pour savoir où elles étaient. Environ une femme non célibataire sur cinq (20 %) a déclaré que son mari avait manifesté, au moins trois de ces attitudes de contrôle à son endroit.

Graphique 6.5. Contrôle exercé par le conjoint



Source : EDSMD-V 2021

Prévalence des violences conjugales

Cette analyse prend en compte le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi un des actes spécifiés de violence physique, sexuelle ou émotionnelle commis par leur conjoint actuel (si actuellement en union) ou par le plus récent (si précédemment en union), à n'importe quel moment de leur vie et dans les 12 derniers mois.

Selon les données de l'EDSMD-V 2021, à Madagascar, 24 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence physique commis par leur mari/partenaire actuel ou le plus récent. Au cours des 12 derniers mois,

ce pourcentage est de 12 %; et selon la fréquence, 3 % souvent et 9 % parfois. Dans 19 % des cas, les femmes ont déclaré avoir été menacées ou attaquées avec un couteau, un fusil ou une autre arme, et dans 6 % des cas, elles ont été rouées de coups de poing ou avec un objet susceptible de les blesser.

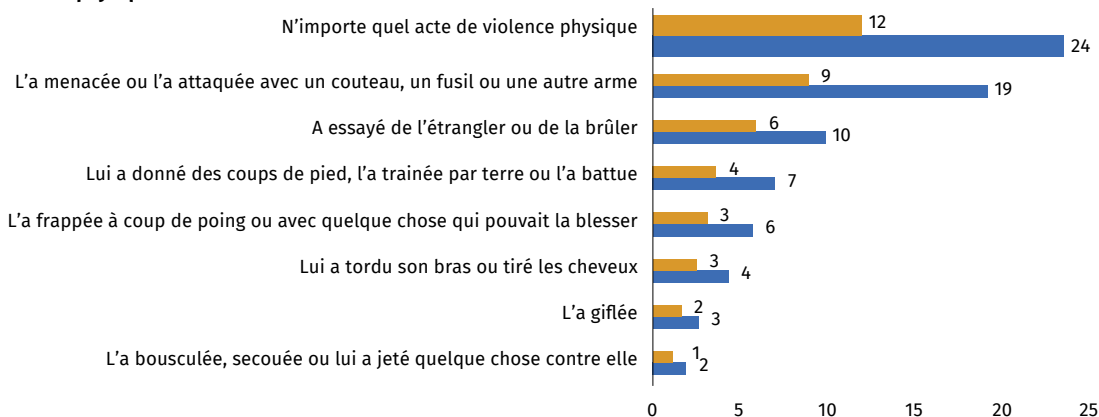
Par ailleurs, 11 % des femmes ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence sexuelle commis par un mari/partenaire. Au cours des 12 derniers mois, ce pourcentage est de 7 %, et selon la fréquence, 1 % souvent et 6 % parfois. Dans la majorité des cas de violence sexuelle, ces femmes ont déclaré avoir été forcées physiquement à avoir des rapports sexuels avec leurs conjoints alors qu'elles ne le souhaitaient pas (10 %).

Pour le cas de violence conjugale émotionnelle, une femme sur trois (33 %) déclare avoir subi, à un moment quelconque, des actes de violence émotionnelle commis par un mari/partenaire et 22 % en ont subi au

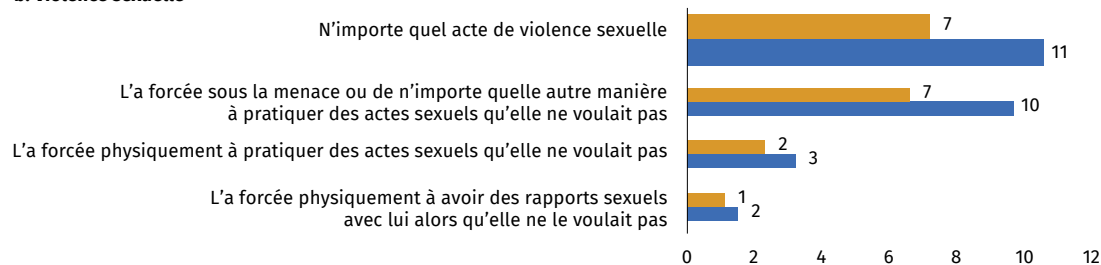
cours des 12 derniers mois, dont 6 % souvent et 16 % parfois. De manière globale dans ces cas, les femmes ont déclaré que leurs maris les avaient insultées (22 %).

Graphique 6.6. Prévalence d'actes de violence conjugale, par type

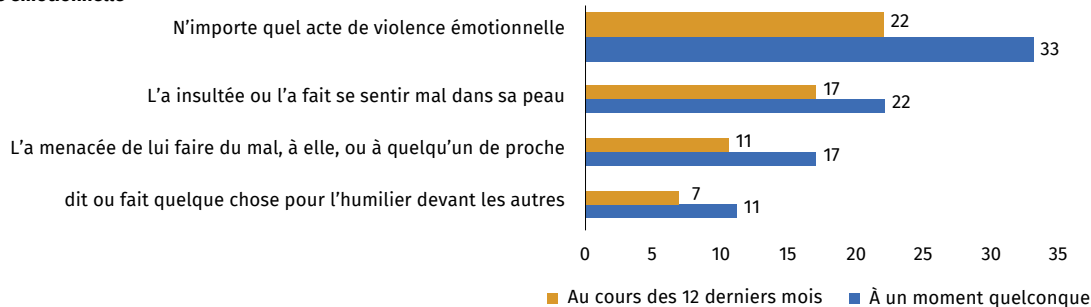
a. Violence physique



b. Violence sexuelle



c. Violence émotionnelle



Source : EDSMD-V 2021

Domages corporels causés par les violences conjugales

Les violences conjugales, principalement les violences physiques et sexuelles ont généralement des impacts négatifs sur le physique des victimes, se tra-

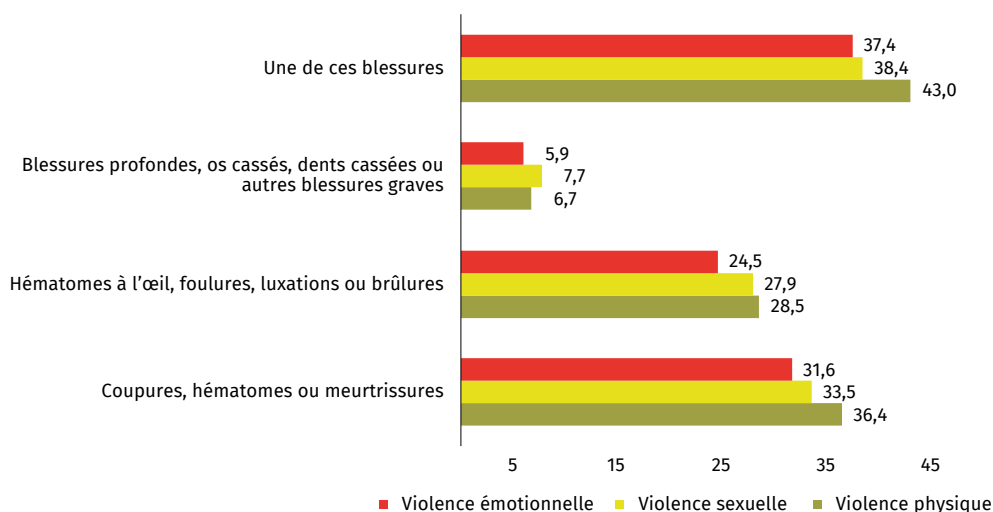
duisant souvent par des entailles, des hématomes, ou des meurtrissures ; des hématomes aux yeux, des foulures, des luxations ou des brûlures ; des blessures profondes, des fractures osseuses, des dents cassées ou d'autres dommages corporels graves.



À Madagascar, les données de l'EDSMD-V 2021 indiquent que 37,4 % des femmes ayant subi des violences émotionnelles commises par un mari/partenaire, à un moment donné, ont eu une blessure quelconque à la suite de ces actes de violence conjugale. S'agissant des violences sexuelles, 7,7 % des femmes

ont déclaré avoir eu des blessures graves ou profondes. De manière spécifique, 43 % des femmes âgées de 15 à 49 ans révèlent avoir subi une des blessures liées aux violences physiques commises par un mari/partenaire au cours des 12 derniers mois, contre 38,4 % ayant subi une des blessures liées aux violences sexuelles.

Graphique 6.7. Dommages corporels causés par les violences conjugales, par type



Source : EDSMD-V 2021

Recherche d'aide face aux violences conjugales

Avec la mise en place de la loi n° 2017-035 du 20 janvier 2017 qui punit les violences conjugales à Madagascar, les victimes peuvent signaler les violences perpétrées par leurs bourreaux auprès des instances juridictionnelles ou de différentes associations de défense des droits des femmes telles que l'Association malgache pour l'éducation et le développement (AMEDE), la Ligue malgache des droits de l'homme (LMDH) et la Fédération nationale des femmes malgaches (FENOFAMA).

Recherche d'aide pour mettre fin à la violence

À Madagascar, parmi les femmes âgées de 20 à 49 ans qui ont subi des violences physiques ou sexuelles, 50 % n'ont pas cherché à obtenir de l'aide et n'ont parlé

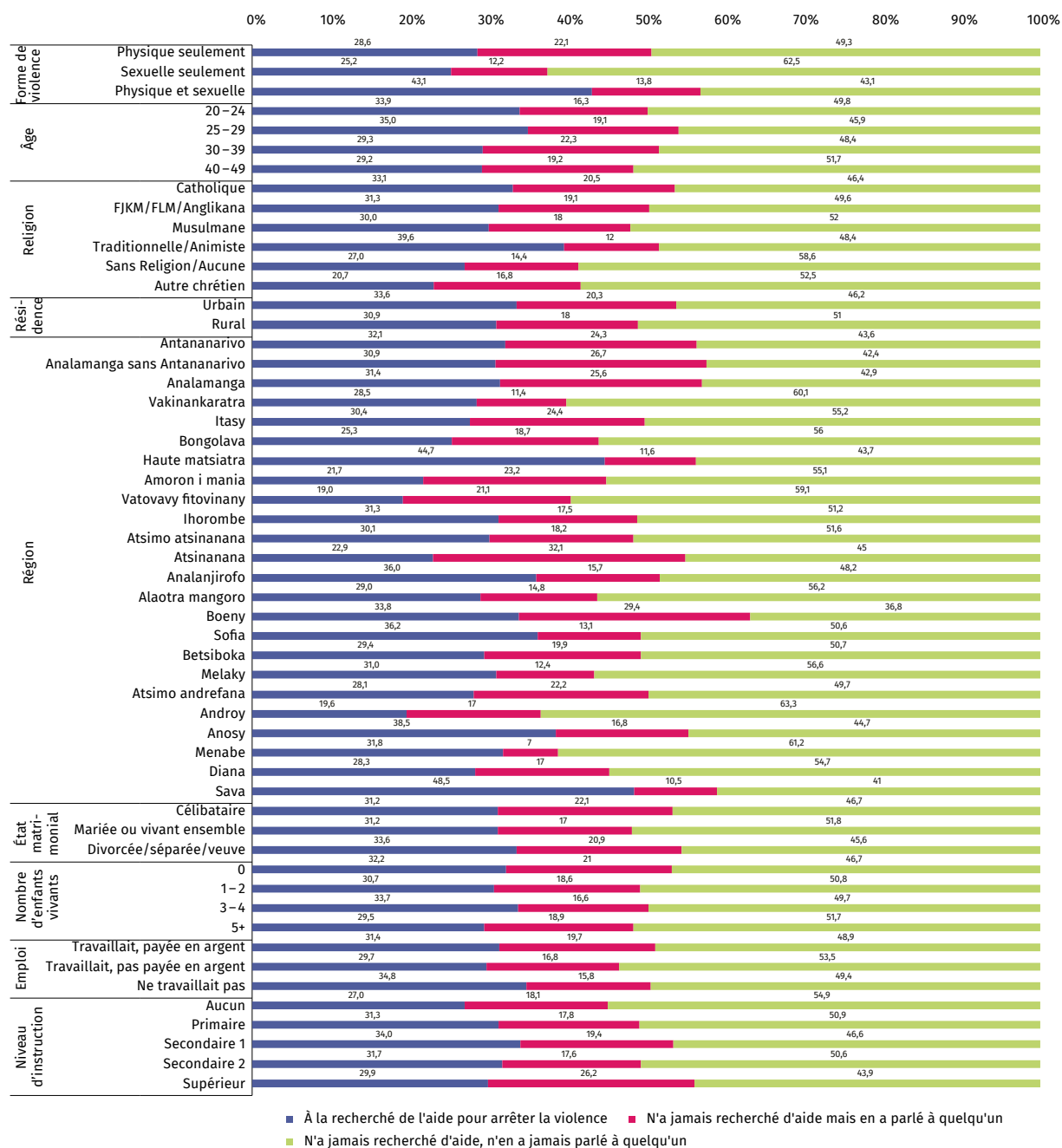
à personne des actes de violence conjugale qu'elles avaient subis. Dans 19 % des cas, les femmes n'ont pas cherché à obtenir de l'aide, mais se sont confiées à quelqu'un et seulement une femme sur trois (32 %) a cherché à obtenir de l'aide pour mettre fin à la violence. C'est parmi celles qui ont subi des actes de violence à la fois physique et sexuelle que le pourcentage de femmes ayant cherché de l'aide est le plus élevé (43 % contre 25 % lorsque la violence s'est manifestée sous forme sexuelle uniquement).

Toutefois, il existe d'importantes différences selon les caractéristiques socio-économiques des femmes et leur zone de résidence. Par exemple, le pourcentage de femmes qui n'ont recherché aucune aide et qui n'ont parlé à personne des violences qu'elles ont subies est légèrement plus élevé en milieu rural (51 %) qu'en milieu urbain (46 %). De même, la région

Androy est celle où l'on retrouve le pourcentage le plus élevé de femmes qui n'ont recherché aucune aide et qui n'ont parlé à personne des violences qu'elles ont subies (63 %), tandis que la région Boeny est celle où l'on retrouve le pourcentage le plus faible (37 %).

Enfin, les femmes ayant comme niveau d'instruction le premier cycle secondaire sont celles qui cherchent le plus de l'aide pour arrêter les violences conjugales (34 %), alors que les femmes sans aucune instruction sont celles qui recherchent le moins de l'aide (27 %).

Graphique 6.8. Recherche d'aide pour mettre fin à la violence



Source : EDSMD-V 2021

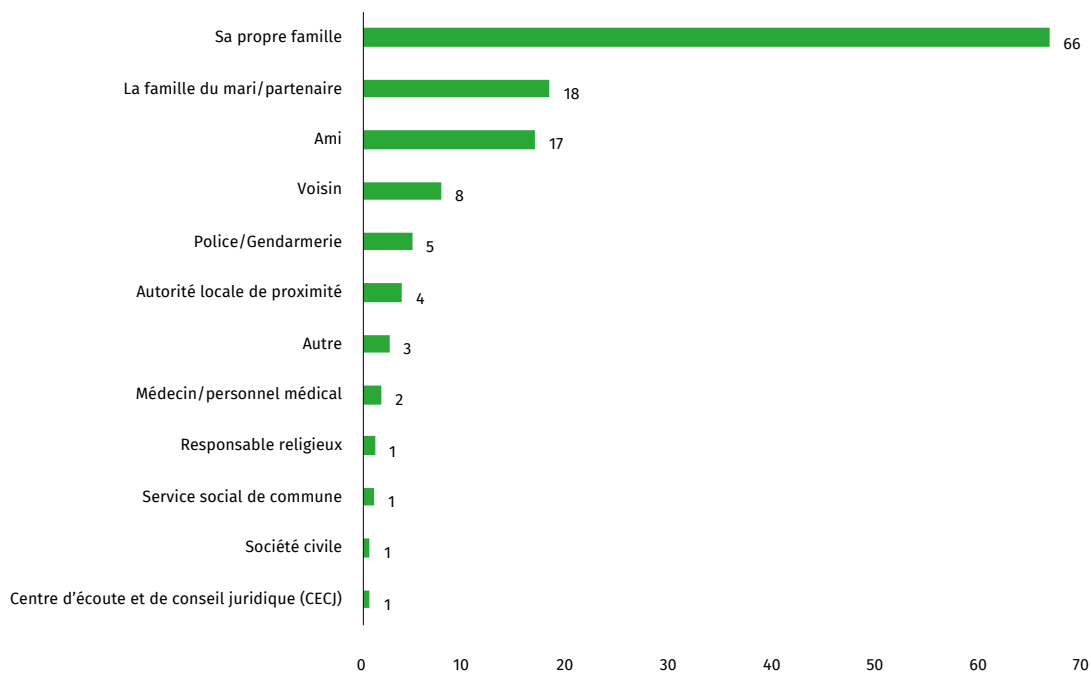


Sources ou personnes auprès desquelles l'aide est recherchée

Les données de l'EDSMD-V 2021 montrent qu'à Madagascar, peu importe le type de violence, c'est dans leurs propres familles que les femmes recherchent le plus souvent de l'aide face aux violences conjugales (66 %), ensuite dans la famille du mari/partenaire

(18 %) ou auprès d'un ami (17 %). En ce qui concerne les autres sources d'aide telles que le personnel de santé, le centre d'écoute et de conseil, la police ou la gendarmerie, un homme de loi ou le service social, l'autorité locale de proximité, la société civile, le service social de la commune, etc., on constate qu'elles sont très peu contactées.

Graphique 6.9. Sources ou personnes auprès desquelles l'aide pour mettre fin à la violence est recherchée



Source : EDSMD-V 2021





CHAPITRE 7. JUSTICE ET REPRÉSENTATION



Ce chapitre analyse les disparités de genre au niveau de la justice et de la prise de décisions à Madagascar.

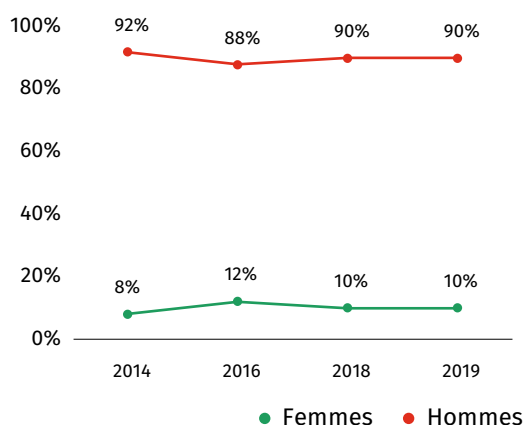
Justice

Pourcentage de représentation au sein de la police nationale

La police nationale fait partie de l'une des trois forces de défense et de sécurité (FDS¹⁷) à Madagascar. Selon le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, ce n'est que vers le début des années 2000 que Madagascar a commencé à intégrer les femmes dans les rangs des FDS; le pays demeure encore loin des standards de représentation des femmes dans le secteur de la sécurité nationale de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) qui est de 30 %. En effet, la proportion de femmes dans la police est passée de 8 % en 2014 à 10 % en 2019.

Le pourcentage de femmes dans la police nationale malgache a atteint son pic en 2016 (12 %) avant de redescendre à 10 % les années d'après.

Graphique 7.1. Évolution du taux de représentativité au sein de la police nationale, par sexe



Source : ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID)

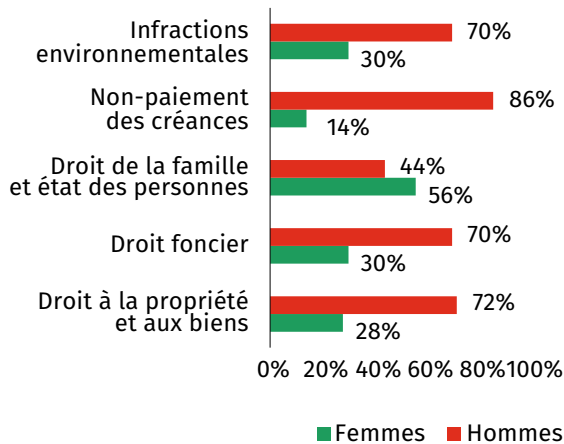
Litiges et recours les plus portés en justice

Porter des litiges et exercer des recours en justice est une pratique courante du droit à la justice. Selon les données issues de l'enquête sur l'accès à la justice à Madagascar, réalisée par l'ONG Ivoray en 2020, les hommes exercent plus leur droit d'accès à la justice que les femmes. Parmi les cinq types de litiges/recours les plus portés en justice, en moyenne, 32 % sont portés par des femmes contre 68 % par des hommes. Par exemple, les litiges/recours en droit foncier sont por-

17 Les trois Forces de défense et de sécurité (FDS) de Madagascar sont constituées des Forces armées malgaches, de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale.

tés en moyenne devant la justice par 30 % des femmes contre 70 % des hommes ; ceux liés au non-paiement des créances par 14 % des femmes contre 86 % des hommes. En revanche, seuls les recours en droit de la famille et du statut personnel sont plus portés devant la justice par des femmes (56 %) que par des hommes.

Graphique 7.2. Types de litiges/recours les plus portés en justice, par sexe



Source : ONG Ivorary, Accès à la justice, 2020.

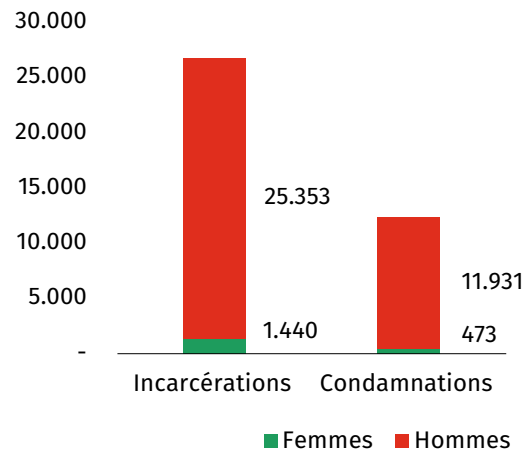
Population carcérale

Selon les données de l'administration pénitentiaire et du ministère de la Justice, la capacité d'accueil nationale est de 10 605 détenus, alors qu'entre 2019 et 2021, le pays comptait environ 27 500 détenus.

Pour ce qui est de la répartition des détenus par sexe, les données révèlent que la population carcérale malgache est constituée à 95 % d'hommes contre 5 % de femmes. En 2021, sur 26 793 personnes incarcérées à Madagascar, 1 440 étaient de sexe féminin (soit 5,37 %), contre 25 353 de sexe masculin (soit 94,63 %).

En outre, pour ce qui est des condamnations, 473 femmes (3,81 %) ont été condamnées en 2021 sur les 12 404 personnes condamnées cette année-là, contre 11 931 hommes (96,19 %).

Graphique 7.3. Nombre de condamnations et d'incarcérations, par sexe



Source : Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice, 2021.

Représentation

Participation au processus électoral à Madagascar

La participation au processus électoral est un acte civique important qui permet aux citoyens de faire entendre leurs voix et de participer à la vie démocratique de leur pays. Elle débute par une inscription sur la liste électorale, qui garantit à chaque citoyen l'exercice du droit de vote et celui de l'éligibilité aux élections.

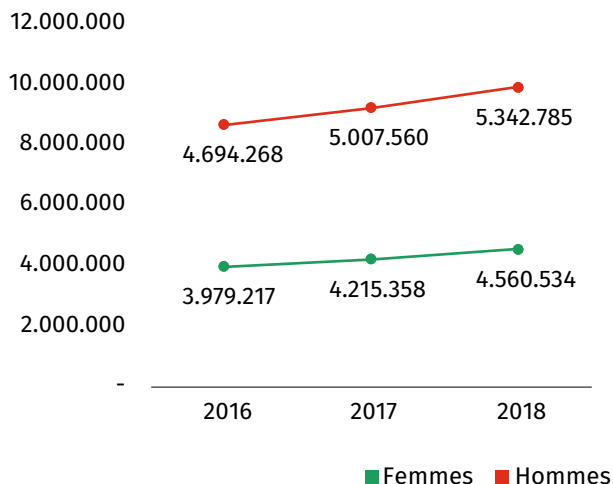
À Madagascar, les inscriptions sur les listes électorales, bien qu'ayant augmenté dans le temps (entre 2016 et 2018), demeurent largement plus élevées chez les hommes que chez les femmes. Alors que selon la Commission électorale nationale indépendante (CENI), en 2018 les femmes représentaient plus de la moitié de la population d'âge électorale¹⁸ (51,4 %), seulement 3 979 217 femmes (soit 45,9 % du total des électeurs) étaient inscrites sur les listes électorales en 2016, contre 4 694 278 hommes (soit 54,1 %). En 2018, les effectifs de la population électorale ont évolué dans l'ensemble, mais toujours avec plus d'hommes

18 L'âge électoral à Madagascar est de 18 ans et plus.



(5 342 785, soit 54 % des électeurs) que de femmes inscrites (4 560 534, soit 46 % des électeurs).

Graphique 7.4. Évolution de la population électorale, par sexe



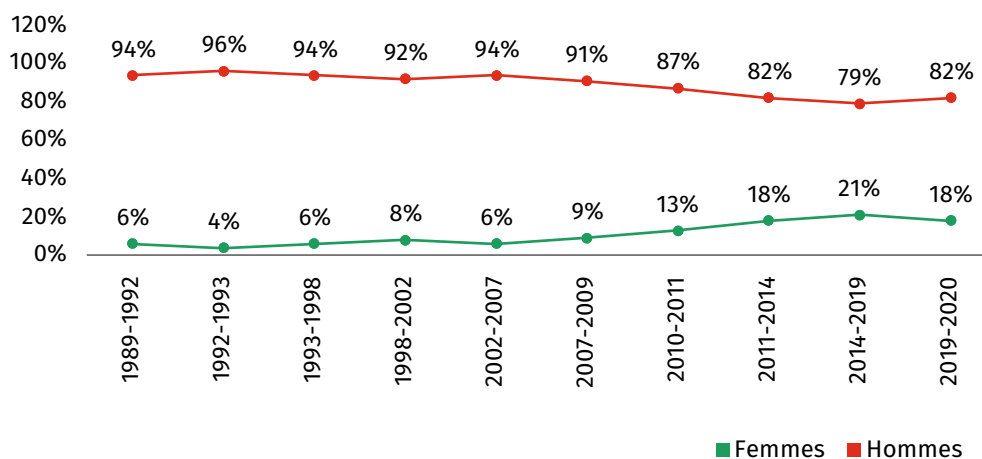
Source : CENI, 2021.

Effectifs au Parlement malgache

Le Parlement malgache est constitué de deux chambres : une chambre basse, qui constitue l'Assemblée nationale et qui est représentée par des députés, et une chambre haute, qui constitue le Sénat et qui est représentée par des sénateurs.

Au sein de la chambre basse, selon les données de l'Assemblée nationale malgache de 2021, le pourcentage de femmes députées est resté très largement inférieur à celui des hommes depuis la création de cette instance jusqu'à nos jours. Ces données révèlent que durant la législature de 1989-1992, les femmes représentaient seulement 5,8 % des députés. Ce n'est que lors de la législature de 2014-2019 que les femmes ont atteint leur pourcentage de députés le plus élevé, soit 21 %. Ce pourcentage de femmes députées a néanmoins chuté de nouveau à 18 % entre 2019 et 2020.

Graphique 7.5. Évolution du pourcentage de députés, par sexe



Source : Assemblée nationale, 2021

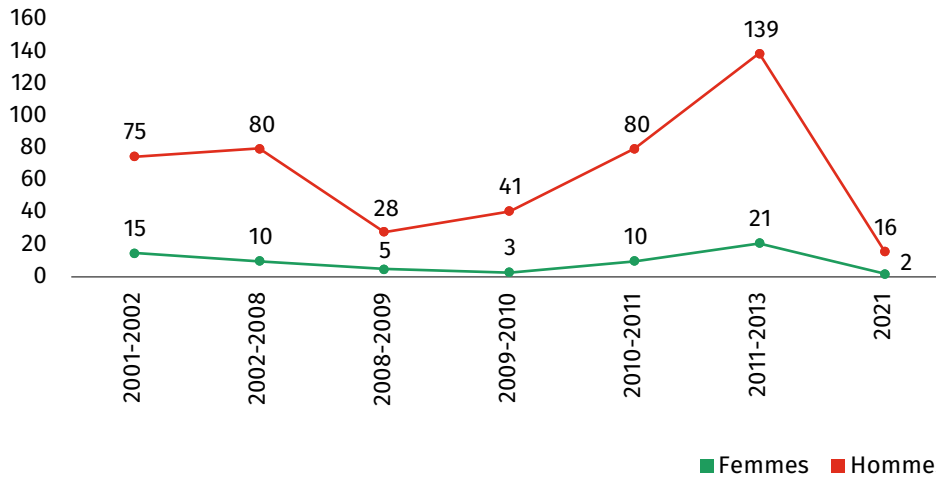
Pour ce qui est de la chambre haute, il convient de noter que les sénateurs malgaches sont issus à la fois d'élections au suffrage universel indirect (deux tiers) et de nominations par le président de la République (un tiers). Selon les données du Sénat malgache, sur

les 20 dernières années, la majorité des sénateurs, élus ou nommés, sont de sexe masculin. Entre 2002 et 2008 par exemple, seuls 10 sénateurs étaient de sexe féminin (soit 11 %), contre 80 sénateurs de sexe masculin (soit 89 %). En 2021, bien que le nombre de sénateurs

ait été considérablement réduit¹⁹, sur les 18 sénateurs qui siègent désormais à la chambre haute, on retrouve

seulement deux femmes (11 %), contre 16 hommes (89 %).

Graphique 7.6. Évolution du nombre de sénateurs, par sexe



Source : Sénat, 2021

Effectifs dans les postes de décisions

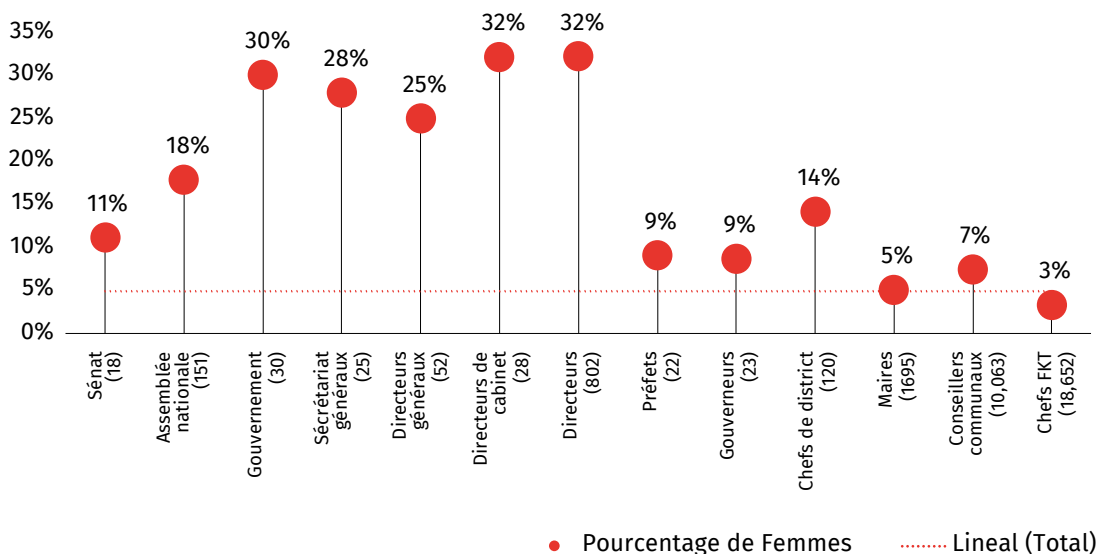
Les postes de décision à Madagascar sont des postes qui permettent d'influencer la politique et les orientations du pays. Ces postes sont généralement occupés par des personnes qui exercent une certaine influence ou un certain pouvoir, tels que les hommes politiques, les chefs d'entreprise ou les leaders communautaires. Ces postes de décisions peuvent donc être des postes politiques ou non politiques.

Selon les données issues des sites des institutions concernées et de la CENI, en 2021, le taux global de re-

présentativité des femmes dans les postes décisionnels (des chef-fes Fokontany²⁰ à la magistrature suprême), n'est que de 5 %. Ainsi, sur près de 30 778 postes de décisions à Madagascar, seulement 1523 (soit 5 %) sont occupés par des femmes, contre 29 265 postes (soit 95 %) occupés par des hommes. Par exemple, sur l'ensemble des 23 gouverneurs, seulement 2 sont de sexe féminin contre 21 de sexe masculin. De même, seulement 85 maires sur 1695 (5 %) sont des femmes, contre 1610 hommes.

19 En effet, la loi organique 2015-007 fixant le fonctionnement du Sénat a été modifiée par ordonnance en 2020, réduisant le nombre de sénateurs de 63 à 18.

20 Un chef fokontany est un fonctionnaire local élu à Madagascar qui sert de chef d'un fokontany, la plus petite unité administrative du pays. Les fokontany sont généralement de petits villages ou quartiers, et le chef fokontany est responsable de superviser les affaires quotidiennes de la communauté.

**Graphique 7.7.** Pourcentage de femmes occupant des postes décisionnels en 2021

Source : Sites des institutions concernées, CENI 2021.

Note : Le nombre total de publications disponibles est indiqué entre parenthèses.

Participation des femmes dans les décisions importantes du ménage

Selon l'EDSMD-V 2021, on considère que les femmes participent dans les prises de décision du ménage si elles décident seules ou ensemble avec leur conjoint sur les trois sujets suivants : (1) les propres soins de santé de la femme, (2) les achats importants du ménage et (3) les visites de la femme à sa famille ou à ses parents.

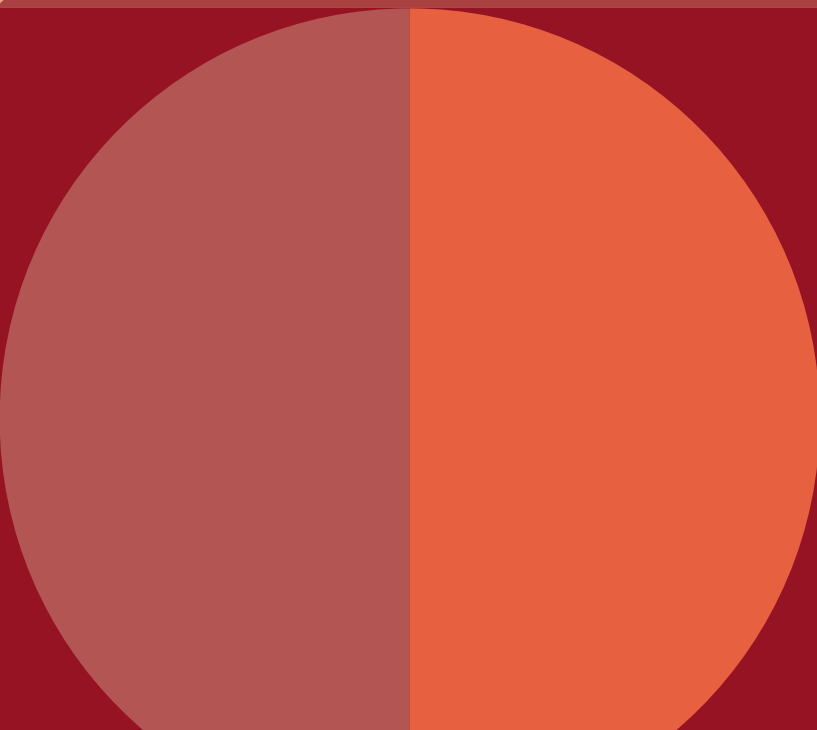
Dès lors, les données de l'EDSMD-V 2021 montrent qu'à Madagascar, quel que soit le type de décision, dans la majorité des cas, les femmes sont impliquées dans la prise de décision seule ou conjointement avec leur conjoint/partenaire : le pourcentage de femmes en union qui ont déclaré être impliquées dans la prise de décision concernant leurs propres soins de santé est de 86,7 %. Ce pourcentage est de 87,5 % en ce qui concerne les achats importants dans le ménage et de 90,2 % pour les visites à sa famille.

Cependant, on observe des variations selon les caractéristiques socio-démographiques des femmes. Premièrement, c'est dans la région Menabe que le pourcentage de femmes impliquées dans la prise des trois décisions est la plus faible (47,5 %) alors que ce pourcentage est plus élevé dans les régions de Boeny (88 %) et Alaotra mangoro (87,5 %). Deuxièmement, le pourcentage de femmes impliquées dans la prise des trois décisions tend à augmenter avec le niveau d'instruction, passant de 70,8 % parmi celles sans aucun niveau d'instruction à 81,5 % parmi celles ayant le niveau supérieur. Troisièmement, du quintile le plus bas au plus élevé, le pourcentage de femmes impliquées dans la prise des trois décisions évolue de manière croissante, passant de 70,1 % à 76,7 %.

Graphique 7.8. Pourcentage de femmes 15-49 ans actuellement en union qui ont participé à la prise de certaines décisions

		Propres soins de santé de la femme	Faire les achats importants du ménage	Visites à sa famille ou parents	Les trois décisions	Aucune des trois décisions
	Total	86.7	87.5	90.2	74.9	2.2
Milieu de résidence	Urbain	89.0	87.2	90.0	76.3	1.9
	Rural	86.2	87.6	90.2	74.6	2.3
Région	Antananarivo	87.4	82.8	87.2	69.5	2.4
	Analamanga	87.9	87.7	91.1	74.8	1.1
	Vakinankaratra	83.5	74.4	79.9	60.0	3.7
	Itasy	88.5	90.3	90.8	75.6	0.8
	Bongolava	81.5	85.3	85.4	66.8	3.3
	Haute matsiatra	80.3	95.7	89.5	72.5	1.1
	Amoron i mania	89.8	91.6	85.8	76.6	1.7
	Vatovavy fitovinany	89.5	83.5	85.7	71.9	1.9
	Ihorombe	90.0	93.1	91.9	84.4	3.1
	Atsimo atsinanana	82.3	85.7	84.5	73.4	6.8
	Atsinanana	90.6	87.0	93.4	78.5	1.1
	Analanjirifo	91.9	91.1	96.2	82.5	0.2
	Alaotra mangoro	92.4	93.8	96.8	87.5	1.1
	Boeny	93.1	95.8	95.9	88.0	0.8
	Sofia	94.0	82.4	97.4	77.3	0.5
	Betsiboka	90.5	92.2	92.4	81.1	1.9
	Melaky	78.8	86.6	86.9	68.3	2.6
	Atsimo andrefana	77.4	91.4	89.1	72.1	4.2
	Androy	74.3	84.6	85.1	64.0	5.6
	Anosy	85.5	88.4	91.2	75.1	2.6
Menabe	64.5	74.7	80.1	47.5	5.8	
Diana	92.0	88.3	92.9	85.8	5.6	
Sava	94.5	92.4	93.9	86.3	1.3	
Niveau d' instruction	Aucun	81.2	86.2	87.4	70.8	4.4
	Primaire	87.0	87.0	89.8	74.5	2.1
	Secondaire 1	87.8	88.6	92.0	76.6	1.5
	Secondaire 2	91.9	88.1	91.2	78.1	1.2
	Supérieur	91.4	92.2	94.0	81.5	0.2
Quintiles de bien-être économique	Le plus bas	81.4	85.0	86.0	70.1	4.2
	Second	85.9	88.2	90.2	74.2	2.2
	Moyen	87.3	87.5	91.3	76.1	2.2
	Quatrième	87.9	87.9	91.2	76.4	1.9
	Le plus élevé	89.9	88.7	91.3	76.7	1.0

Source : EDSMD-V 2021



CHAPITRE 8.

ACTIFS



Inclusion financière

L'inclusion financière renvoie généralement à l'accès et à l'utilisation des produits et services financiers à moindre coût par toutes les couches de la société. Dans cette section, l'inclusion financière est mesurée par la possession d'un compte dans une banque classique ou dans une institution financière. Il peut s'agir d'un compte bancaire, d'un compte d'argent mobile ou des deux.

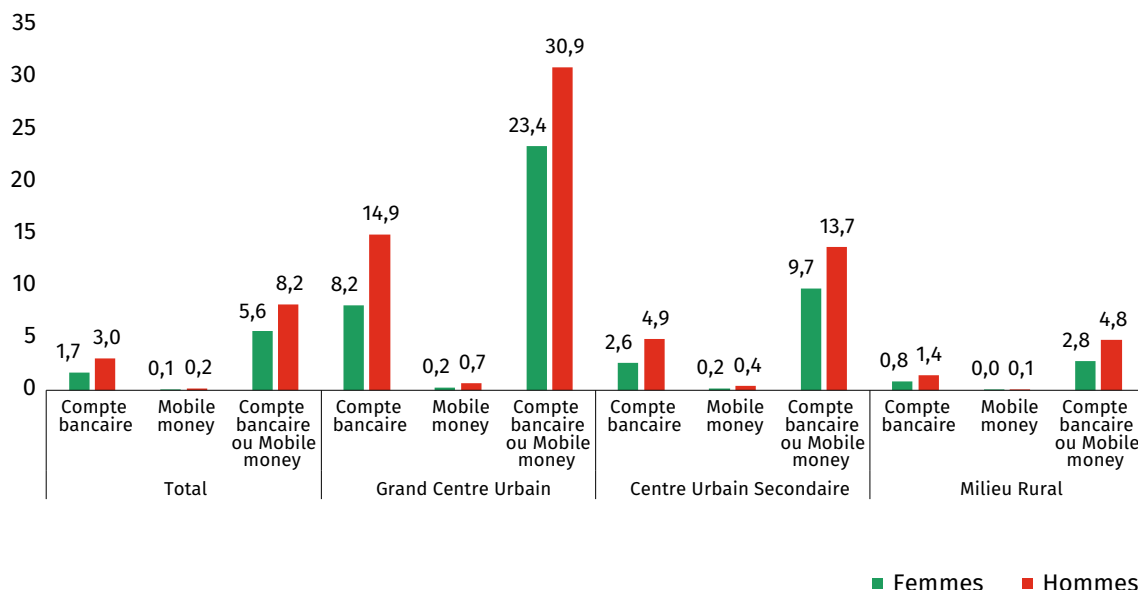
À Madagascar, l'analyse des données de l'EPM de 2021-2022 révèle que de fortes disparités existent entre les hommes et les femmes âgés de 15 ans et plus en matière d'inclusion financière, et cela peu importe l'indicateur considéré et quel que soit le lieu de résidence.

De manière globale 1,3 points de pourcentage séparent les hommes des femmes en matière de possession d'un compte bancaire. En effet, seuls 1,7 % des

femmes possèdent un compte bancaire contre 3 % des hommes. Pour ce qui est des comptes d'argent mobile, les tendances sont similaires entre les deux sexes (0,1 % des femmes contre 0,2 % des hommes). Enfin, lorsque nous analysons la possession d'un compte quelconque (bancaire ou d'argent mobile), les données de l'EPM de 2021-2022 révèlent que le nombre d'hommes âgés de 15 ans et plus possédant un compte bancaire ou d'argent mobile est de 8,2 %, contre 5,6 % pour les femmes. Par ailleurs, l'analyse selon le lieu de résidence montre que la proportion de la population âgée de 15 ans et plus possédant un compte bancaire ou d'argent mobile est plus élevée dans les grands centres urbains (23,4 % des femmes contre 30,9 % des hommes) et plus faible en milieu rural (2,8 % des femmes contre 4,8 % des hommes).



Graphique 8.1. Possession d'un compte auprès d'une institution financière ou d'un prestataire d'argent mobile, par sexe



Source : EPM 2021-2022

Pénétration des Technologies de l'information et de la communication (TIC)

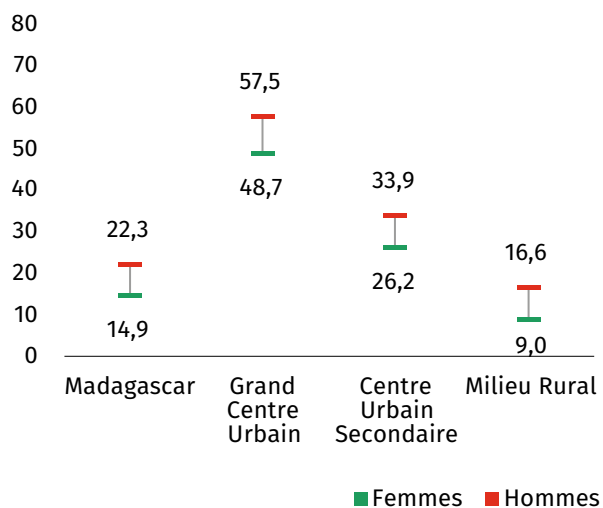
Avec la forte pénétration des TIC en Afrique au cours des dernières décennies, on observe de plus en plus une augmentation de la connectivité des réseaux et de la proportion de la population possédant un téléphone portable. Toutefois, cela s'accompagne d'un accroissement de la fracture numérique, surtout entre les sexes.

Possession d'un téléphone portable

À Madagascar, les données de l'EPM de 2021-2022 indiquent qu'en moyenne 18,6 % des personnes âgées de 15 ans et plus affirment posséder un téléphone portable. Néanmoins, on observe des disparités entre les sexes qui s'élèvent à 7,4 points de pourcentage. En effet, la proportion de femmes âgées de 15 ans et plus ayant affirmé posséder un téléphone portable est de 14,9 %, alors qu'elle est de 22,3 % pour les hommes. L'analyse selon le lieu de résidence montre que c'est dans les grands centres urbains qu'on observe les disparités les plus importantes (8,8 points de pourcentage). Dans les centres urbains secondaires et en

milieu rural, les disparités sont respectivement de 7,8 et 7,7 points de pourcentage.

Graphique 8.2. Proportion d'individus (âgés de 15 ans et plus) possédant un téléphone portable, par sexe



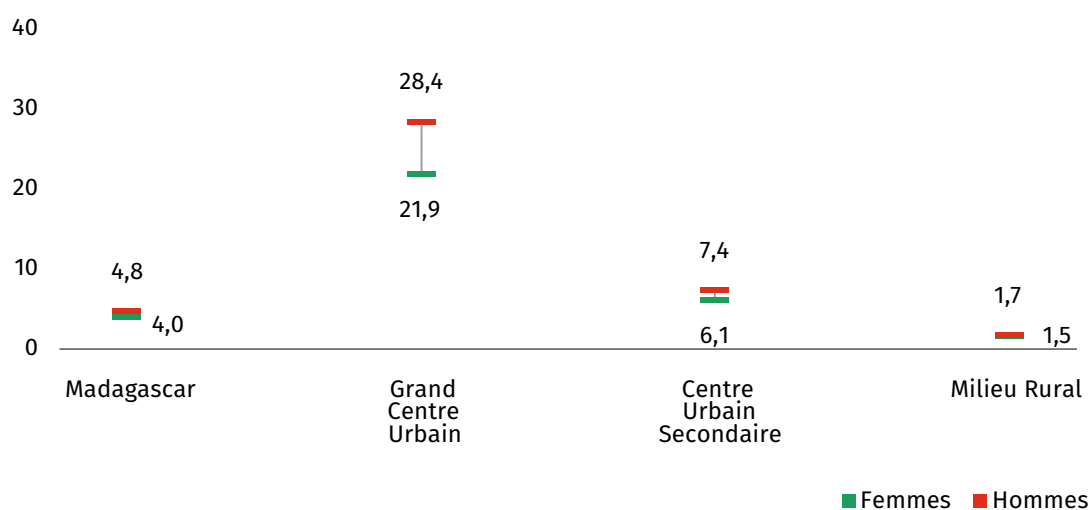
Source : EPM 2021-2022

Accès à internet

Malgré des efforts de développement des infrastructures de communication à Madagascar, l'accès à internet demeure faible dans le pays. Selon les données de l'EPM de 2021-2022, seulement 4,4 % des personnes âgées de 15 ans et plus ont accès à internet à Madagascar, soit 4 % des femmes contre 4,8 % des hommes. Par ailleurs, les données révèlent que, quel que soit le lieu de résidence, l'accès à internet reste plus élevé

chez les hommes que chez les femmes. En effet, dans les grands centres urbains, 21,9 % de la population âgée de 15 ans et plus affirment avoir accès à internet, contre 28,4 % des hommes de la même tranche d'âge. Ces pourcentages sont de 6,1 % pour les femmes et de 7,4 % pour les hommes dans les centres urbains secondaires et de 1,5 % pour les femmes contre 1,7 % pour les hommes en milieu rural.

Graphique 8.3. Proportion d'individus (âgés de 15 ans et plus) ayant accès à internet, par sexe



Source : EPM2021-2022

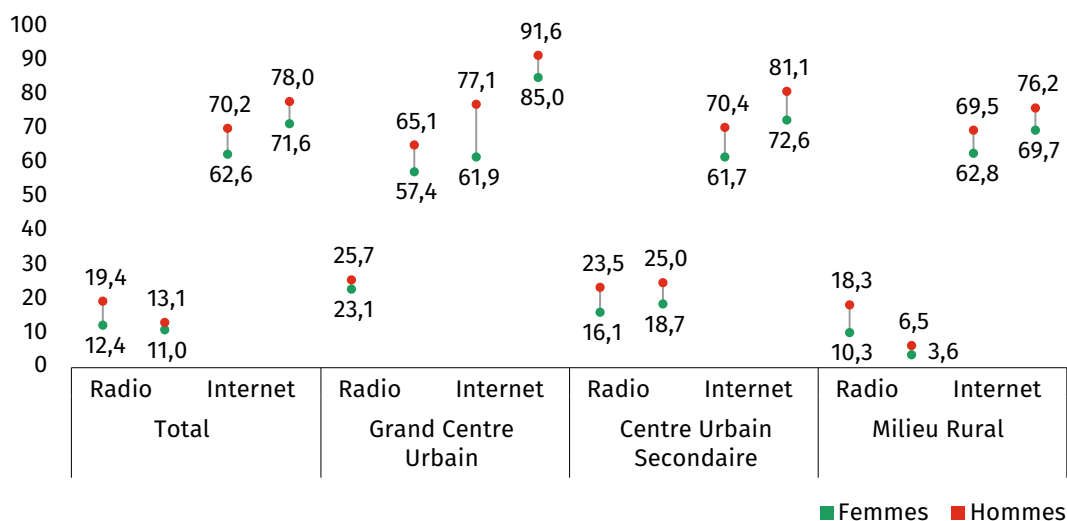
Accès aux médias (Radio, TV, Internet)

L'analyse des données produites par l'EPM de 2021-2022 montre qu'il existe des disparités entre les ménages dirigés par les hommes ou ceux dirigés par les femmes quant à l'accès à toutes les formes de médias. La proportion d'hommes ayant accès aux médias est plus importante que celle des femmes. Des variations sont observées selon le lieu de résidence. De manière globale, l'accès aux médias des ménages dirigés par les femmes est de 71,6 %, alors qu'il est de 78 % pour les

ménages dirigés par des hommes, soit un écart de 6,4 points de pourcentage. L'analyse selon le lieu de résidence montre que l'accès aux médias est plus faible en milieu rural, mais les écarts entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes sont les plus élevés dans les centres urbains secondaires (8,5 points de pourcentage, contre 6,7 points de pourcentage dans les grands centres urbains et 6,5 points de pourcentage en milieu rural).



Graphique 8.4. Proportion de ménages ayant accès aux médias, par sexe du chef de ménage



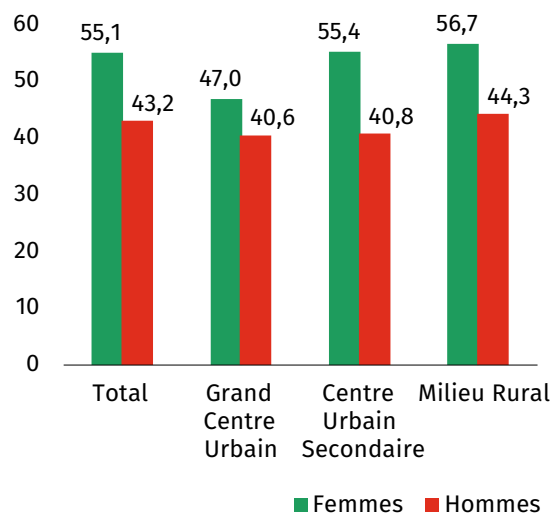
Source : EPM 2021-2022

Possession d'entreprises non agricoles

L'EPM de 2021-2022 permet d'identifier les ménages malgaches dont les membres sont propriétaires d'entreprises non agricoles. Il s'agit des ménages dont au moins un des membres est engagé dans des activités relatives à la vente de nourriture et/ou de boissons, à la confection de vêtements ou de chaussures, à la construction de maisons, au commerce, aux professions libérales, etc.

Ces données montrent que les femmes malgaches ont plus de chances de posséder une entreprise non agricole que les hommes. En effet, 55,1 % des femmes âgées de plus de 15 ans possèdent au moins une entreprise non agricole contre 43,2 % des hommes. Cette tendance en faveur des femmes est encore plus visible en milieu rural (56,7 % des propriétaires d'entreprises non agricoles sont des femmes contre 44,3 % des hommes) et dans les centres urbains secondaires dans une moindre mesure (55,4 % pour les femmes et 40,8 % pour les hommes).

Graphique 8.5. Proportion de propriétaires d'entreprises non agricoles, par sexe et lieu de résidence



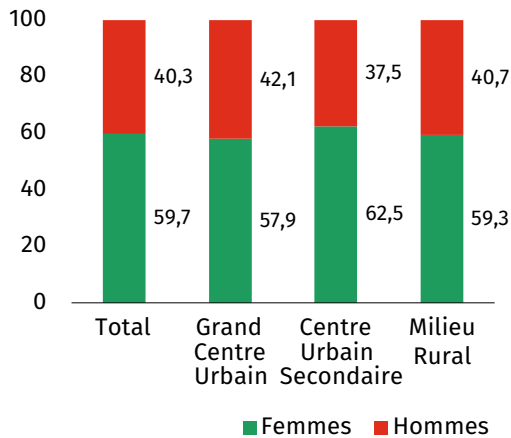
Source : EPM 2021-2022

Ces disparités en faveur des femmes en matière de possession d'entreprises non agricoles sont confirmées par l'analyse de la répartition par sexe des propriétaires d'entreprises non agricoles. Au niveau national, les femmes représentent 59,7 % des proprié-



taires d'entreprises non agricoles. Ce pourcentage atteint 62,5 % dans les centres urbains secondaires.

Graphique 8.6. Répartition des propriétaires d'entreprises non agricoles, par sexe et lieu de résidence



Source : EPM 2021-2022

Accès aux parcelles agricoles

Dans ce chapitre, nous analysons les disparités entre les hommes et les femmes liées aux activités agricoles à Madagascar. Ces disparités sont analysées à travers la population agricole et l'accès aux parcelles agricoles²¹. L'encadré ci-dessous donne la définition des concepts utilisés dans l'analyse.

Ménage agricole : il s'agit d'un ménage dont au moins un membre a cultivé des terres (y compris les cultures pérennes) lui appartenant ou non, au cours de la campagne 2020/2021. Cette définition est basée sur la description de l'indicateur ODD 5.a.1 : Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe (a) Proportion de femmes parmi les détenteurs de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit (b).

Population agricole : il s'agit des personnes âgées de 18 ans et plus vivant dans les ménages agricoles.

Détenteurs de droits de propriété : il s'agit des personnes qui ont leurs noms sur les documents légaux de propriété des parcelles agricoles.

21 L'accès aux parcelles agricoles fait référence à la capacité des individus ou des communautés à obtenir, utiliser et gérer des terres agricoles. Cela inclut plusieurs aspects importants tels que la sécurisation des droits fonciers, la promotion des investissements responsables, la mise en œuvre de réformes foncières, et le développement d'infrastructures et de pratiques agricoles durables.



CHAPITRE 9. AGRICULTURE

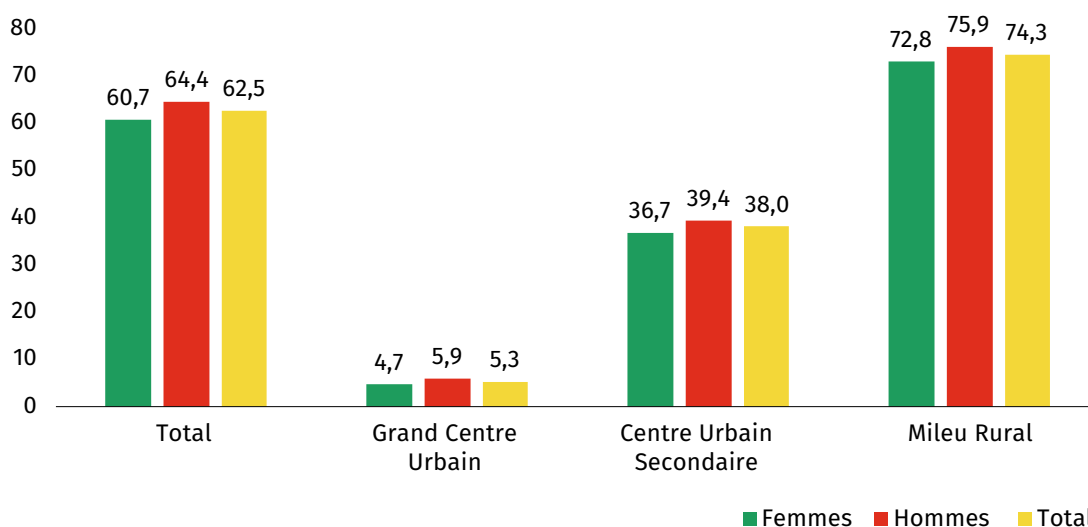


Population agricole

Les ménages agricoles représentent 62,5 % des ménages malgaches. Cette proportion atteint 74,3 % en milieu rural contre 5,3 % dans les grands centres urbains et 38 % dans les centres urbains secondaires. Concernant la population agricole, elle représente 60,7 % des femmes âgées de plus de 18 ans et 64,4 % des hommes de la même tranche d'âge. Des disparités

existent selon les lieux de résidence. L'écart entre les femmes et les hommes par rapport à la proportion de la population agricole est plus élevé en milieu rural (3,1 points de pourcentage) que dans les centres urbains (respectivement 1,2 et 2,7 point de pourcentage dans les grands centres urbains et les centres urbains secondaires).

Graphique 9.1. Proportion de la population agricole, par sexe et lieu de résidence

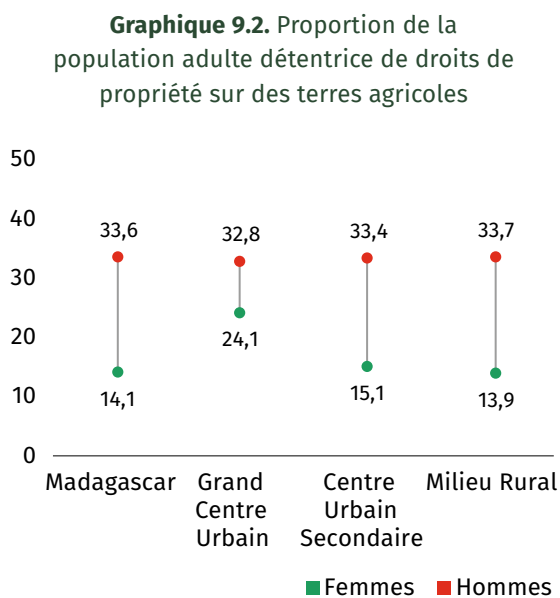


Source : EPM 2021-2022



Détention de propriété sur les terres agricoles

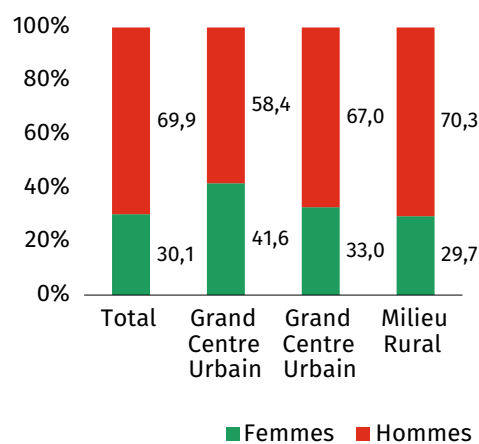
Selon les données de l'EPM de 2021-2022, les femmes ont plus de deux fois moins de chances de détenir de droits de propriété sur des parcelles agricoles. En effet, au sein de la population agricole, 14,1 % des femmes détiennent des droits de propriété sur les parcelles agricoles alors que ce taux est de 33,6 % pour les hommes. L'écart entre les femmes et les hommes est plus faible dans les grands centres urbains en raison d'un meilleur niveau d'accès des femmes aux parcelles (24,1 % contre 32,8 % pour les hommes). Les écarts sont en revanche plus importants dans les centres urbains secondaires (15,1 % pour les femmes contre 33,4 % pour les hommes) et les zones rurales (13,9 % pour les femmes contre 33,7 % pour les hommes) où l'accès des femmes est plus faible.



Distribution des détenteurs de droits de propriété sur les parcelles agricoles par sexe

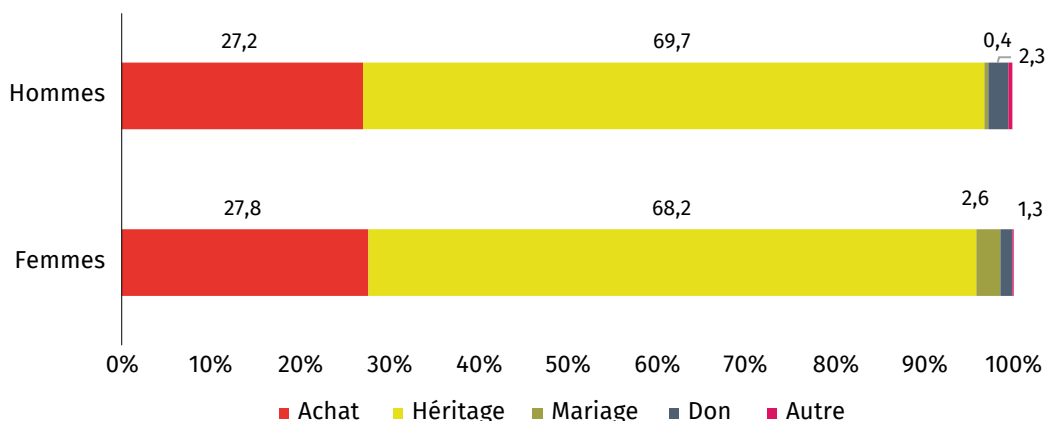
Des disparités entre les femmes et les hommes dans l'accès aux parcelles agricoles peuvent aussi être observées à travers la répartition des détenteurs de droits de propriété. Les femmes représentent seulement 30,1 % des détenteurs de droits de propriété au niveau national. Cette proportion est plus élevée dans les grands centres urbains (41,6 %).

Graphique 9.3. Répartition des propriétaires de parcelles de terre agricole au sein de la population agricole, par sexe



Mode d'acquisition des parcelles/droits sur les terres agricoles

Les données de l'EPM de 2021-2022 révèlent que l'héritage et l'achat sont les modes d'acquisition de parcelles agricoles les plus fréquents pour les femmes et les hommes à Madagascar. En effet, 68,2 % des femmes acquièrent des terres par héritage (contre 69,7 % par les hommes) et 27,8 % par achat (27,2 % pour les hommes). Par ailleurs, les données montrent que plus de femmes acquièrent des parcelles par mariage (2,6 % contre 0,4 % des hommes).

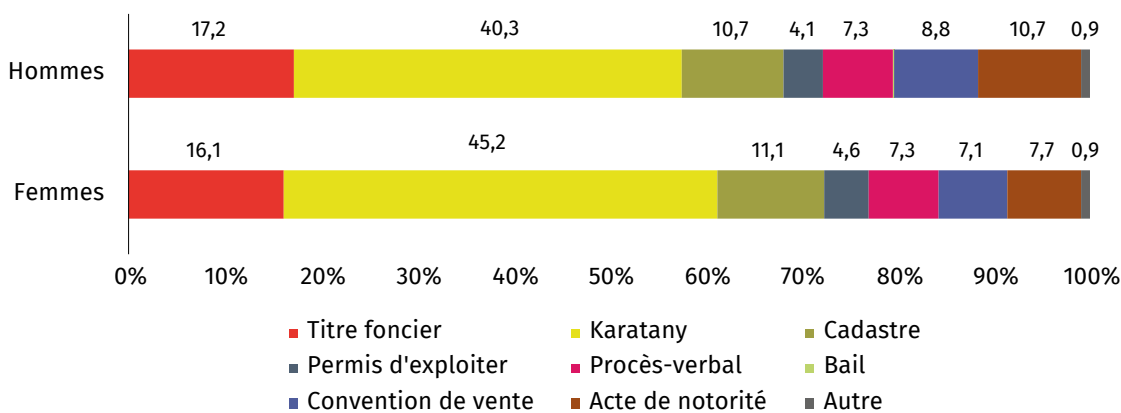
Graphique 9.4. Mode d'acquisition de parcelles de terre agricole par sexe du propriétaire

Source : EPM 2021-2022

Documents justifiant la propriété des parcelles sur terres agricoles

Selon les données de l'EPM de 2021-2022, les détenteurs de droits de propriété sur les parcelles agricoles possèdent divers types de documents de propriété. Parmi ces documents, trois sont majoritairement présentés tant par les femmes que par les hommes ayant une propriété des parcelles agricoles. Il s'agit premièrement du Karatany²², détenu par 45,2 % des

femmes contre 40,3 % des hommes propriétaires de terres agricoles. Deuxièmement, le titre foncier, détenu par 16,1 % des femmes contre 17,2 % des hommes, parmi les détenteurs de droits de propriété. Enfin, le troisième document principal justifiant la propriété d'une parcelle agricole est l'extrait cadastral, détenu par 11,1 % des femmes contre 10,7 % des hommes.

Graphique 8.11. Documents justifiant la propriété de parcelles de terre agricole, par sexe du propriétaire

Source : EPM 2021-2022

22 Il s'agit d'un certificat foncier délivré par l'Etat Malgache dans le cadre d'une vaste campagne de sécurisation foncière. Ce document officiel atteste de la propriété d'un terrain et vise à clarifier les droits de propriété, souvent flous ou contestés, dans un pays où la terre est un bien précieux et souvent source de nombreux conflits.



